

Portraits de territoires

Novembre 2022

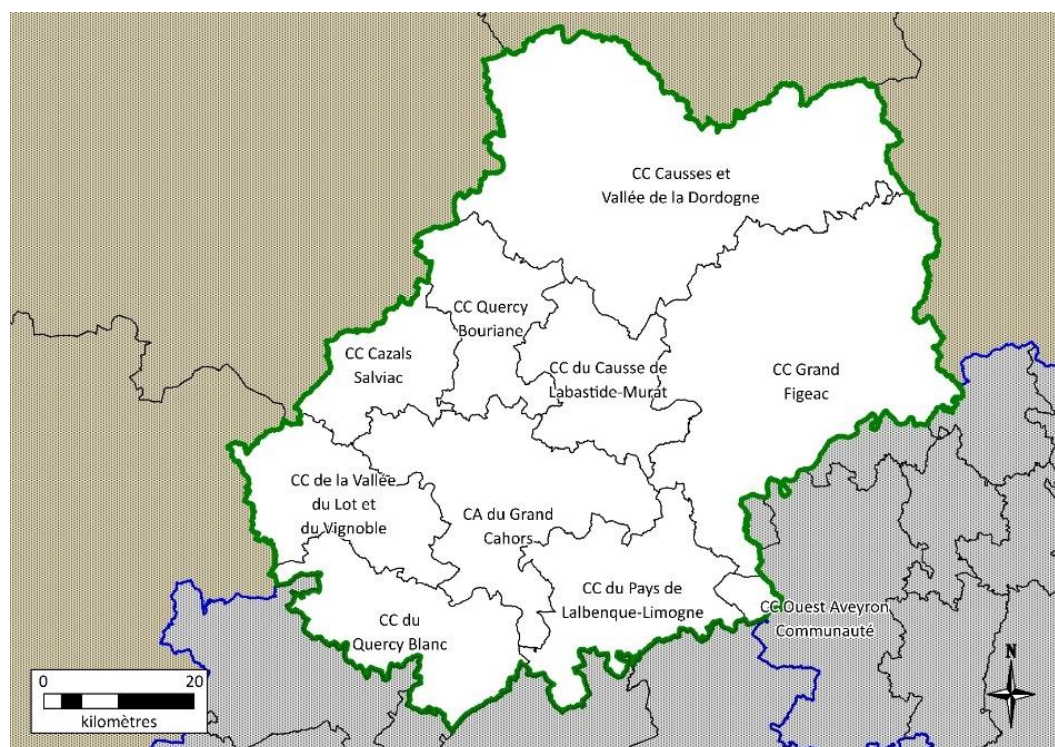
Lot

SOMMAIRE

1.	Démographie	5
2.	Caractéristiques sociales	21
3.	Cadre de vie et environnement	39
4.	Généralités et état de santé	53
5.	État de santé par groupes de population	71
6.	Offre de soins.....	85
7.	Offre médicosociale	97
8.	Annexes.....	101

PÉRIMÈTRE DE L'ÉTUDE

Situé dans le sud-ouest de la France et au nord de la région Occitanie, le département du Lot s'étend sur près de 5 217 km². Il est limitrophe de six autres départements : la Corrèze, le Cantal, l'Aveyron, le Tarn-et-Garonne, le Lot-et-Garonne et la Dordogne.



Au 1^{er} janvier 2022, le département du Lot compte 313 communes, 17 cantons et 10 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) dont une communauté d'agglomération (CA du Grand Cahors) et 9 communautés de communes (CC)

Deux communautés de communes sont interdépartementales :

- la CC Grand Figeac qui compte 92 communes dont six communes sont Aveyronnaises.
- la CC Ouest Aveyron Communauté dont le siège se situe dans l'Aveyron, compte 29 communes dont deux sont dans le Lot.

Pour ces deux communautés de communes, les données présentées dans ce portrait de territoire portent sur l'ensemble de leur territoire, y compris la partie extra Lotoise.

Les chiffres présentés pour le département du Lot dans son ensemble portent sur le seul territoire départemental.

Partie 1

DÉMOGRAPHIE

Nombre d'habitants et densité.....	6
Taux d'accroissement de la population.....	8
Indicateur conjoncturel de fécondité	10
Espérance de vie à la naissance.....	12
Jeunesse.....	14
Personnes âgées	16
Pyramide des âges	19

Nombre d'habitants et densité

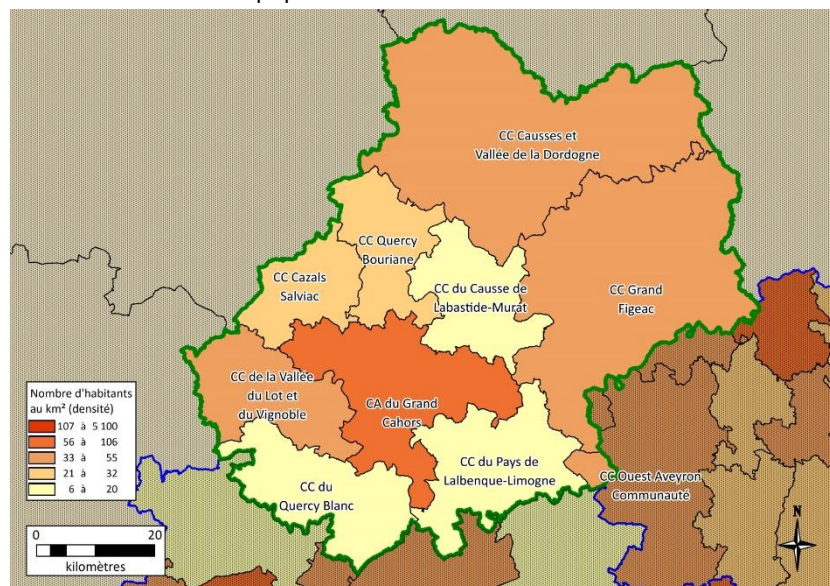
► Une faible densité de population dans un département à dominante rurale

Au 1^{er} janvier 2018, le département du Lot compte près de 174 000 habitants, ce qui représente 3,0 % de la population régionale. La densité de la population est de 33,3 habitants par kilomètre carré, une des cinq plus faibles parmi les 13 départements la région ; elle est plus de 3 fois moins élevée que celle de la France métropolitaine (119 hab./km²) et 2,4 fois moins que celle de la région (80,9 hab./km²).

Au sein du département, la répartition de la population est plutôt contrastée : c'est évidemment dans la CA du Grand Cahors qu'elle est la plus dense, sans être toutefois très élevée (70 hab/km²). Quatre EPCI ont des densités avoisinant les 35 hab/km² : les CC Quercy-Bouriane, CC Grand-Figeac, CC Causses et Vallée de la Dordogne et CC de la Vallée du Lot et du Vignoble. Les autres sont très peu denses, avec une valeur minimale dans la CC du Causse de Labastide Murat avec 11,7 hab/km².

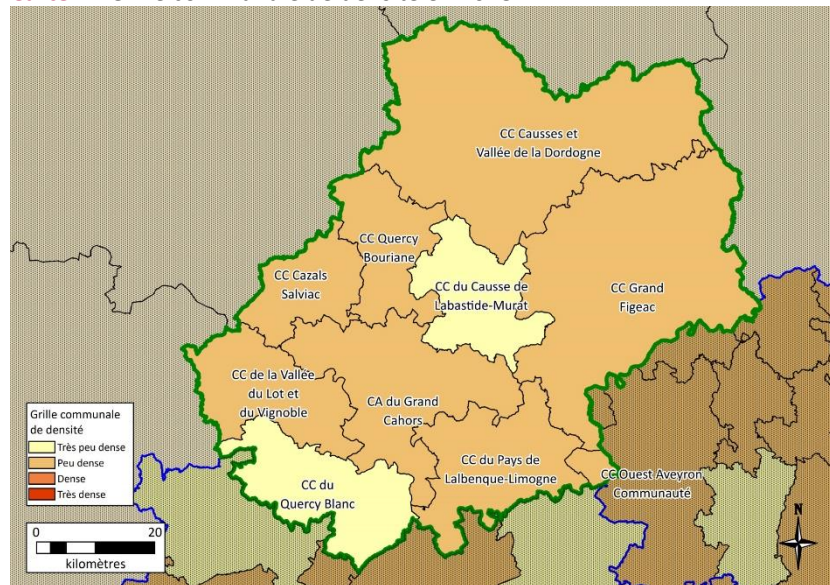
En 2018, plus de huit Lotois sur dix (81 %) vivent dans l'espace rural du département, dans des communes classées comme étant peu denses. Seules les communes de Cahors, Figeac et Pradines n'appartiennent pas à l'espace rural.

Carte 1 : Densité de la population en 2018



Source : Insee – Recensement de population 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Carte 2 : Grille communale de densité en 2018



Source : Insee – Recensement de population 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Le Lot fait partie des cinq départements les moins densément peuplés de la région en 2018.

Il est au troisième rang des départements d'Occitanie pour la part de la population vivant dans l'espace rural, après la Lozère et le Gers. De faibles densités de population dans tous les EPCI, excepté dans la CA du Grand Cahors.

Tableau 1 : Nombre d'habitants et densité de la population (en habitant par km²) au 1^{er} janvier 2018.

	Nombre d'habitants	Densité
CC du Causse de Labastide Murat	3 912	11,7
CC du Quercy Blanc	7 733	18,6
CC du Pays de Lalbenque-Limogne	8 414	18,9
CC Cazals-Salviac	5 357	21,5
CC Quercy - Bouriane	10 085	32,7
CC Grand-Figeac *	43 563	34,0
CC Causses et Vallée de la Dordogne	45 207	35,0
CC de la Vallée du Lot et du Vignoble	14 520	39,2
CC Ouest Aveyron Communauté **	27 413	41,0
CA du Grand Cahors	41 607	70,1
Lot	173 929	33,3
Occitanie	5 885 496	80,9
France Métropolitaine	64 844 037	119,2

* CC Grand Figeac : parmi les 43 563 habitants de cet EPCI, 36 520 (83,8 %) résident dans des communes du Lot

** CC Ouest Aveyron Communauté : parmi les 27 413 habitants de cet EPCI, 574 (2 %) résident dans des communes du Lot

Source : Insee – Recensement de population 2018

Exploitation : CREA-ORS Occitanie

Repères méthodologiques

Le nombre d'habitants est issu des recensements de population réalisés par l'Insee. La population prise en compte est la population municipale agrégée par territoire.

La densité de population est obtenue en divisant le nombre d'habitants d'un territoire par sa superficie.

Taux d'accroissement de la population

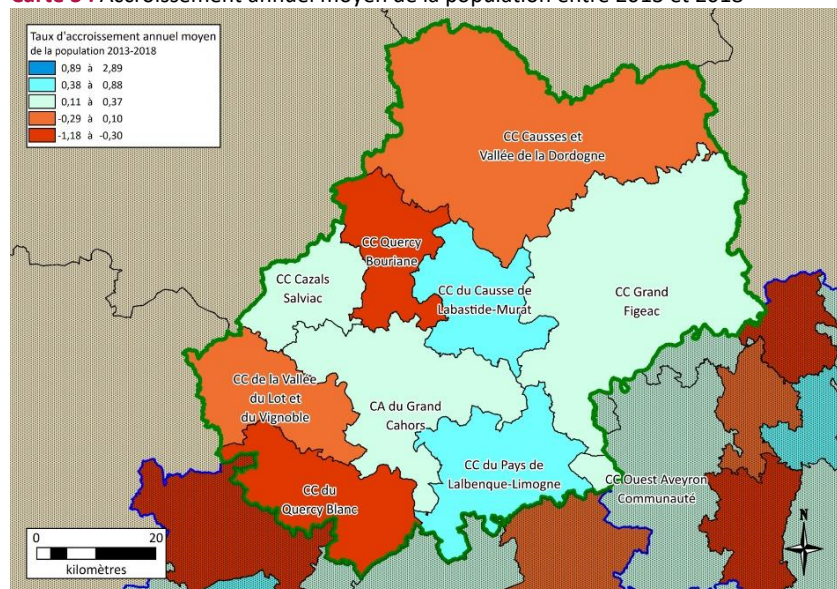
► Une population stable dans le département entre 2013 et 2018

Entre 2013 et 2018, on compte 34 nouveaux habitants en moyenne chaque année dans le département. Ainsi, le taux d'accroissement annuel moyen (TAAM) est pratiquement nul, la population étant restée stable sur la période.

Toutefois, l'évolution de la population varie à l'intérieur du département : quatre EPCI ont vu leur population diminuer avec des TAAM négatifs (de -0,2 % pour la CC de la Vallée du Lot et du Vignoble à -0,7 % pour la CC du Quercy-Bouriane). À l'inverse, la CC du Pays de la Lalbenque-Limogne se distingue avec une croissance démographique (+0,74 %) proche de celle de la région (+0,70 %). Deux autres CC voient leur population augmenter plus légèrement : la CC du Causse de Labastide Murat avec une augmentation annuelle moyenne de 0,41 % de sa population, et la CC du Grand Cahors (+0,34 %).

Un dynamisme démographique contrasté selon les EPCI, essentiellement dû à l'importance du solde migratoire. Seule la CC du Pays de la Lalbenque-Limogne observe un fort dynamisme avec un TAAM de 0,7 % de sa population, comme en moyenne régionale et deux fois plus qu'en moyenne nationale.

Carte 3 : Accroissement annuel moyen de la population entre 2013 et 2018



Source : Insee – Recensement de population 2013
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Le solde naturel est négatif, voire quasiment nul, dans tous les EPCI du Lot alors qu'il est positif dans la région (+0,1 %) et au niveau national (+0,3 %). À l'inverse, le solde migratoire est positif dans tous les EPCI (à l'exception de celui de la CC Ouest Aveyron Communauté). C'est donc grâce au solde migratoire que certains EPCI voient leur population augmenter. Les plus forts accroissements migratoires sont observés dans la CC du Causse de Labastide Murat (+1,3 %), la CC Cazals-Salviac (+1,1 %) ainsi que dans celle du Pays de la Lalbenque-Limogne (+1 %).

Tableau 2 : Accroissement annuel moyen de la population, solde naturel et migratoire (en %) entre 2013 et 2018.

	TAAM	Solde naturel	Solde migratoire
CC du Causse de Labastide Murat	0,41	-0,84	1,25
CC du Quercy Blanc	-0,45	-0,51	0,05
CC du Pays de Lalbenque-Limogne	0,74	-0,29	1,02
CC Cazals-Salviac	0,20	-0,92	1,11
CC Quercy - Bouriane	-0,69	-0,88	0,19
CC Grand-Figeac*	0,15	-0,53	0,68
CC Causses et Vallée de la Dordogne	-0,24	-0,65	0,41
CC de la Vallée du Lot et du Vignoble	-0,21	-0,72	0,51
CC Ouest Aveyron Communauté*	0,04	0,04	-0,38
CA du Grand Cahors	0,34	-0,23	0,58
Lot	0,02	-0,52	0,54
Occitanie	0,70	0,08	0,62
France Métropolitaine	0,36	0,29	0,07

Source : Insee – Recensement de population 2018

Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Lot de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département ne prennent en compte que la partie lotoise de cet EPCI

Repères méthodologiques

L'accroissement de la population est apprécié entre deux cycles de recensement, soit sur une période de 5 ans. Le taux observé sur 5 ans est présenté en moyenne annuelle et s'exprime en pourcentage.

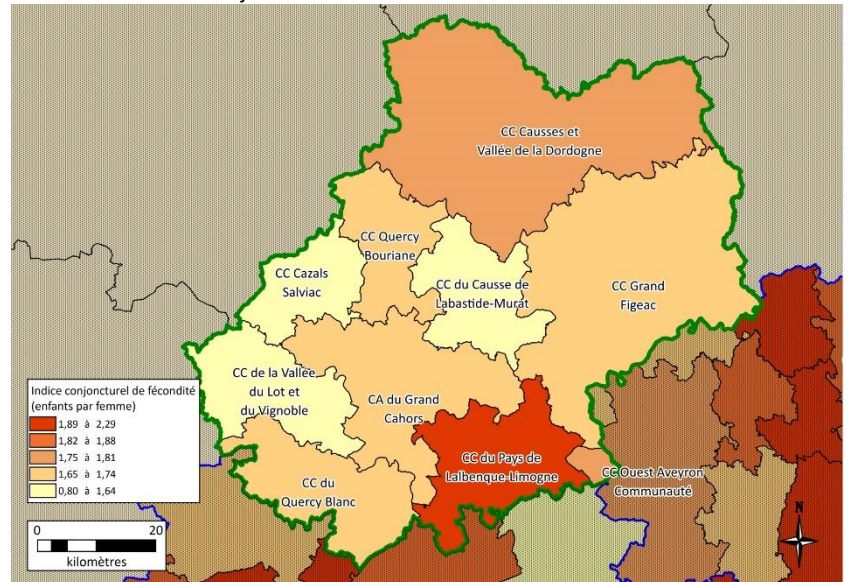
Indicateur conjonctuel de fécondité

► Une fécondité dans la moyenne régionale

En reproduisant les conditions de fécondité observées sur la période 2016-2020, chaque femme habitant dans le Lot aurait en moyenne 1,72 enfant durant sa vie. Cet indicateur conjonctuel de fécondité (ICF) est relativement proche de ceux de la région (1,75 enfant par femme) et de la France métropolitaine (1,83 enfant par femme).

Selon les EPCI, l'ICF varie de 1,56 enfant par femme dans la CC Cazals-Salviac à près de 2 enfants par femme (1,98) dans la CC Pays de Lalbenque-Limogne ; cette dernière CC, ainsi que la CC Causses et Vallée de la Dordogne et la CC Ouest Aveyron Communauté ont des ICF plus élevés qu'en Occitanie (1,78 enfant par femme). Pour les autres EPCI, les indicateurs conjonctuels de fécondité sont plutôt faibles.

Carte 4 : Indicateur conjonctuel de fécondité entre 2016 et 2020



Source : Insee – État-civil 2016-2020 & RP 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

L'indicateur conjonctuel de fécondité du Lot est relativement proche de celui de la région et légèrement plus faible que celui de la métropole. Avec près de 2 enfants par femme, la CC du Pays de Lalbenque-Limogne est le seul EPCI du département avec un ICF supérieur à la valeur régionale et à la valeur nationale.

Tableau 3 : Indicateur conjoncturel de fécondité¹ entre 2016 et 2020, nombre annuel moyen de femmes en âge de procréer entre 2016 et 2020 et nombre annuel moyen de naissances vivantes entre 2016 et 2020.

	Indicateur conjoncturel de fécondité	Femmes en âge de procréer	Naissances vivantes par an
CC du Causse de Labastide Murat	1,58	567	22
CC du Quercy Blanc	1,68	1 212	50
CC du Pays de Lalbenque-Limogne	1,98	1 403	69
CC Cazals-Salviac	1,56	776	31
CC Quercy - Bouriane	1,69	1 453	58
CC Grand-Figeac*	1,72	7 423	332
CC Causses et Vallée de la Dordogne	1,78	7 336	323
CC de la Vallée du Lot et du Vignoble	1,65	2 139	89
CC Ouest Aveyron Communauté*	1,78	4 582	206
CA du Grand Cahors	1,69	7 836	341
Lot	1,72	29 006	1 260
Occitanie	1,75	1 220 599	58 365
France Métropolitaine	1,83	13 971 599	719 221

1 : nombre d'enfants par femme
Source : Insee – État-civil 2016-2020 & RP 2018
Exploitation : CREA-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Lot de ces EPCI. Les données concernant l'ensemble du département du Lot ne prennent en compte que la partie lotoise de ces EPCI

Repères méthodologiques

L'indicateur conjoncturel de fécondité, ou somme des naissances réduites, mesure le nombre d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie, si les taux de fécondité observés l'année considérée à chaque âge demeuraient inchangés.

Espérance de vie à la naissance

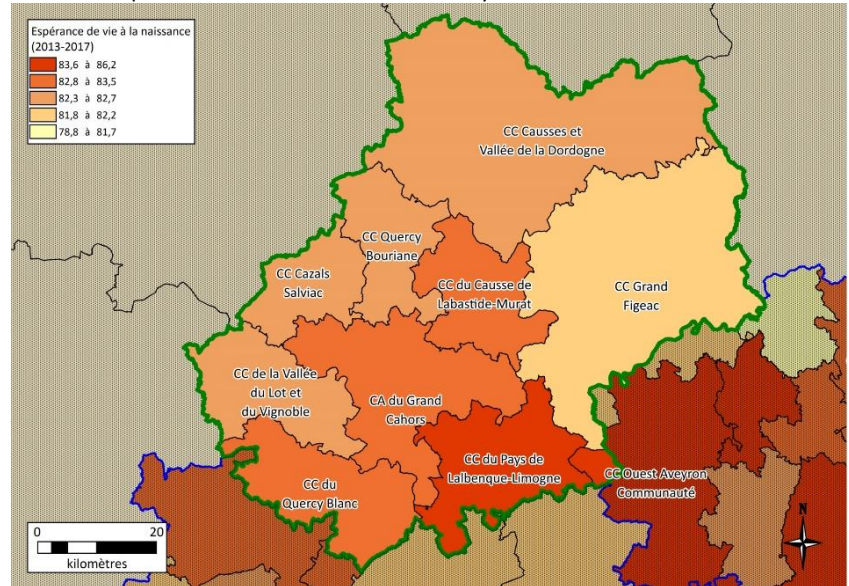
► Une espérance de vie à la naissance parmi les cinq plus élevées de la région

Sur la période 2013-2017, l'espérance de vie à la naissance est de 82,8 ans en moyenne pour les habitants du Lot. Proche de l'espérance de vie régionale (82,9 ans), elle est légèrement plus élevée que celle de la moyenne nationale (82,5 ans).

Dans le département, les espérances de vie à la naissance varient de 82,3 ans dans la CC du Grand Figeac, à 84,7 ans dans la CC Pays de Lalbenque-Limogne, soit un écart de 2,4 ans. Les CC avec les espérances de vie les plus élevées se situent au centre et au sud du département.

La grande majorité des EPCI du Lot (8/10) ont des espérances de vie à la naissance supérieures à la valeur nationale et 4 sur 10 dépassent la valeur régionale.

Cartes 2 : Espérance de vie à la naissance en moyenne entre 2013 et 2017



Source : Insee – État-civil 2013- 2017 & RP 2013- 2017
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Le Lot fait partie des cinq départements de la région ayant les espérances de vie les plus élevées.

Les EPCI ayant les espérances de vie les plus élevées se situent au centre et au sud du département. La plus forte valeur concerne les habitants de la CC du Pays de Lalbenque-Limogne avec une espérance de vie de 84,7 ans et la plus faible concerne les habitants de la CC Grand-Figeac avec 82,3 ans.

Tableau 4 : Espérance de vie à la naissance moyenne (en années) entre 2013 et 2017.

	Espérance de vie à la naissance
CC du Causse de Labastide Murat	83,5
CC du Quercy Blanc	83,6
CC du Pays de Lalbenque-Limogne	84,7
CC Cazals-Salviac	82,5
CC Quercy - Bouriane	82,5
CC Grand-Figeac *	82,3
CC Causses et Vallée de la Dordogne	82,8
CC de la Vallée du Lot et du Vignoble	82,8
CC Ouest Aveyron Communauté *	83,7
CA du Grand Cahors	82,9
Lot	82,8
Occitanie	82,9
France métropolitaine	82,5

Source: Inserm-CépiDC 2013- 2017 - Insee – RP 2013- 2017

Exploitation : CREA-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Lot de ces EPCI. Les données concernant l'ensemble du département du Lot ne prennent en compte que la partie lotoise de ces EPCI

Repères méthodologiques

L'espérance de vie à la naissance représente la durée de vie moyenne - autrement dit l'âge moyen au décès - d'une génération fictive soumise aux conditions de mortalité de l'année. Elle caractérise la mortalité indépendamment de la structure par âge.

Jeunesse

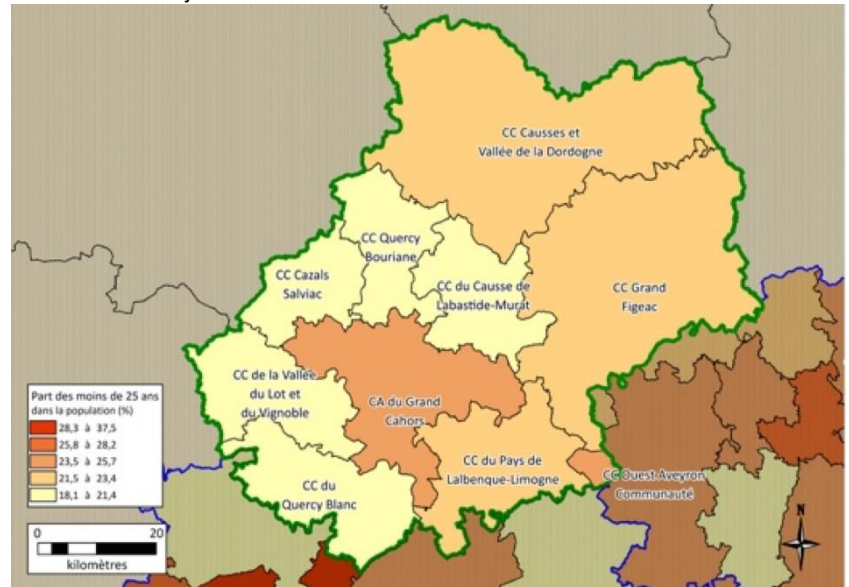
► Le département d'Occitanie avec la plus faible part de jeunes de moins de 25 ans dans la population

A 1^{er} janvier 2018, le département du Lot compte plus de 38 900 jeunes de moins de 25 ans, soit une part de 22,4 % de la population totale. Cette part est plus faible que celles de la région (28,1%) et de la France métropolitaine (29,6%).

Au niveau des EPCI, la part des jeunes dans la population varie d'un quart de la population dans la CC du Grand Figeac (25 %) à 18,4 % de la population de la CC du Causse de Labastide Murat.

Quel que soit l'EPCI du Lot, la part des jeunes de moins de 25 ans dans la population est plus faible que celle de la population occitane et nationale.

Carte 6 : Part des jeunes de moins de 25 ans en 2018



Source : Insee – Recensement de population 2018
Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

Le Lot est le département d'Occitanie ayant la plus faible part de jeunes de moins de 25 ans en 2018.
Dans aucun de ses EPCI la part des jeunes n'atteint celle de la région.

Tableau 5 : Effectif et part (en %) des jeunes de moins de 25 ans en 2018.

	Moins de 25 ans	
	Effectif	Part
CC du Causse de Labastide Murat	720	18,4
CC du Quercy Blanc	1 593	20,6
CC du Pays de Lalbenque-Limogne	1 855	22,0
CC Cazals-Salviac	1 036	19,3
CC Quercy - Bouriane	1 893	18,8
CC Grand-Figeac*	10 092	23,2
CC Causses et Vallée de la Dordogne	9 923	21,9
CC de la Vallée du Lot et du Vignoble	2 881	19,8
CC Ouest Aveyron Communauté*	6 510	23,7
CA du Grand Cahors	10 397	25,0
Lot	38 914	22,4
Occitanie	1 654 179	28,1
France métropolitaine	19 198 760	29,6

Source : Insee – Recensement de population 2018

Exploitation : CREA-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Lot de ces EPCI. Les données concernant l'ensemble du département du Lot ne prennent en compte que la partie lotoise de ces EPCI.

Repères méthodologiques

Le nombre d'habitants est issu du Recensement de population réalisé par l'Insee. La population prise en compte est la population municipale agrégée par territoire.

Personnes âgées

► Près de 3 habitants du Lot sur 10 sont âgés de 65 ans ou plus

En 2018, le Lot compte plus de 51 100 personnes âgées de 65 ans, soit une part de 29,4 % de la population. Cette part est bien plus élevée que celle de la France métropolitaine (20,0 %) et plus élevée également que celle de l'Occitanie (22,4 %).

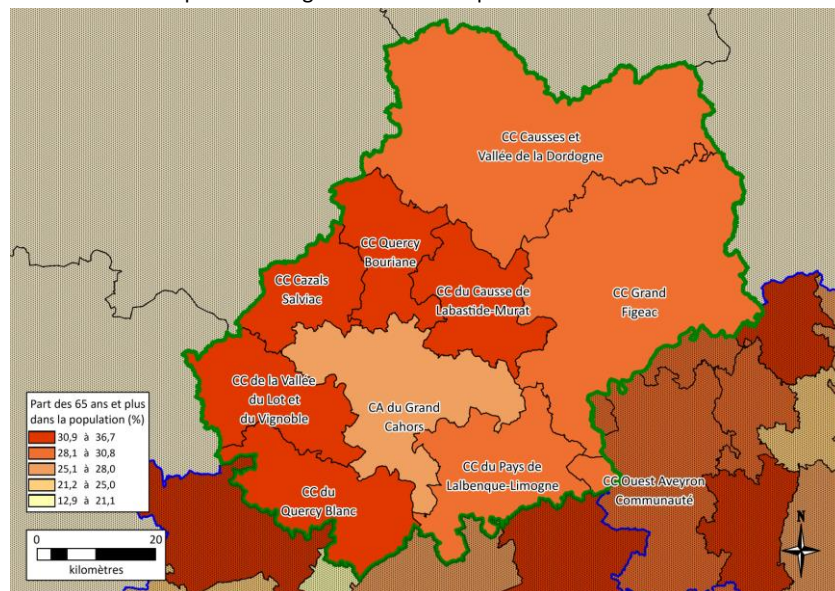
La répartition des parts des Lotois âgés de 65 ans et plus s'oppose à celle observée pour les jeunes de moins de 25 ans. Ainsi, c'est dans la CA du Grand Cahors qu'elle est la plus faible (25,7 %) et dans les CC qui entourent la CA que l'on observe les parts les plus élevées de personnes âgées de 65 ans et plus.

Dans le Lot, on compte près de 9 200 personnes âgées de 85 ans ou plus. Leur part dans la population est de 5,3 %, soit une part plus élevée que celle de la région (qui a une population relativement âgée) et plus élevée que celle de la France métropolitaine (respectivement, 3,9 % et 3,3 %).

C'est dans les trois CC à l'ouest de la CA du Grand Cahors que les parts des personnes âgées de 85 ans dans la population sont les plus élevées : 6,6 % dans la CC Quercy-Bouriane, 6,1 % dans la CC Cazals-Salviac et 6,2 % dans la CC de la Vallée du Lot et du Vignoble.

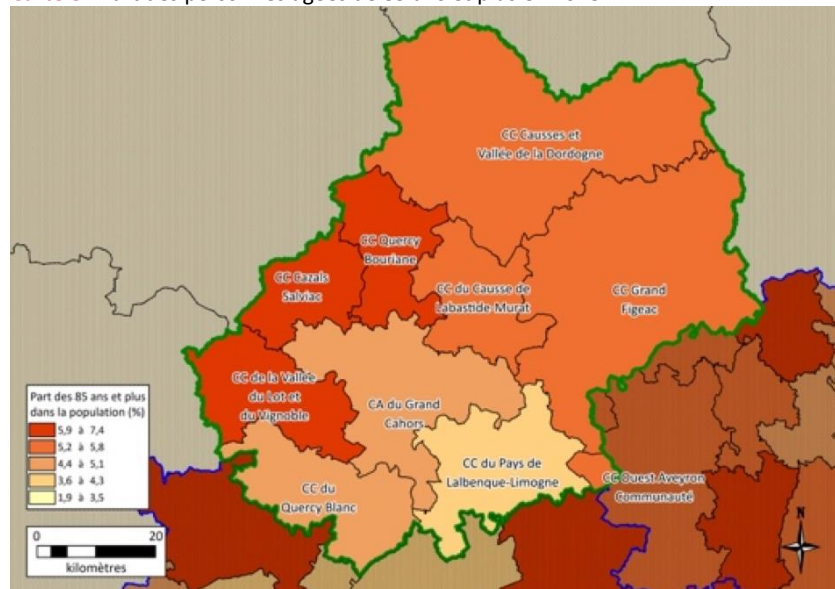
Dans chaque EPCI du département du Lot, la part des personnes âgées est plus élevée que celle observée dans la région et ce, quelle que soit la tranche d'âge prise en compte.

Carte 7 : Part des personnes âgées de 65 ans et plus en 2018



Source : Insee – Recensement de population 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Carte 8 : Part des personnes âgées de 85 ans et plus en 2018



Source : Insee – Recensement de population 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Tableau 6 : Effectifs et parts (en %) des personnes âgées de 65 ans et plus en 2018

	65 ans et plus		65-74 ans		75-84 ans		85 ans et plus	
	Effectif	Part	Effectif	Part	Effectif	Part	Effectif	Part
CC du Causse de Labastide Murat	1 300	33,2	705	18,0	377	9,6	218	5,6
CC du Quercy Blanc	2 415	31,2	1 257	16,3	779	10,1	380	4,9
CC du Pays de Lalbenque-Limogne	2 450	29,1	1 422	16,9	682	8,1	347	4,1
CC Cazals-Salviac	1 831	34,2	1 012	18,9	494	9,2	324	6,1
CC Quercy - Bouriane	3 422	33,9	1 667	16,5	1 088	10,8	667	6,6
CC Grand-Figeac*	12 520	28,7	6 120	14,0	4 045	9,3	2 355	5,4
CC Causses et Vallée de la Dordogne	13 503	29,9	6 683	14,8	4 311	9,5	2 510	5,6
CC de la Vallée du Lot et du Vignoble	4 859	33,5	2 503	17,2	1 450	10,0	905	6,2
CC Ouest Aveyron Communauté*	8 228	30,0	3 959	14,4	2 721	9,9	1 548	5,6
CA du Grand Cahors	10 704	25,7	5 583	13,4	3 255	7,8	1 866	4,5
Lot	51 130	29,4	26 088	15,0	15 870	9,1	9 173	5,3
Occitanie	1 320 157	22,4	688 089	11,7	404 713	6,9	227 355	3,9
France métropolitaine	12 944 755	20,0	6 821 840	10,5	3 982 547	6,1	2 140 368	3,3

Source : Insee – Recensement de population 2018

Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Lot de ces EPCI. Les données concernant l'ensemble du département du Lot ne prennent en compte que la partie lotoise de ces EPCI

Repères méthodologiques

Le nombre d'habitants est issu du Recensement de population réalisé par l'Insee. La population prise en compte est la population municipale agréée par territoire.

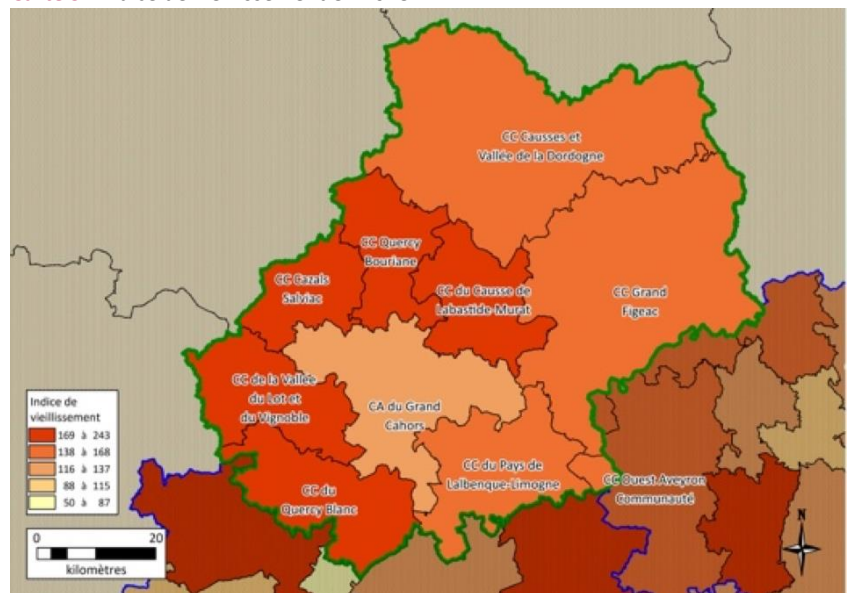
► Un indice de vieillissement très élevé

En 2018, la population du Lot est fortement vieillissante : on compte 155 personnes âgées de 65 ans ou plus, pour 100 jeunes de moins de 20 ans. Cet indice de vieillissement (IDV) est de 99 en Occitanie (soit avec quasiment autant de personnes âgées que de jeunes) ; en France métropolitaine il est de 83 personnes âgées de 65 ans ou plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans.

Pour chaque EPCI du département, les IDV sont plus élevés que celui de la région. L'indice de vieillissement le plus faible concerne la CA du Grand Cahors (123 personnes âgées de 65 ans ou plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans), seul territoire à avoir un IDV plus faible que celui du Lot.

Dans quatre CC autour du Grand Cahors, les populations comptent deux fois plus de personnes âgées de 65 ans ou plus que de jeunes de moins de vingt ans : la CC de la Vallée de Lot et du Vignoble (197), la CC Cazals-Salviac (205), la CC Quercy-Bouriane (210) et celle du Causse de Labastide Murat (211).

Carte 9 : Indice de vieillissement en 2018



Source : Insee – Recensement de population 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Dans tous les EPCI du Lot l'indice de vieillissement est supérieur à celui de l'Occitanie.

Un indice de vieillissement élevé sur l'ensemble du département et plus élevé que celui de la région dans chaque EPCI du département.
Dans 4 CC du Lot, on compte deux fois plus de personnes âgées de 65 ans ou plus que de jeunes de moins de 20 ans.

Tableau 7 : Indice de vieillissement en 2018

	Indice de vieillissement
CC du Causse de Labastide Murat	210,6
CC du Quercy Blanc	172,2
CC du Pays de Lalbenque-Limogne	148,3
CC Cazals-Salviac	205,2
CC Quercy - Bouriane	210,2
CC Grand-Figeac*	149,6
CC Causses et Vallée de la Dordogne	159,8
CC de la Vallée du Lot et du Vignoble	196,6
CC Ouest Aveyron Communauté*	149,9
CA du Grand Cahors	123,0
Lot	155,2
Occitanie	99,3
France métropolitaine	83,1

Source : Insee – Recensement de population 2018 - Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Lot de ces EPCI. Les données concernant l'ensemble du département du Lot ne prennent en compte que la partie lotoise de ces EPCI

Repères méthodologiques

L'indice de vieillissement correspond au nombre de personnes âgées de 65 ans et plus pour 100 personnes âgées de moins de 20 ans. Si l'indice de vieillissement indique un ratio supérieur à 100, la population des 65 ans et plus est supérieure à celle des moins de 20 ans. Plus le ratio est élevé, plus le vieillissement est important.

Pyramide des âges

► Une pyramide des âges caractéristique d'une population rurale âgée

La pyramide des âges du Lot reflète bien la répartition par âge de sa population.

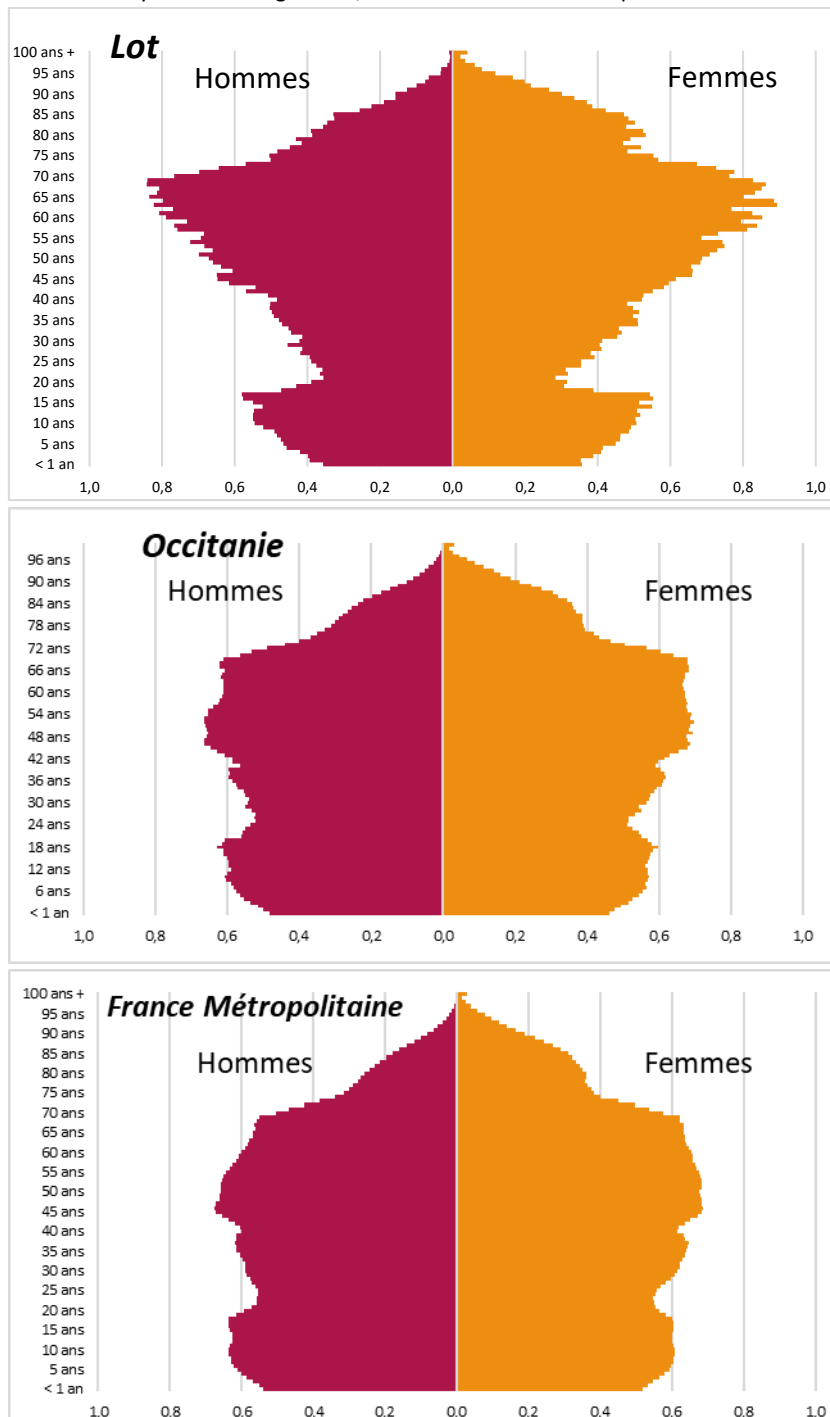
Cette pyramide des âges est à l'image de celles observées dans les territoires ruraux, avec à la fois un fort excédent de personnes âgées et un fort déficit de jeunes à partir de 18-20 ans ; les jeunes quittant plus souvent le territoire rural, notamment pour suivre des études.

Ces caractéristiques ne se retrouvent pas sur la pyramide des âges de la région ni sur celle de la France métropolitaine.

Repères méthodologiques

La pyramide des âges est construite en faisant figurer la part des habitants, âge par âge, dans la population totale.

Cartes 10 : Pyramide des âges : Lot, Occitanie et France métropolitaine



Source : Insee – Recensement de population 2018
Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

Partie 2

CARACTERISTIQUES SOCIALES

Scolarisation.....	22
Niveau d'études.....	24
Population active.....	26
Chômage.....	30
Précarité.....	32
Adultes handicapés.....	36
Ménages	37
Logements	40

Scolarisation

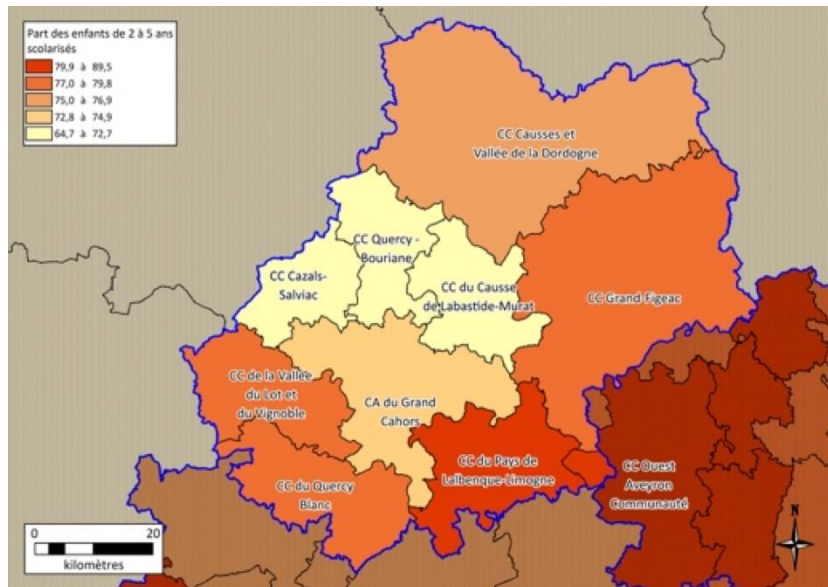
► Les jeunes lotois de 18 à 24 ans moins souvent scolarisés

La part des enfants de 2 à 5 ans scolarisés est plus élevée dans le Lot (76,3 %) que dans la région (73,8 %) ou en France métropolitaine (73,7 %).

Selon les EPCI, cette part varie de 64,8 % dans la CC du Causse de Labastide Murat, à 83,2 % dans la CC du Pays de Lalbenque-Limogne. C'est dans les trois CC au nord de la CA du Grand Cahors (la CC du Causse de Labastide Murat, la CC Cazals-Salviac et la CC Quercy-Bouriane) que les jeunes de 2 à 5 ans sont les moins souvent scolarisés (respectivement, 64,8 %, 67,5 % et 72,7 %). La part des jeunes lotois de 15 à 17 ans scolarisés est comprise entre 93,4 % et 98,6 % en Haute-Garonne. Les CC du Causse de Labastide Murat, Cazals-Salviac et de la Vallée du Lot et du Vignoble n'atteignent pas les 95 % de scolarisation parmi les 15-17 ans et c'est dans la CC Grand Figeac que le taux le plus élevé est observé (97,2 %).

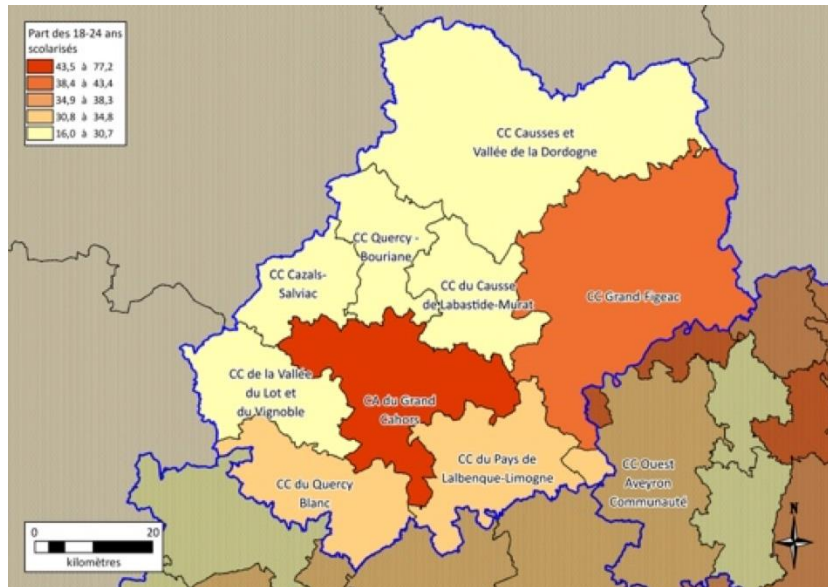
Parmi les 18-24 ans du Lot, 38,1 % sont scolarisés, part nettement plus faible que dans la région (54 %) et en métropole (53 %). À l'intérieur du département, les écarts entre les EPCI sont importants : la part des jeunes scolarisés varie quasiment du simple au double entre celle de la CC du Causse de Labastide Murat (très rurale) et celle de la CA du Grand Cahors (plus urbaine), respectivement 23,1 % et 45,3 %.

Carte 12 : Taux de scolarisation des 2 à 5 ans en 2018



Source : Insee – Recensement de population 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Carte 13 : Taux de scolarisation des 18 à 24 ans en 2018



Source : Insee – Recensement de population 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Dans le Lot, la part des enfants de 2 à 5 ans scolarisés et celle des 15-17 ans scolarisés sont toutes deux plus élevées que celles de la région et de la moyenne nationale.

Seule la scolarisation des jeunes lotois de 18 à 24 ans est moins fréquente que pour les 18-24 ans de la région et de la métropole.

Tableau 8 : Effectifs et parts (en %) d'enfants de 2 à 5 ans, de jeunes de 15 à 17 ans et de 18 à 24 ans scolarisés en 2018

	2 à 5 ans scolarisés		15 à 17 ans scolarisés		18 à 24 ans scolarisés	
	Effectif	Part	Effectif	Part	Effectif	Part
CC du Causse de Labastide Murat	71	64,8	96	93,2	31	23,1
CC du Quercy Blanc	204	78,2	259	96,8	98	34,5
CC du Pays de Lalbenque-Limogne	264	83,2	263	96,8	88	31,0
CC Cazals-Salviac	105	67,5	132	94,9	55	27,3
CC Quercy - Bouriane	195	72,7	289	95,3	106	27,3
CC Grand-Figeac*	1 156	78,3	1 376	97,2	1 092	42,7
CC Causses et Vallée de la Dordogne	1 158	76,6	1 417	96,0	620	29,9
CC de la Vallée du Lot et du Vignoble	338	79,2	401	93,4	190	30,4
CC Ouest Aveyron Communauté*	778	80,3	883	95,5	513	34,4
CA du Grand Cahors	1 203	74,4	1 498	95,8	1 143	45,3
Lot	4 514	76,3	5 535	95,9	3 330	38,1
Occitanie	184 705	73,8	199 728	95,4	251 756	53,9
France métropolitaine	2 221 699	73,7	2 309 580	95,9	2 731 872	52,5

Source : Insee – Recensement de population 2018

Exploitation : CREA-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Lot de ces EPCI. Les données concernant l'ensemble du département du Lot ne prennent en compte que la partie lotoise de ces EPCI

Repères méthodologiques

La scolarisation des enfants est recueillie lors du recensement. L'obligation d'instruction scolaire à 3 ans a été instituée à la rentrée 2020, ainsi qu'une obligation de formation pour les 16-18 ans.

Niveau d'études

► Des niveaux d'études moins élevés à tous âges

En 2018, parmi les Lotois âgés de 15 ans et plus sortis du système scolaire, plus de 39 900 sont peu ou pas diplômés (avec au plus le brevet des collèges), soit 28,6 %. Cette part est supérieure à celle de l'Occitanie ou de la France hexagonale (27 %).

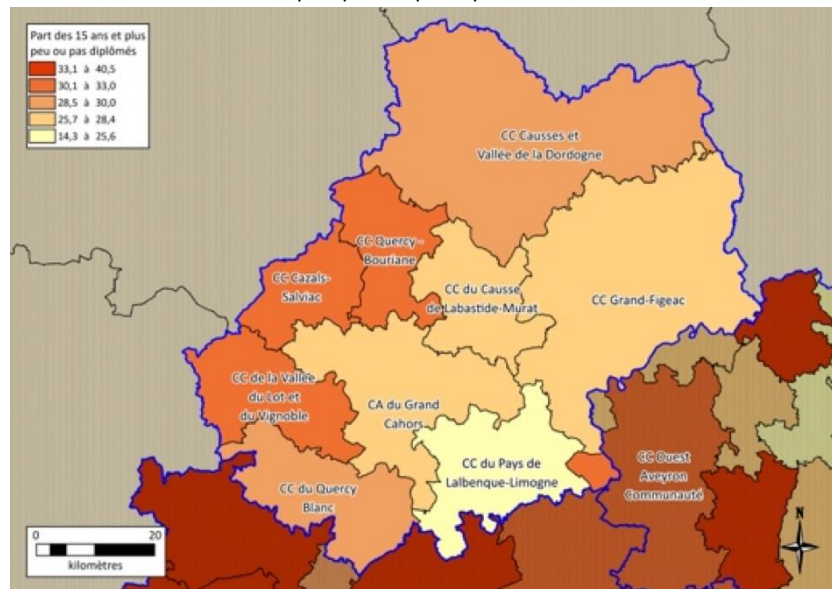
Selon les EPCI, la variation de la part des Lotois peu ou pas diplômés peut être mise en parallèle avec celle des personnes âgées de 85 ans ou plus : c'est dans la CC du Pays de Lalbenque-Limogne que la part des peu ou pas diplômés est la plus faible, et c'est dans les trois CC à l'ouest de la CA du Grand Cahors que les parts sont les plus élevées : 30,1 % dans la CC Cazals-Salviac et 31,4 % dans la CC Quercy-Bouriane comme dans la CC de la Vallée du Lot et du Vignoble.

Parmi les jeunes de 25 à 34 ans, la part des peu ou pas diplômés est de 12,9 % dans le département, valeur proche de celles de la région et de la moyenne nationale.

À l'intérieur du département, les parts sont comprises entre 9,7 % dans la CC du Causse de Labastide Murat et 16,8 % dans la CC de la Vallée du Lot et du Vignoble.

En 2018, un quart des Lotois, âgés de 15 ans et plus et sortis du système scolaire, avaient *a minima* un niveau bac+2. Selon les EPCI, cette part varie de 22,1 % pour la CC de la Vallée du Lot et du Vignoble à 30,7 % pour la CC du Pays de Lalbenque-Limogne. Aucun EPCI ne dépasse la valeur régionale ou nationale.

Carte 14 : Taux des 15 ans et plus peu ou pas diplômés en 2018



Source : Insee – Recensement de population 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Carte 15 : Part des 25-34 ans peu ou pas diplômés en 2018



Source : Insee – Recensement de population 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

De par sa population fortement âgée, le département présente un niveau d'études plus bas que ceux de la région et de la métropole. Toutefois, les 25-34 ans sont plus souvent diplômés qu'aux niveaux régional et national dans près de la moitié des CC.

Tableau 9 : Effectifs et parts (en %) des jeunes de plus de 15 ans et de 24 à 34 ans peu ou pas diplômés et ceux ayant un Bac+2 ou supérieur en 2018

	Peu ou pas diplômés				Bac+ 2 ou supérieur			
	15 ans et plus		25 à 34 ans		15 ans et plus		25 à 34 ans	
	Effectif	Part	Effectif	Part	Effectif	Part	Effectif	Part
CC du Causse de Labastide Murat	908	27,7	27	9,7	873	26,6	117	43,1
CC du Quercy Blanc	1 862	29,6	72	11,4	1 565	24,8	207	32,9
CC du Pays de Lalbenque-Limogne	1 680	25,0	69	10,2	2 061	30,7	276	41,3
CC Cazals-Salviac	1 339	30,1	42	11,8	1 016	22,9	97	27,4
CC Quercy - Bouriane	2 651	31,4	106	14,8	1 898	22,5	212	29,6
CC Grand-Figeac*	9 591	27,6	398	10,2	9 214	26,5	1 776	45,6
CC Causses et Vallée de la Dordogne	10 948	29,9	518	13,9	8 368	22,9	1 356	36,4
CC de la Vallée du Lot et du Vignoble	3 786	31,4	179	16,8	2 666	22,1	314	29,6
CC Ouest Aveyron Communauté*	6 830	31,3	295	13,0	4 990	22,9	861	38,1
CA du Grand Cahors	8 652	26,8	525	14,2	9 386	29,0	1 500	40,7
Lot	39 937	28,6	1 860	12,9	35 953	25,7	5 659	39,3
Occitanie	1 169 708	26,6	77 290	12,7	1 360 391	31,0	272 642	44,9
France métropolitaine	12 806 548	27,0	903 154	12,4	14 698 528	30,9	3 377 727	46,5

Source : Insee – Recensement de population 2018
Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Lot de ces EPCI. Les données concernant l'ensemble du département du Lot ne prennent en compte que la partie lotoise de ces EPCI

Repères méthodologiques

Le niveau du diplôme le plus élevé obtenu est recueilli lors des recensements de population. Cette information est analysée uniquement pour les personnes qui ont quitté le système scolaire et qui sont âgées d'au moins 15 ans. Les personnes n'ayant pas de diplôme ou au plus le brevet des collèges sont considérées comme peu ou pas diplômées

Population active

► Un taux d'activité plus important dans le Lot qu'en Occitanie et qu'au niveau national

En 2018, les 73 700 Lotois en activité ou en recherche d'emploi représentent 74,9 % de l'ensemble des Lotois âgés de 15 à 64 ans (population en âge de travailler). Ce taux d'activité, proche de celui observé au niveau national (74,3 %), est plus important que celui de la région (73,9 %).

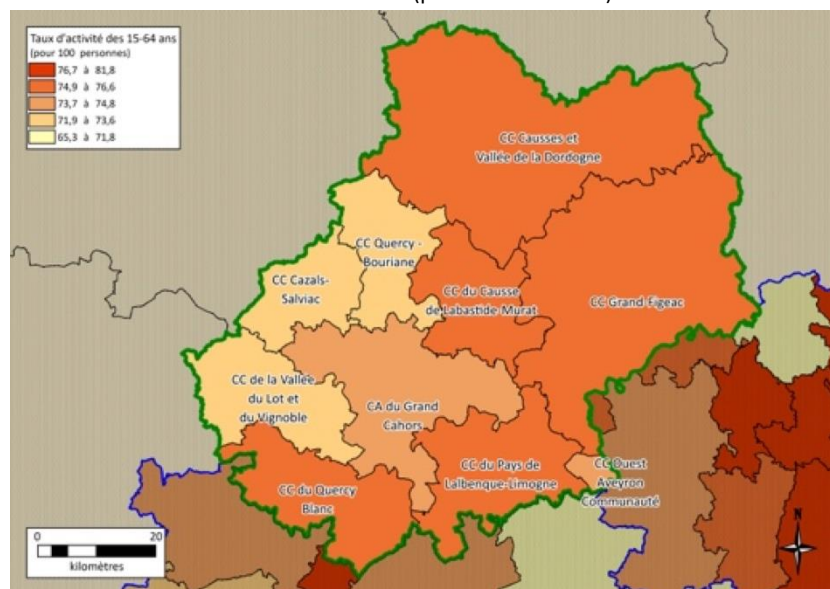
Selon les EPCI, la part des actifs parmi les 15-64 ans varie de 72,1 % dans la CC de la Vallée du Lot et de la Dordogne, à plus de 76 % dans la CC Causses et Vallée de la Dordogne (76,1 %) et dans la CC du Pays de Lalbenque-Limogne (76,4 %).

Dans la majorité des EPCI du Lot (8/10), la part des actifs est plus importante que celle des actifs de la région et dans six EPCI, elle est aussi plus élevée que celle observée au niveau national.

Parmi les Lotois âgés de 25 à 34 ans, 92,6 % sont actifs (ayant un emploi ou en recherche d'emploi), soit un taux plus élevé que le taux national (90,1 %) et nettement plus élevé que le taux régional (88,8 %).

Dans chaque EPCI du Lot, le taux d'activité des 25-34 ans est plus élevé que le taux régional et seule la CC Ouest Aveyron Communauté (dont seulement 2 % des habitants sont des Lotois) a un taux d'activité légèrement moins élevé (89,6 %) que le taux national (90,1 %).

Carte 16 : Taux d'activité des 15 à 64 ans (pour 100 habitants) en 2018



Source : Insee – Recensement de population 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Le taux d'activité du Lot est plus élevé qu'en France métropolitaine et en Occitanie, et ce, quelle que soit la classe d'âge.

La différence est plus marquée chez les 25-34 ans qui ont un taux d'activité plus élevé dans quasiment tous les territoires du département alors que pour les 15-64 ans, les taux ne sont supérieurs au taux national que dans 6 EPCI sur 10.

Tableau 10 : Effectifs et parts (en %) d'actifs de 15 à 64 ans et de 25 à 34 ans en 2018[^]

	Actifs			
	15 à 64 ans		25 à 34 ans	
	Effectif	Part	Effectif	Part
CC du Causse de Labastide Murat	1 601	75,1	266	95,0
CC du Quercy Blanc	3 227	75,5	590	92,0
CC du Pays de Lalbenque-Limogne	3 564	76,4	653	94,9
CC Cazals-Salviac	2 063	72,8	339	93,2
CC Quercy - Bouriane	4 007	73,4	666	91,3
CC Grand-Figeac*	18 720	75,1	3 694	92,8
CC Causses et Vallée de la Dordogne	19 284	76,1	3 529	92,7
CC de la Vallée du Lot et du Vignoble	5 646	72,1	987	91,2
CC Ouest Aveyron Communauté*	11 133	73,8	2 061	89,6
CA du Grand Cahors	18 371	74,7	3 560	92,7
Lot	73 658	74,9	13 716	92,6
Occitanie	2 616 596	72,9	573 471	88,8
France métropolitaine	29 946 345	74,3	6 917 450	90,1

Source : Insee – Recensement de population 2018
Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Lot de ces EPCI. Les données concernant l'ensemble du département du Lot ne prennent en compte que la partie lotoise de ces EPCI

Repères méthodologiques

La population active regroupe la population active occupée (appelée aussi « population active ayant un emploi ») et celle à la recherche d'un emploi. Ces données sont issues du recensement.

► **Le département d'Occitanie avec la plus forte part d'artisans-commerçants**

Dans le département, comme en Occitanie et en France métropolitaine, les catégories sociales les plus représentées sont les employés (27,5 %), suivies par celles des professions intermédiaires (23,2 %) et des ouvriers (20,8 %).

Parmi les Lotois, on note une sur-représentativité des artisans-commerçants (10,6 % des actifs vs 8,6 % dans la région et 6,7 % au niveau national) ainsi qu'une sur-représentation des exploitants agricoles (5,8 % vs 2,5 % et 1,5 %).

À l'intérieur du département, ces différences se retrouvent dans chaque EPCI à l'exception de la CA du Grand Cahors dont la répartition des catégories sociales se rapproche plutôt de celle de la région. Dans les autres EPCI, la part des artisans-commerçants varie de 9,3 % dans CC du Causse de Labastide Murat à 13,3 % dans la CC du Pays de Lalbenque-Limogne ainsi que dans la CC Cazals-Salviac. Pour les exploitants

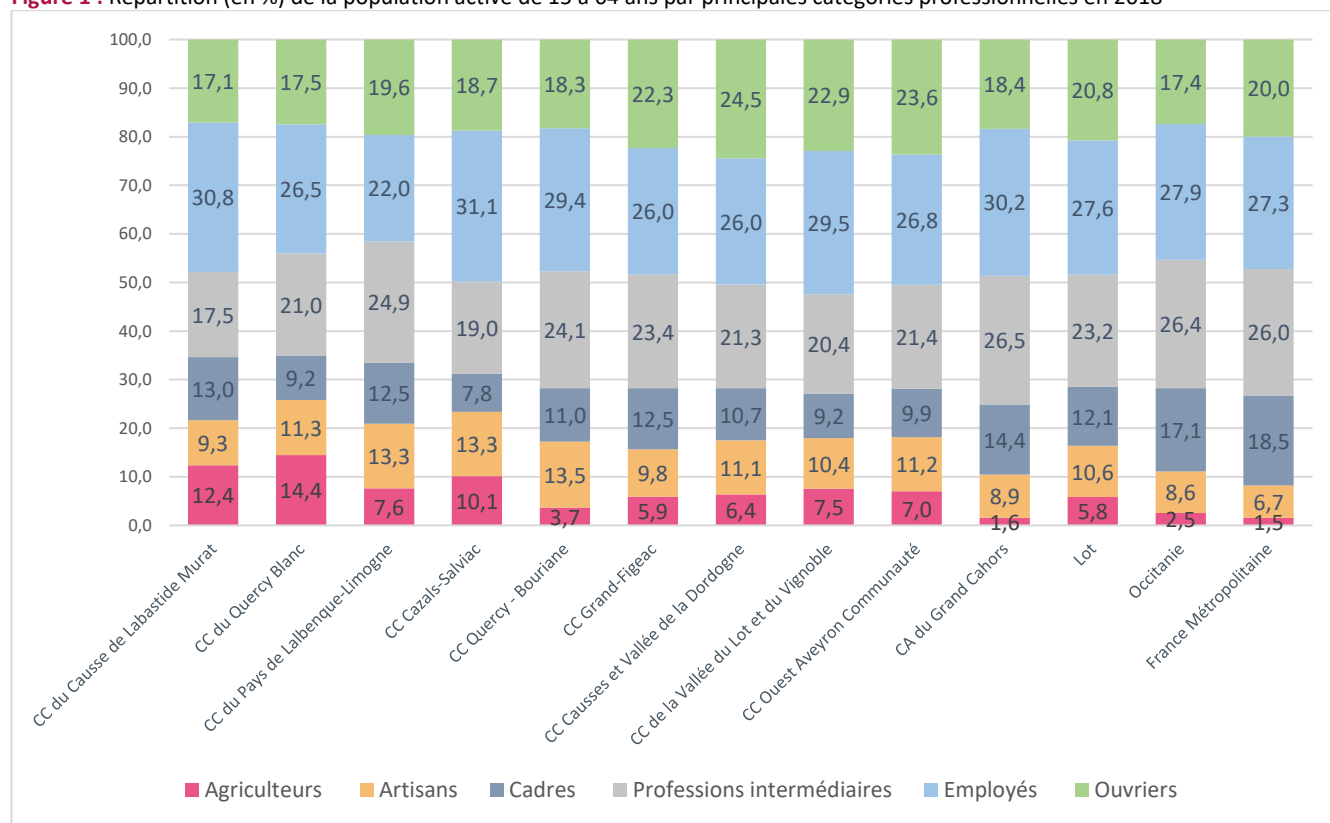
Une sur-représentation des artisans-commerçants et une sur-représentation des agriculteurs dans le département ainsi qu'une sous-représentation des cadres.
Différences observées dans tous les EPCI du Lot à l'exception de la CA du Grand Cahors.

agricoles, les plus fortes parts se trouvent dans la CC du Quercy Blanc (14,4 %), dans la CC du Causse de Labastide Murat (12,4 %) et dans la CC Cazals-Salviac (10,1 %) ; la plus faible part se trouve dans la CC Quercy-Bouriane (3,7 %), seule CC où la part des exploitants agricoles est inférieure à celle du Lot (5,8 %).

À l'inverse, on note une sous-représentation des cadres dans le département (12,1 % vs 17,1 % en Occitanie et 18,5 % au niveau national). Selon les EPCI, la part des cadres varie de 9,2 % (dans la CC du Quercy Blanc et celle de la Vallée du Lot et du Vignoble) à 14,4 % dans la CA du Grand Cahors. Ainsi, la sous-représentation des cadres concerne tous les EPCI du Lot.

La CC du Causse de Labastide Murat se distingue des autres CC du Lot avec les plus faibles parts d'ouvriers et de professions intermédiaires (respectivement, 17,1 % et 17,5 %), avec également la plus forte part de cadres (13 %) et presque autant d'agriculteurs (12,4 %).

Figure 1 : Répartition (en %) de la population active de 15 à 64 ans par principales catégories professionnelles en 2018



Source : Insee – Recensement de population 2018 - Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

Chômage

► Un taux de chômage plus faible pour les Lotois que pour les Occitans

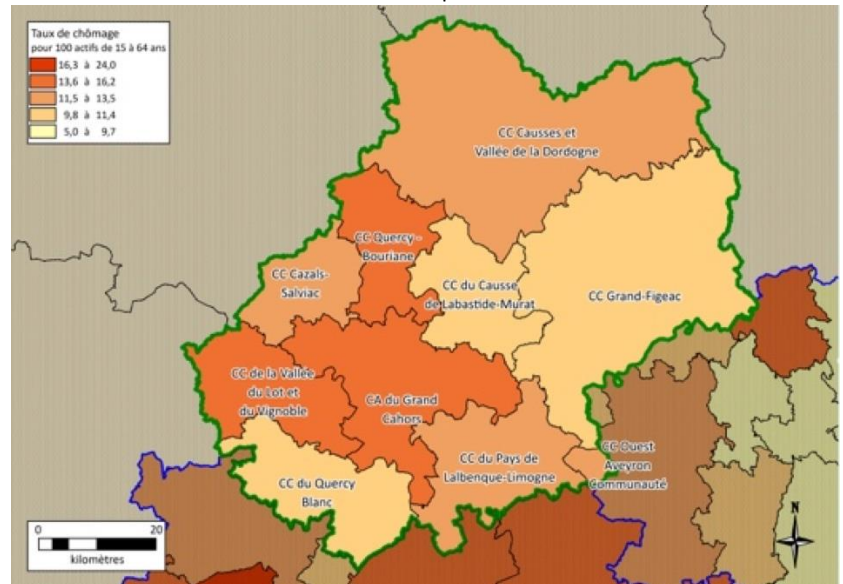
En 2018, selon les données du recensement, près de 9 450 Lotois âgés de 15 à 64 ans sont au chômage, soit un taux de 12,8 % des actifs du même âge. Ce taux est proche du taux national (13,0 %) et plus faible que le taux de chômage régional (14,6 %).

Au sein du département, le taux de chômage a une étendue de 4,1 points : il varie de 10,8 % dans la CC du Grand Figeac à 14,9 % dans la CA du Grand Cahors, un des deux territoires, avec la CC de la Vallée du Lot et du Vignoble, à avoir des taux à la fois supérieurs aux taux régional et métropolitain. Dans la majorité des EPCI (7/10), le taux de chômage est plus faible qu'aux niveaux régional et national.

La part de chômeurs dans le département est inférieure à celles de la région et de l'Hexagone, et ce quelle que soit la classe d'âge.

La CC du Grand Cahors présente les taux de chômage les plus élevés avec des valeurs dépassant de peu la valeur régionale, aussi bien parmi les 15-64 ans que les 15-24 ans.

Carte 17 : Taux de chômeurs de 15 à 64 ans pour 100 actifs en 2018



Source : Insee – Recensement de population 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Les jeunes actifs sont toujours plus touchés par le chômage que l'ensemble des actifs. Dans le Lot, parmi les actifs âgés de 15-24 ans, plus de 1 700 sont au chômage, soit un taux de 26,9 % de jeunes chômeurs. Proche de la valeur nationale (26,5 %), ce taux est plus faible que le taux régional (30,1 %).

Selon les territoires du Lot, le taux de chômage des jeunes actifs varie très fortement : de 20,3 % dans la CC du Causse de Labastide Murat à 31,6 % dans la CC du Grand Cahors ; soit une étendue de 11,3 points.

Dans plus de la moitié des territoires (6/10), le chômage des jeunes est plus faible que ceux des jeunes de la région et de la métropole.

Tableau 11 : Effectifs et parts (en %) de personnes de 15 à 64 ans et des jeunes de 15 à 24 ans au chômage au sens du recensement en 2018

	Chômeurs			
	15 à 64 ans		15 à 24 ans	
	Effectif	Part	Effectif	Part
CC du Causse de Labastide Murat	182	11,4	24	20,3
CC du Quercy Blanc	360	11,2	52	25,3
CC du Pays de Lalbenque-Limogne	442	12,4	61	27,5
CC Cazals-Salviac	259	12,6	37	22,4
CC Quercy - Bouriane	547	13,6	96	29,2
CC Grand-Figeac*	2 028	10,8	401	23,0
CC Causses et Vallée de la Dordogne	2 343	12,2	441	26,1
CC de la Vallée du Lot et du Vignoble	831	14,7	134	27,6
CC Ouest Aveyron Communauté*	1 315	11,8	278	25,6
CA du Grand Cahors	2 730	14,9	540	31,6
Lot	9 436	12,8	1 724	26,9
Occitanie	383 154	14,6	78 656	30,1
France métropolitaine	3 880 154	13,0	813 394	26,5

Source : Insee – Recensement de population 2018
Exploitation : CREA-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Lot de ces EPCI. Les données concernant l'ensemble du département du Lot ne prennent en compte que la partie lotoise de ces EPCI

Repères méthodologiques

Les chômeurs au sens du recensement sont les personnes qui se sont déclarées chômeurs (inscrites ou non à Pôle Emploi) sauf si elles ont, en outre, déclaré explicitement ne pas rechercher de travail ; et d'autre part les personnes qui ne se sont déclarées spontanément ni en emploi, ni en chômage, mais qui ont néanmoins déclaré rechercher un emploi.

Précarité

► Des indicateurs de précarité inférieurs aux valeurs nationale et régionale, de faibles disparités infradépartementales

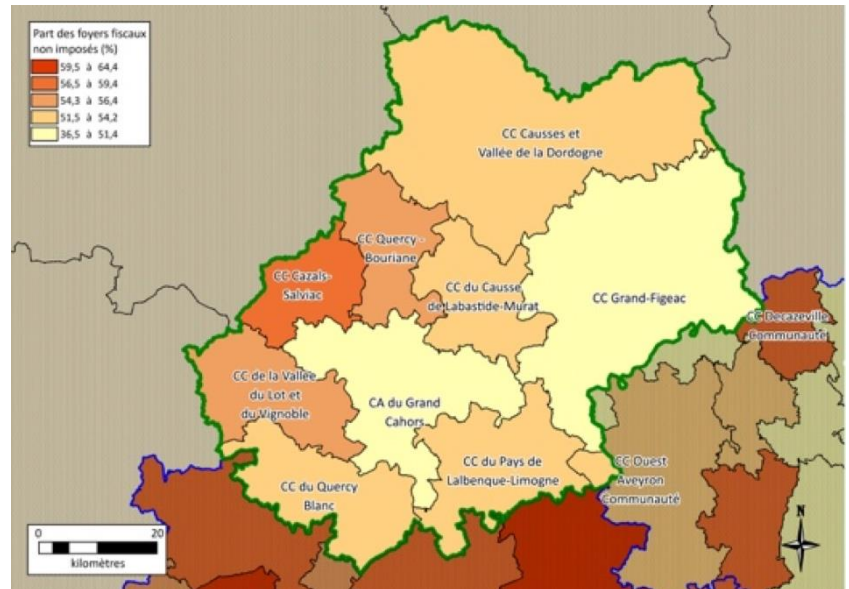
En 2019, dans le Lot, la proportion de foyers non imposés s'élève à 52,2 % contre 49,5 % en France métropolitaine et 53,3 % en région Occitanie. Ces taux varient de près de 5,8 points entre EPCI. Le plus bas concerne la CC Grand Figeac (51 %), le plus élevé la CC Cazals-Salviac (56,8 %), suivie par la CC de la Vallée du Lot et du Vignoble (55 %) et la CC Quercy - Bouriane (55 %).

En 2020, la part de personnes couvertes par le RSA (bénéficiaires et ses ayants-droits) est de 5 %, part inférieure aux parts régionale (6,7 %) et nationale (5,7 %). Aucun des EPCI ne présente un taux supérieur au taux régional. La CA du Grand Cahors se distingue avec 6,4 %, soit le taux le plus élevé des territoires intercommunaux. Le taux le plus faible est observé dans la CC du Causse de Labastide Murat (3,9 %).

En 2020, 14,4 % des allocataires dépendent à 100 % des prestations versées par la CAF et la MSA, contre 15,3 % en France métropolitaine et 17,3 % au niveau régional. Le taux le plus faible est établi dans la CC du Causse de Labastide Murat (10,9 %), le plus élevé dans la CA du Grand Cahors (17,6%).

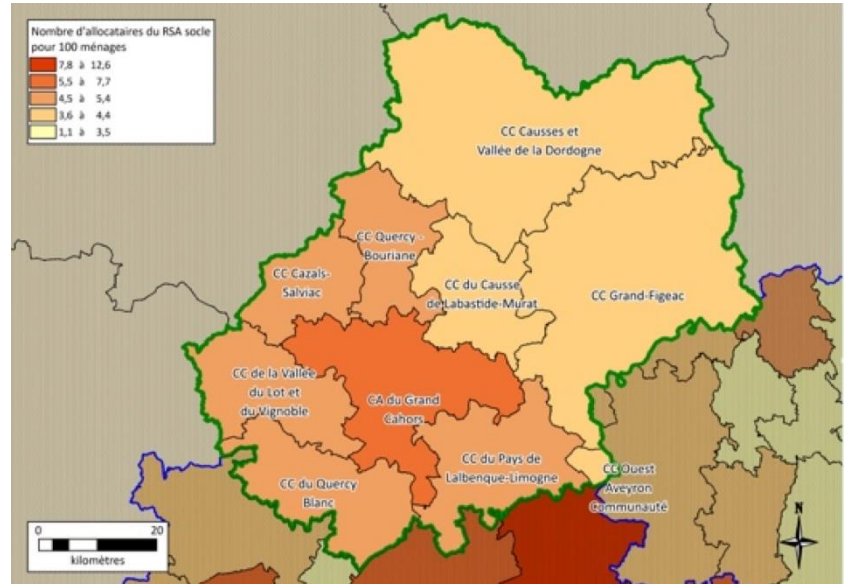
En 2020, 9,2 % de la population consommant des soins a des droits ouverts à la complémentaire santé solidaire (CSS ou C2S) contre 10,9 % en France métropolitaine et 13,0 % en région Occitanie. Tous les EPCI présentent un taux inférieur à celui de la région, excepté la CA du Grand Cahors où le taux de bénéficiaires C2S s'élève à 13,4 %.

Carte 18 : Part de foyers fiscaux non imposés en 2019



Source : Insee – Recensement de population 2019
Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

Carte 19 : Nombre d'allocataires du RSA socle pour 100 ménages en 2020



Source : Insee – Recensement de population 2020
Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

Tableau 12 : Part des foyers fiscaux non imposés (en %) en 2019, effectif et part d'allocataire (en %) du RSA socle en 2020, effectif et part (en %) d'allocataires dépendants à 100 % des allocations en 2020, et taux de bénéficiaires de la C2S (en%) en 2020

	Part foyers fiscaux non imposés	Allocataires du RSA Socle		Allocataires dépendants à 100 %		Taux de bénéficiaires C2S
		Effectif	Part	Effectif	Part	
CC du Causse de Labastide Murat	52,5	72	3,9	59	10,9	2,2
CC du Quercy Blanc	53,8	172	4,8	135	11,2	11,0
CC du Pays de Lalbenque-Limogne	52,8	204	5,1	171	12,5	5,8
CC Cazals-Salviac	56,8	127	4,9	104	12,8	9,5
CC Quercy - Bouriane	55,0	229	4,6	263	15,6	4,3
CC Grand-Figeac*	51,0	901	4,3	1 039	13,9	4,3
CC Causses et Vallée de la Dordogne	51,8	892	4,1	878	11,9	7,2
CC Ouest Aveyron Communauté *	53,8	573	4,4	699	15,0	2,5
CC de la Vallée du Lot et du Vignoble	55,0	366	5,2	327	14,3	2,8
CA du Grand Cahors	51,4	1 301	6,4	1 471	17,6	13,4
Lot	52,2	4 161	5,0	4 314	14,4	9,2
Occitanie	53,3	184 229	6,7	208 199	17,3	13,0
France métropolitaine	49,5	1 643 180	5,7	1 852 505	15,3	10,9

Source : Cnaf-CCMSA-Insee- 2019- 2020

Exploitation : CREA-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Lot de ces EPCI. Les données concernant l'ensemble du département du Lot ne prennent en compte que la partie lotoise de ces EPCI

Repères méthodologiques

- Un foyer fiscal correspond à l'ensemble des personnes inscrites sur une même déclaration de revenus. Il peut y avoir plusieurs foyers fiscaux dans un seul ménage : par exemple, un couple non marié où chacun remplit sa propre déclaration de revenus compte pour deux foyers fiscaux. Un foyer fiscal est dit non imposé quand, du fait du niveau de revenu ou des réductions et crédits d'impôts, il n'a pas d'impôt sur le revenu à acquitter).
- Le revenu de solidarité active (RSA) assure aux personnes sans ressources un niveau minimum de revenu qui varie selon la composition du foyer. Le RSA est ouvert, sous certaines conditions, aux personnes d'au moins 25 ans et aux jeunes actifs de 18 à 24 ans s'ils sont parents isolés ou justifient d'une certaine durée d'activité professionnelle. Le RSA non majoré ou RSA socle correspond au versement de la prestation hors majoration pour parent isolé. Géré par le Département, le RSA est versé par la CAF ou la MSA : au niveau des quartiers de Béziers, seuls les versements par la CAF sont décomptés.
- La plupart des prestations versées par la CAF et la MSA sont soumises à condition de revenus. Ainsi, ces deux organismes peuvent déterminer, à partir des déclarations faites par les allocataires, la part de ceux n'ayant aucune autre ressource que les prestations versées.
- La Complémentaire santé solidaire (C2S) donne droit à la prise en charge de la part complémentaire des dépenses de santé (y compris à l'hôpital). Elle inclut aussi des forfaits de prise en charge pour les prothèses dentaires, les lunettes, les aides auditives... Elle est accordée sous condition de revenu. Elle peut être gratuite ou nécessiter une participation financière. Elle a remplacé la CMUc et l'ACS (aide à la complémentaire santé) en 2018.

► **Un revenu médian disponible inférieur aux territoires de comparaison et un plus fort taux de pauvreté**

En 2018, dans le Lot, le revenu annuel médian disponible s'élève à 20 740 euros par unité de consommation, soit un revenu inférieur à celui observé en France métropolitaine (21 730 €) et égal au revenu régional.

Les EPCI présentent un niveau de revenu annuel médian disponible sans variation très marquée ; le revenu le plus élevé est observé sur la CA du Grand Cahors (21 200 €).

Les revenus les plus faibles concernent deux EPCI, la CC Cazals-Salviac (19 210 €) et la CC du Quercy Blanc (19 660 €).

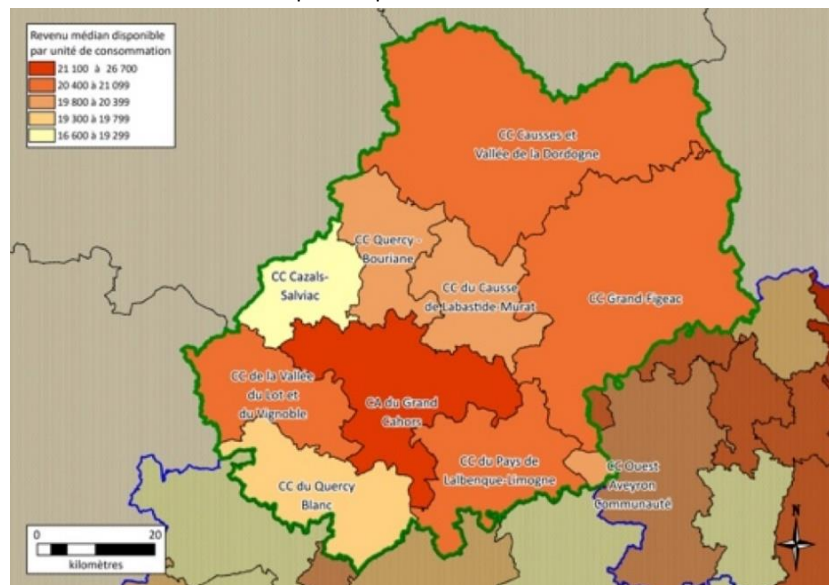
En 2018, 15,0 % de la population lotoise est en-dessous du seuil de pauvreté contre 14,6 % en France métropolitaine et 17,2 % en Occitanie.

La maximale est observée dans la CC Cazals-Salviac avec un habitant sur 5 concerné.

Le taux le plus faible est observé sur la CC du Grand Figeac.

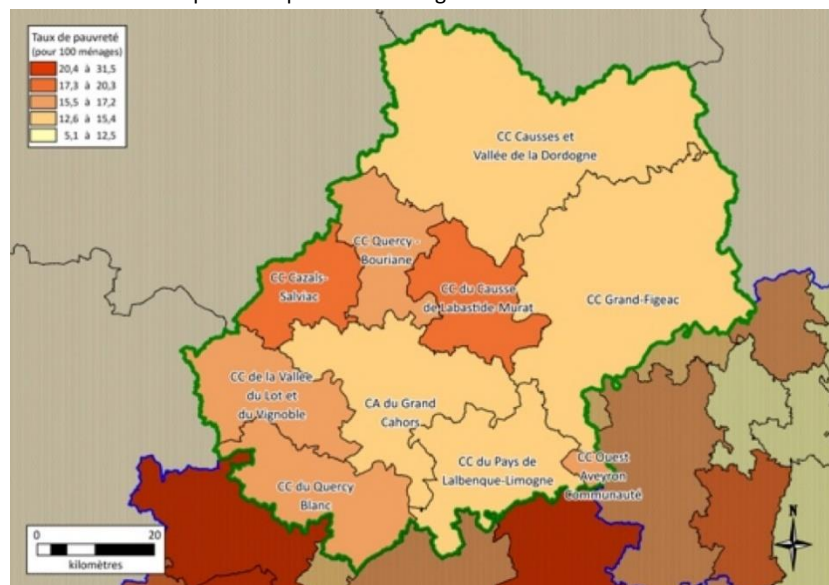
Le revenu annuel médian disponible par unité de consommation s'élève à 20 740 euros à l'identique de la région avec cependant un taux de pauvreté inférieur de 2 points au taux régional. Les disparités entre EPCI sont peu marquées. La CC Cazals-Salviac combine les indicateurs de revenus et de pauvreté les plus défavorables.

Carte 20 : Revenu médian disponible par unité de consommation en 2018



Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Carte 21 : Taux de pauvreté pour 100 ménages en 2018



Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Tableau 13 : Revenu annuel médian disponible par unité de consommation (en euros) et taux de pauvreté au seuil de 60 % du revenu médian (en %) en 2018.

	Revenu annuel médian disponible par UC	Taux de pauvreté
CC du Causse de Labastide Murat	20310	17,8
CC du Quercy Blanc	19660	17
CC du Pays de Lalbenque-Limogne	20960	14,6
CC Cazals-Salviac	19210	20,1
CC Quercy - Bouriane	19960	16,2
CC Grand-Figeac*	21070	14,3
CC Causses et Vallée de la Dordogne	20570	14,5
CC de la Vallée du Lot et du Vignoble	20520	15,6
CC Ouest Aveyron Communauté*	20130	16,0
CA du Grand Cahors	21200	14,5
Lot	20740	15,0
Occitanie	20740	17,2
France métropolitaine	21730	14,6

Source : Insee - DGFIP, CNAF, CNAV, CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2018,
Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Lot de ces EPCI. Les données concernant l'ensemble du département du Lot ne prennent en compte que la partie lotoise de ces EPCI

Repères méthodologiques

– Le revenu disponible comprend les revenus d'activité (salariée et indépendante et revenus de remplacement tels que le chômage, la préretraite, la retraite et la pension d'invalidité, ainsi que les pensions alimentaires et revenus du patrimoine) auxquels sont ajoutés les prestations sociales reçues, moins les impôts versés. Il est ensuite divisé par le nombre d'unités de consommation (UC) du ménage pour évaluer le niveau de vie d'un ménage. Les unités de consommation sont calculées selon l'échelle de l'OCDE qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans

– Le taux de pauvreté est déterminé chaque année au niveau national par l'Insee à partir du revenu disponible. Quand un ménage dispose, par unité de consommation, de moins de 60 % du revenu annuel médian France entière, il est considéré comme étant en situation de pauvreté. En 2018, dernière valeur connue, ce seuil est de 12 750 € par an (1 063 € par mois).

Adultes handicapés

► 2 964 bénéficiaires de l'AAH dans le Lot

En 2020, le Lot présente un taux de 3,9 % d'allocataires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH), contre 3,1 % en France métropolitaine et 4,1 % en région, soit 2 964 personnes concernées.

Le taux maximum supérieur à 5 % est observé pour la CC de la Vallée du Lot et du Vignoble, le taux le moins élevé pour la CC du Pays de Lalbenque-Limogne

Le département présente une plus faible part d'adultes percevant l'AAH que la région. Les écarts entre EPCI restent modérés, avec des valeurs de + ou - 1,5 point proches de la moyenne.

Tableau 14 : Nombre d'allocataires de l'AAH (CAF + MSA) et taux pour 100 personnes de 20 à 59 ans en décembre 2020.

	Nombre allocataires AAH	Taux allocataires AAH
CC du Causse de Labastide Murat	52	3,2
CC du Quercy Blanc	106	3,2
CC du Pays de Lalbenque-Limogne	97	2,7
CC Cazals-Salviac	69	3,2
CC Quercy - Bouriane	175	4,3
CC Grand-Figeac*	788	4,0
CC Causses et Vallée de la Dordogne	622	3,2
CC de la Vallée du Lot et du Vignoble	322	5,5
CC Ouest Aveyron Communauté*	493	4,2
CA du Grand Cahors	874	4,6
Lot	2 964	3,9
Occitanie	115 959	4,1
France métropolitaine	1 011 095	3,1

Source : Cnaf-CCMSA-Insee-2020 - Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Lot de ces EPCI. Les données concernant l'ensemble du département du Lot ne prennent en compte que la partie lotoise de ces EPCI

Repères méthodologiques

L'allocation aux adultes handicapés (AAH) est une aide financière qui garantit un minimum de ressources. Elle est attribuée sous réserve de respecter des critères d'incapacité, d'âge, de résidence et de ressources. Elle est accordée sur décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). Son montant vient compléter d'éventuelles autres ressources. Elle est versée par la CAF ou la MSA.

Ménages

► 84 000 ménages, une composition en taille équivalente à celle de la région

En 2018, on dénombre 84 005 ménages dans le Lot.

La taille des ménages en 2018 est de 2 personnes, légèrement inférieure à la taille régionale (2,1).

Trois ménages sur 4 sont situés dans 3 EPCI, qui chacun représente plus de 20 000 ménages : CC Grand-Figeac, CC Causses et Vallée de la Dordogne, CA du Grand Cahors.

Aucun ménage ne dépasse la moyenne régionale en termes de taille moyenne, et les valeurs sont toutes proches de 2.

Le nombre de ménages formés d'une seule personne s'élève à 31 818 personnes, soit 37,9 % des ménages lotois contre 38,1 % en Occitanie et 36,9 % en France métropolitaine.

Des contrastes sont relativement marqués entre EPCI : Plus de quatre ménages sur 10 sont formés d'une seule personne dans la CA du Grand Cahors (40,4 %) ; près de trois ménages sur 10 sont formés d'une seule personne sur la CC du Quercy blanc.

Le département présente une taille de ménages inférieure aux valeurs nationale et régionale. La part de ménages d'une personne s'élève à 37,9 %, avec une valeur plus élevée pour Cahors Agglomération. Plus d'un quart des familles avec des enfants de moins de 25 ans sont des familles monoparentales, avec des valeurs intercommunales variant de 12 points.

Les territoires présentent des dynamiques démographiques hétérogènes (hors CC Grand Figeac) : la CA du Grand Cahors, territoire plus urbain, se distingue avec la part des ménages composés d'une seule personne la plus importante (40 %), un indice de vieillissement inférieur à celui du Lot, ainsi qu'une plus faible part de personnes âgées de

65 ans ; les autres territoires, plus ruraux, présentent une part plus faible de ménages d'une personne, un indice de vieillissement plus élevé et avec au moins une personne sur 3 âgée de 65 ans ou plus.

Le nombre de familles monoparentales avec enfants de moins de 25 ans est de 5 113 dans le département.

Leur part s'élève à 25,7 %, soit plus qu'à l'échelle de la France métropolitaine (24,9 %) et moins qu'en région Occitanie (27,3 %).

La CA du Grand Cahors concentre 31 % des familles monoparentales.

Au sein du département, les EPCI ont des taux variant de 17,6 % pour la CC du Pays de Lalbenque-Limogne à 30,5 % pour la CA du Grand Cahors.

Après l'agglomération de Cahors, seule la CC de la Vallée du Lot et du Vignoble présente un taux supérieur au taux régional avec 29 % de familles monoparentales.

Tableau 15 : Nombre, population et taille des ménages en 2018 ; nombre et part des ménages d'une personne en 2018 ; nombre et part de familles monoparentales en 2018.

	Ménages ¹			Ménages d'une personne ²		Familles monoparentales avec enfants de moins de 25 ans ³	
	Nombre	Population	Taille moyenne	Nombre	Part parmi les ménages	Nombre	Part parmi les familles avec enfants de moins de 25 ans
CC du Causse de Labastide Murat	1 862	3 741	2,0	683	36,7	75	20,1
CC du Quercy Blanc	3 582	7 499	2,1	1 158	32,3	239	26,6
CC du Pays de Lalbenque-Limogne	3 980	8 382	2,1	1 382	34,7	184	17,6
CC Cazals-Salviac	2 589	5 274	2,0	878	33,9	100	18,3
CC Quercy - Bouriane	4 967	9 769	2,0	1 876	37,8	250	24,4
CC Grand-Figeac*	20 955	42 027	2,0	8 124	38,8	1 094	22,1
CC Causses et Vallée de la Dordogne	21 732	44 006	2,0	8 081	37,2	1 315	25,7
CC de la Vallée du Lot et du Vignoble	7 078	14 140	2,0	2 606	36,8	438	29,1
CC Ouest Aveyron Communauté*	12 946	26 521	2,0	4 805	37,1	689	22,2
CA du Grand Cahors	20 335	40 554	2,0	8 221	40,4	1 598	30,5
Lot	84 005	169 141	2,0	31 818	37,9	5 113	25,7
Occitanie	2 730 744	5 747 710	2,1	1 040 068	38,1	215 580	27,3
France métropolitaine	28 996 752	63 386 124	2,2	10 686 740	36,9	2 253 402	24,9

Source : Cnaf-CCMSA-Insee-2018

Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Lot de ces EPCI. Les données concernant l'ensemble du département du Lot ne prennent en compte que la partie lotoise de ces EPCI

Repères méthodologiques

¹ Au sens de l'Insee, un ménage correspond à l'ensemble des occupants d'une même résidence principale, qu'ils aient ou non des liens de parenté. Il peut être constitué d'une seule personne. Les personnes vivant dans des habitations mobiles, les bateliers, les personnes sans-abri ainsi que celles vivant en communauté (maison de retraite, résidence universitaire...) ou étant incarcérées sont considérées « hors ménage ».

² Les ménages d'une personne correspondent aux personnes qui vivent seules dans leur résidence principale. Cela ne prend pas en compte les personnes vivant dans des habitations mobiles, les bateliers, les personnes sans-abri ainsi que celles vivant en communauté (maison de retraite, résidence universitaire...) ou étant incarcérées.

³ Le nombre de familles monoparentales parmi les ménages est issu des recensements de population. Les enfants présents dans le foyer sont comptabilisés en fonction de leur âge (moins ou plus de 25 ans). Les données présentées ici concernent les familles monoparentales avec enfants de moins de 25 ans et leur part parmi les familles avec enfants de moins de 25 ans.

Partie 3

CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT

Logements	40
Potentiel touristique.....	48
Bruit	49
Air.....	50

Logements

► Sept logements sur 10 sont des résidences principales, un sur 10 un logement vacant

En 2018, le département du Lot compte près de 116 000 logements.

La part des résidences principales s'élève à 70,5 %, contre 75,8 % en région et 82,1 % en France métropolitaine.

Cette part varie de 56,7 à 79,6 % : la CC du Causse de Labastide Murat compte six résidences sur 10 comme principales contre huit sur 10 sur la CA du Grand Cahors.

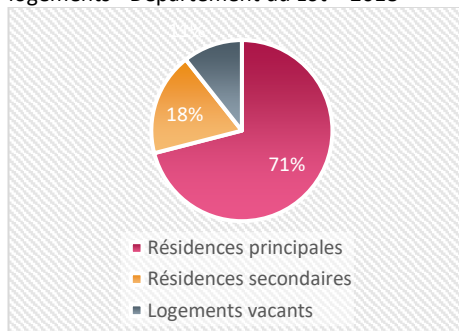
Les logements vacants sont près de 13 000, soit 10,8 % des logements, contre 8,0 % en France métropolitaine et 8,4 % en Occitanie. La part la plus élevée atteint 14,8 % sur la CC Quercy-Bouriane. Ce constat peut être mis en relation avec le décroissement de population observé sur ce territoire.

Le département compte 21 800 résidences secondaires, soit 18,7 % des logements contre 9,9 % en France métropolitaine et 15,8 % en région.

Plus de trois logements sur 10 sont une résidence secondaire sur la CC du Causse de Labastide Murat.

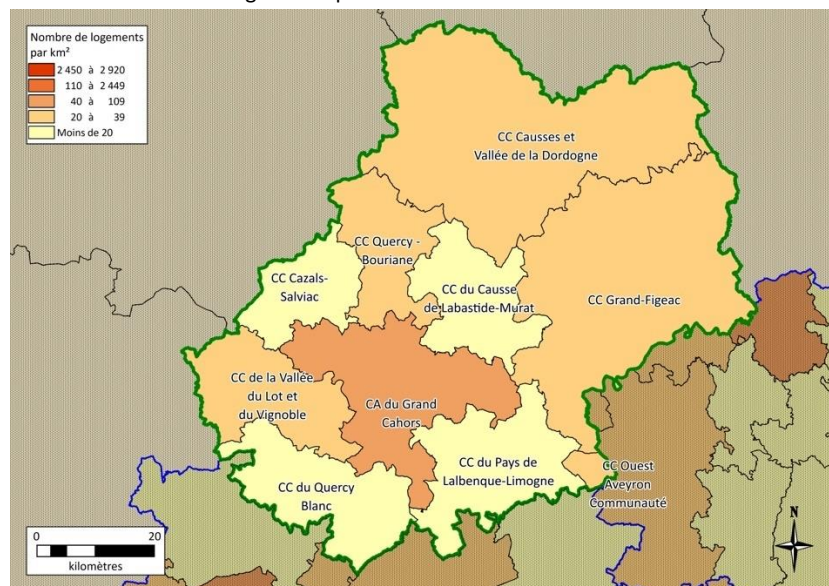
Le nombre de logements par kilomètre carré reflète les densités de population.

Figure 1 : Nombre, part et catégorie de logements - Département du Lot – 2018



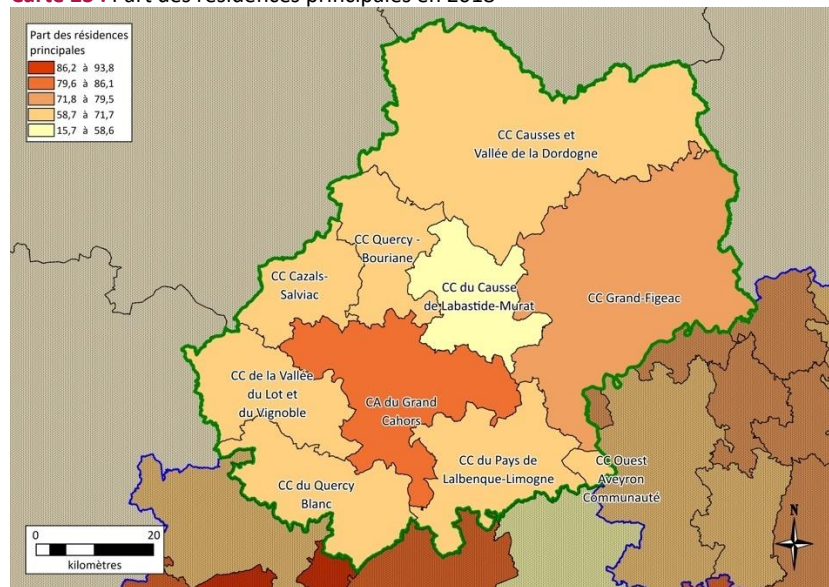
Source : Insee – Recensement de population 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Carte 22 : Nombre de logements par kilomètre carré en 2018



Source : Insee – Recensement de population 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Carte 23 : Part des résidences principales en 2018



Source : Insee – Recensement de population 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Une destination des logements différenciée selon les dynamiques territoriales et sociodémographiques : huit logements sur 10 sont une résidence principale sur la CA du Grand Cahors, 15 % des logements vacants sur la CC Quercy-Bouriane, et plus de trois sur 10 une résidence secondaire sur la CC du Causse de Labastide Murat.

Tableau 16 : Nombre de logements, effectifs et parts (en %) de résidences principales, secondaires et de logements vacants en 2018

	Nombre de logements	Résidences principales		Résidences secondaires		Logements vacants	
		Effectif	Part	Effectif	Part	Effectif	Part
CC du Causse de Labastide Murat	3 209	1 819	56,7	1 124	35,0	265	8,3
CC du Quercy Blanc	5 164	3 506	67,9	1 151	22,3	507	9,8
CC du Pays de Lalbenque-Limogne	5 654	3 794	67,1	1 432	25,3	428	7,6
CC Cazals-Salviac	4 043	2 500	61,8	1 168	28,9	375	9,3
CC Quercy - Bouriane	7 146	4 850	67,9	1 287	18,0	1 009	14,1
CC Grand-Figeac*	28 632	20 558	71,8	4 804	16,8	3 269	11,4
CC Causses et Vallée de la Dordogne	31 518	21 351	67,7	6 471	20,5	3 696	11,7
CC de la Vallée du Lot et du Vignoble	10 199	6 985	68,5	2 247	22,0	967	9,5
CC Ouest Aveyron Communauté*	17 729	12 702	71,6	2 784	15,7	2 243	12,6
CA du Grand Cahors	24 876	19 809	79,6	2 448	9,8	2 620	10,5
Lot	116 517	82 141	70,5	21 776	18,7	12 601	10,8
Occitanie	3 507 173	2 657 225	75,8	554 064	15,8	295 884	8,4
France métropolitaine	34 613 124	28 415 185	82,1	3 414 756	9,9	2 783 183	8,0

Source : Insee – Recensement de population 2018
Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Lot de ces EPCI. Les données concernant l'ensemble du département du Lot ne prennent en compte que la partie lotoise de ces EPCI.

Repères méthodologiques

Le nombre de logements est issu des Recensement de population réalisés par l'Insee. Les différentes catégories sont :

- les résidences principales : logements occupés de façon habituelle et à titre principal par le ménage ;
- les logements vacants : logements disponibles pour la vente ou la location, logements neufs achevés mais non encore occupés ;
- les logements occasionnels : logements utilisés une partie de l'année pour des raisons professionnelles ;
- les résidences secondaires : logements utilisés pour les week-ends, les loisirs ou les vacances.

La distinction entre logements occasionnels et résidences secondaires est parfois difficile à établir, c'est pourquoi les deux catégories sont regroupées.

► Une part plus élevée de maisons dans le Lot

En 2017, la part de maisons parmi les résidences principales du Lot s'élève à 82,5 %, contre 56,3 % en France métropolitaine et 63,3 % en région, écarts qui s'expliquent par le caractère rural du département et le foncier disponible.

Seule l'agglomération du Grand Cahors et la CC du Grand Figeac (hors CC Ouest Aveyron Communauté) présentent un taux inférieur au taux départemental avec respectivement sept et huit maisons sur 10 logements.

5 EPCI comptent près de neuf maisons sur 10 logements.

À l'inverse, le département compte 16,3 % d'appartements, qui signent une dynamique contraire à la part des maisons.

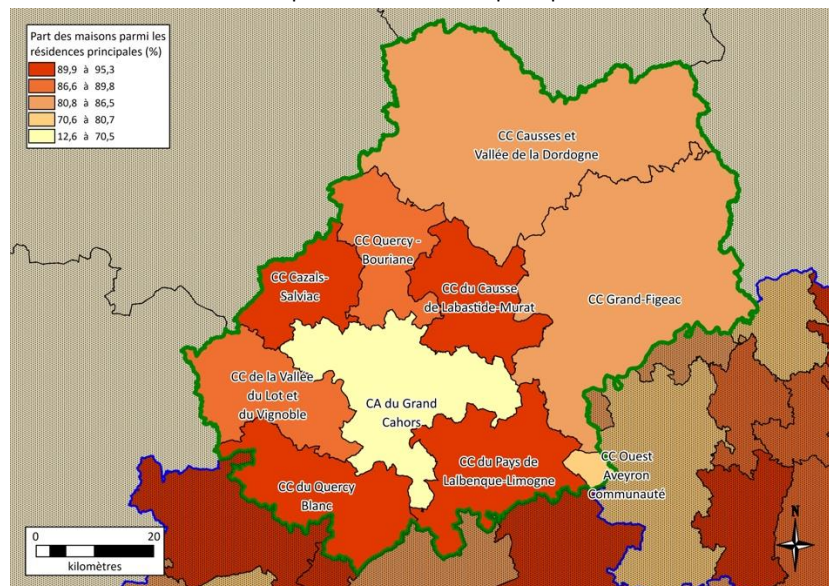
En 2021, 5 265 logements sociaux sont dénombrés dans le Lot, soit une part estimée à 6,4 % des logements du département contre 18,1 % en France métropolitaine et 11,8 % en région.

Avec un taux de 13,2 %, seule la CA du Grand Cahors compte une part de logements sociaux supérieure à la part régionale.

L'ensemble des autres EPCI ont tous des taux inférieurs à 4,5.

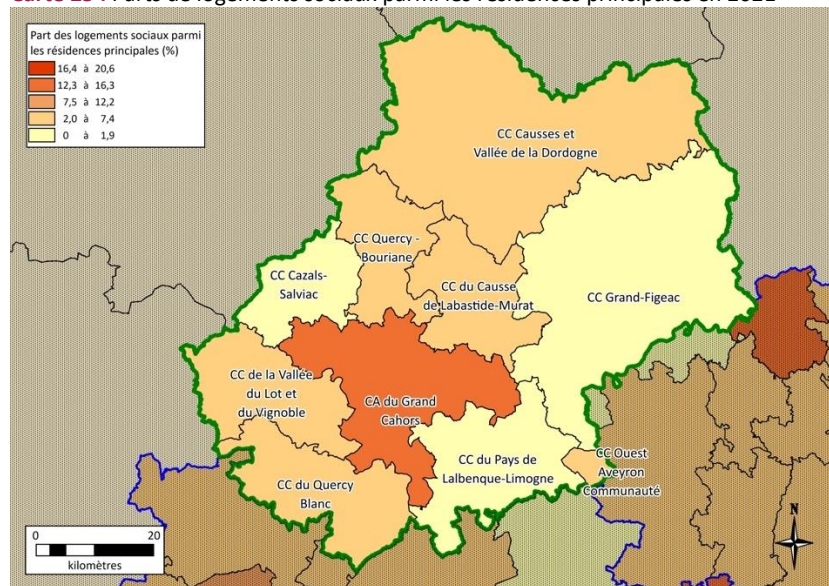
Ces constats peuvent questionner la problématique de l'accès au logement.

Carte 24 : Parts des maisons parmi les résidences principales en 2017



Source : Insee – Recensement de population 2017
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Carte 25 : Parts de logements sociaux parmi les résidences principales en 2021



Source : Insee – Répertoire du parc locatif des logements sociaux 2021
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Le Lot présente par son caractère rural une proportion de maisons supérieure aux territoires de comparaison. Seule la CA du Grand Cahors présente une valeur inférieure.

Des logements sociaux en faible proportion dans le département. Seule la CA du Grand Cahors dépasse la valeur régionale.

Tableau 17 : Répartition des types de logements parmi les résidences principales (en %) en 2017, nombre et part (en %) de logements sociaux en 2021

	Types de logements			Logements sociaux	
	Part de maisons	Part d'appartements	Part d'autres	Nombre	Part
CC du Causse de Labastide Murat	92,8	6,3	0,9	62	3,4
CC du Quercy Blanc	92,9	6,9	0,2	91	2,6
CC du Pays de Lalbenque-Limogne	94,1	4,8	1,1	37	1,0
CC Cazals-Salviac	94,0	5,5	0,5	37	1,5
CC Quercy - Bouriane	87,6	10,9	1,4	207	4,3
CC Grand-Figeac*	80,8	18,2	0,9	167	0,8
CC Causses et Vallée de la Dordogne	85,9	12,5	1,6	970	4,5
CC de la Vallée du Lot et du Vignoble	89,5	8,4	2,1	266	3,8
CC Ouest Aveyron Communauté*	79,0	20,7	0,4	525	4,1
CA du Grand Cahors	69,9	29,4	0,6	2 606	13,2
Lot	82,5	16,3	1,1	5 265	6,4
Occitanie	63,3	36,0	0,7	313 047	11,8
France métropolitaine	56,3	42,9	0,9	5 129 898	18,1

Source : Insee – Recensement de population 2017 et 2021
Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Lot de ces EPCI. Les données concernant l'ensemble du département du Lot ne prennent en compte que la partie lotoise de ces EPCI

Repères méthodologiques

– Les chiffres ne concernent ici que les résidences principales. Le statut d'occupation des résidences principales est issu des Recensements de population réalisés par l'Insee.

– Le logement social comprend ici l'ensemble des logements détenus par les bailleurs d'habitat à loyer modéré (HLM) et les sociétés d'économie mixte (SEM). Aucune distinction n'est faite selon le conventionnement ou non des logements. Lors de la vente d'un logement social à un particulier, ce logement sort du parc social vers le parc des propriétaires occupants ou celui de la location dans le secteur libre. Le champ est ici plus restreint que celui des bailleurs publics.

► 7 ménages sur 10 sont propriétaires de leur logement

Corrélée à la catégorie des logements, en 2018, la part des ménages propriétaires de leur résidence principale s'élève à 69,8 % dans le Lot, soit près de sept ménages sur 10, contre 57,6 % en France métropolitaine et 59,0 % en région.

Seule la CA du Grand Cahors présente un taux inférieur (61,4 %) aux taux de comparaison national et régional.

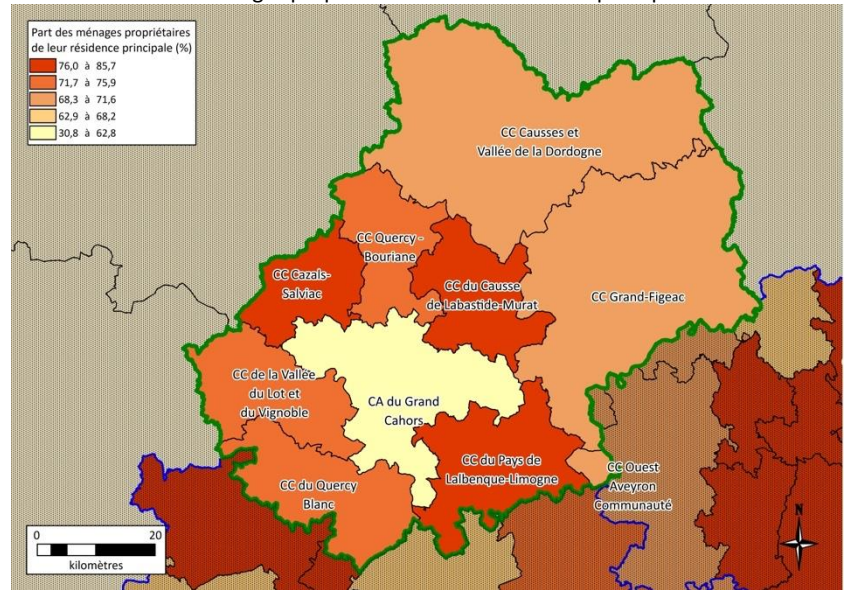
Pour les autres EPCI, les taux varient entre 69 % pour la CC Ouest Aveyron Communauté et 78,7 % pour la CC du Causse de Labastide Murat.

La part d'occupants locataires s'établit à 25,5 % contre 36 % en France métropolitaine et 35,2 % en Occitanie.

Ceux concernés par un HLM représentent 5,7 % des locataires contre 14,7 % en France métropolitaine et 9,1 % en région. La CA du Grand Cahors compte 34,3 % de locataires, dont 9,1 % sont locataires d'un HLM.

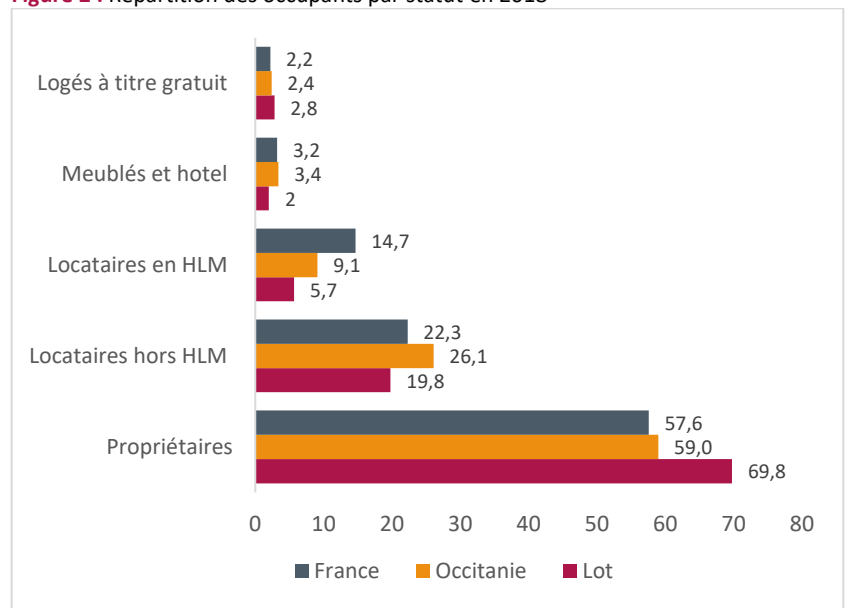
Les plus faibles proportions de locataires sont relevées dans les CC du Pays de Lalbenque-Limogne (16,9 %) et du Causse de Labastide Murat (17,5 %).

Carte 26 : Part des ménages propriétaires de leur résidence principale en 2018



Source : Insee – Recensement de population 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Figure 2 : Répartition des occupants par statut en 2018



Source : Insee – Recensement de population 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Tableau 18 : Nombre de résidences principales et répartition par statut d'occupation au 1^{er} janvier 2018

	Nombre de résidences principales	Part de propriétaires	Part de locataires hors HLM	Part de locataires en HLM	Part de meublés et hôtel	Part de logés à titre gratuit
CC du Causse de Labastide Murat	16	78,7	13,5	4,0	1,2	2,6
CC du Quercy Blanc	8	75,6	17,2	2,4	1,0	3,9
CC du Pays de Lalbenque-Limogne	43	78,5	15,8	1,1	1,3	3,2
CC Cazals-Salviac	13	76,4	17,7	1,5	1,5	2,9
CC Quercy - Bouriane	72	73,7	18,9	3,3	1,3	2,7
CC Grand-Figeac*	197	70,1	20,3	4,9	2,0	2,6
CC Causses et Vallée de la Dordogne	356	70,8	19,8	4,1	2,2	3,1
CC de la Vallée du Lot et du Vignoble	147	73,6	18,3	3,4	1,7	3,0
CC Ouest Aveyron Communauté*	47	69,0	22,9	3,5	2,0	2,6
CA du Grand Cahors	126	61,4	22,7	11,6	2,2	2,1
Lot	956	69,8	19,8	5,7	2,0	2,8
Occitanie	18 588	59,0	26,1	9,1	3,4	2,4
France métropolitaine	251 320	57,6	22,3	14,7	3,2	2,2

Source : Insee – Recensement de population 2018
Exploitation : CREA-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Lot de ces EPCI. Les données concernant l'ensemble du département du Lot ne prennent en compte que la partie lotoise de ces EPCI.

Repères méthodologiques

Les chiffres ne concernent ici que les résidences principales. Le statut d'occupation des résidences principales est issu du Recensement de population réalisé par l'Insee.

► 74 % des logements ont plus de 30 ans

En 2018, le nombre de logements suroccupés dans le Lot s'élève à près de 1 400 logements, soit 1,5 % des logements, contre 4,7 % en France métropolitaine et 3,3 % en Occitanie.

Les taux sont compris entre 0,6 % dans la CC Cazals-Salviac et 3 % dans la CC du Causse de Labastide Murat, seul territoire à se distinguer par sa part de logements suroccupés.

En 2018, plus de 86 000 logements construits avant 1991 sont dénombrés, soit 73,9 % du parc de logements départemental contre 74,2 % en France métropolitaine et 68,9 % région Occitanie.

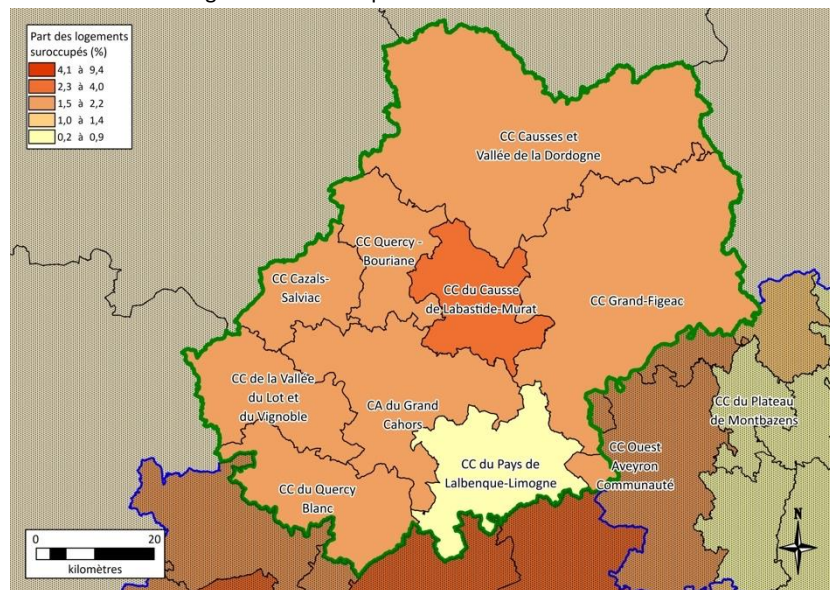
À l'échelle des EPCI, les valeurs sont très contrastées. La part inférieure à 72% de logements les plus anciens se situe sur un axe central comprenant la CA du Grand Cahors, les CC du Causse de Labastide-Murat, Quercy-Bouriane, Cazals-Salviac et Pays de Lalbenque-Limogne.

Plus des trois-quarts des logements sont construits avant 1991 sur les communautés du nord-ouest et du sud-est.

La part de logements suroccupés dans le Lot est nettement inférieure à la part régionale, les taux des EPCI sont proches de la moyenne lotoise (1,7 %), excepté dans la CC du Causse de Labastide Murat (3 %).

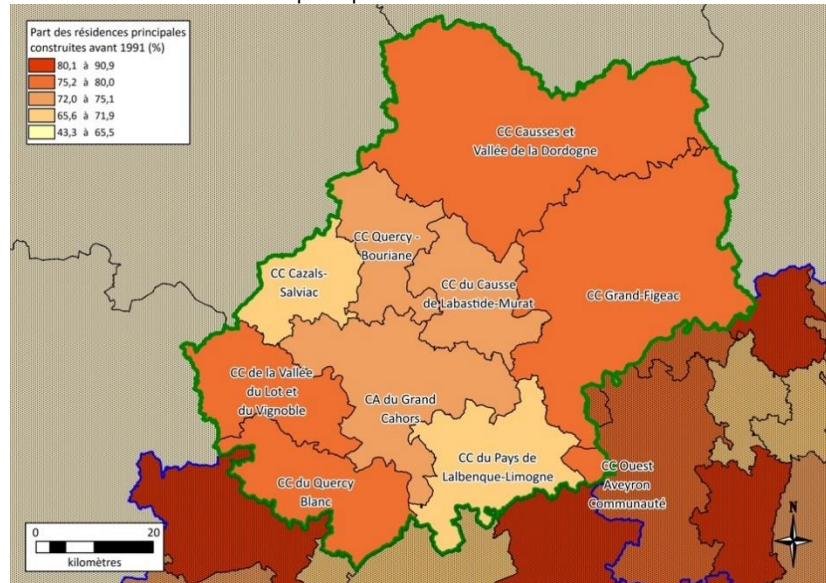
74 % des logements sont considérés comme anciens (construits avant 1991), avec des parts moins importantes sur un axe central du département (CC Cazals-Salviac - CC du Pays de Lalbenque-Limogne).

Carte 27 : Part de logements suroccupés en 2018



Source : Insee – Recensement de population 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Carte 28 : Part de résidences principales construites avant 1991



Source : Insee – Recensement de population 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Tableau 19 : Effectifs et parts (en %) de logements suroccupés et de logements anciens en 2018

	Logements suroccupés		Logements anciens	
	Effectif	Part	Effectif	Part
CC du Causse de Labastide Murat	56	3,0	2 383	74,3
CC du Quercy Blanc	58	1,6	3 886	75,2
CC du Pays de Lalbenque-Limogne	24	0,6	3 885	68,7
CC Cazals-Salviac	40	1,6	2 811	69,5
CC Quercy - Bouriane	80	1,6	5 180	72,5
CC Grand-Figeac*	330	1,6	21 670	75,7
CC Causses et Vallée de la Dordogne	356	1,7	23 773	75,4
CC de la Vallée du Lot et du Vignoble	119	1,7	7 801	76,5
CC Ouest Aveyron Communauté*	247	1,9	13 996	78,9
CA du Grand Cahors	376	1,9	18 022	72,4
Lot	1 385	1,7	86 141	73,9
Occitanie	86 410	3,3	2 414 739	68,9
France métropolitaine	1 284 883	4,7	25 670 659	74,2

Source : Insee – Recensement de population 2018
Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Lot de ces EPCI. Les données concernant l'ensemble du département du Lot ne prennent en compte que la partie lotoise de ces EPCI.

Repères méthodologiques

– Un logement est considéré comme suroccupé au sens de l'Insee quand il ne dispose pas du nombre de pièces suivantes : une pièce de séjour pour le ménage, une pièce pour chaque personne de référence d'une famille, une pièce pour les personnes hors famille non célibataires ou les célibataires de 19 ans ou plus. Pour les célibataires de moins de 19 ans, on compte une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou ont moins de 7 ans, sinon, une pièce par enfant. Cet indicateur est construit à partir des données collectées par l'Insee lors des recensements de population. Les studios occupés par une seule personne ne sont pas pris en compte.

– L'année d'achèvement du logement est recueillie lors du Recensement de population réalisé par l'Insee.

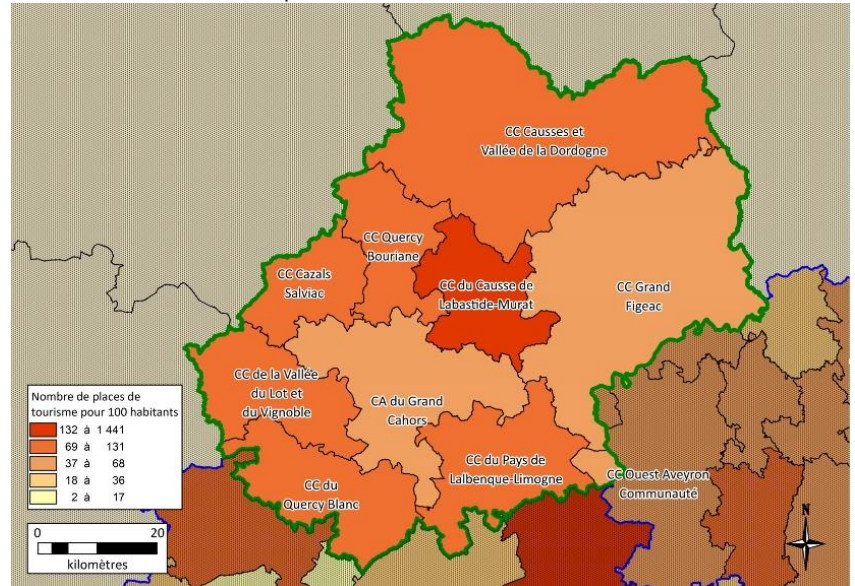
Potentiel touristique

► Un équipement touristique relativement élevé sur l'ensemble du territoire

Le potentiel touristique est évalué à partir du nombre de places d'accueil touristique et du nombre de lits pour 100 habitants. Différents types de places sont pris en compte : chambres d'hôtel, emplacements de camping, lits dans une auberge de jeunesse, et résidences secondaires.

En 2021, le potentiel touristique du Lot est relativement élevé dans la plupart des EPCI : les deux tiers ont des valeurs comprises entre 69 à 131 places pour 100 habitants et la CC du Causse de Labastide-Murat dépasse 132 places pour 100 habitants. La CA du Grand Cahors et la CC Grand Figeac ont un potentiel touristique moyen avec de 37 à 68 places pour 100 habitants.

Carte 11 : Potentiel touristique en Occitanie en 2021



Source : Insee, partenaires territoriaux - 2021
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Dans aucun EPCI du Lot, le potentiel touristique ne descend en dessous de 37 places pour 100 habitants en 2021.

Bruit

► Une partie du territoire lotois exposé au bruit

Dans le cadre de la directive européenne n°2002/49/CE du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement, transposée en droit français par la loi n°2005-1319, des plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) et des cartes de bruit stratégiques (CBS) ont été élaborés dans chaque département. Un arrêté ministériel établit la liste des communes possédant les routes les plus bruyantes.

La grande majorité des communes à l'étude dans le Lot se trouvent dans la CA du Grand Cahors et la CC Causses et Vallée de la Dordogne avec respectivement 10 et 8 communes incluses dans le PPBE. Neuf EPCI n'ont aucune commune incluse dans cette dernière échéance.

En étudiant les conclusions dans les résumés non techniques des cartes de bruit de la 3^e échéance du Lot, on constate que sur 24h, plus de 7 000 personnes sont exposées au bruit lié aux routes départementales et nationales, et plus de 3 100 au bruit lié au trafic ferroviaire. La nuit, c'est près de 1 500 personnes qui sont exposées à des nuisances sonores dû au trafic routier et près de 3 800 à des nuisances sonores du trafic ferroviaire. Le trafic ferroviaire impacte plus de 3 100 personnes en 24h et bien plus de personnes la nuit (près de 3 800 personnes).

Le département présente 34 communes ayant été intégrées au PPBE de la 3^e échéance.

Le bilan relève plus de 7 500 personnes exposées au bruit en 24h et plus de 1 400 la nuit du fait du trafic routier. Le trafic ferroviaire impacte plus de personnes la nuit.

Tableau 20 : Nombre de communes incluses par EPCI dans le PPBE en 2016

	Nombre de communes incluses dans le PPBE
CC du Causse de Labastide Murat	7
CC du Quercy Blanc	1
CC du Pays de Lalbenque-Limogne	3
CC Cazals-Salviac	0
CC Quercy - Bouriane	4
CC Grand-Figeac	1
CC Causses et Vallée de la Dordogne	8
CC de la Vallée du Lot et du Vignoble	0
CC Ouest Aveyron Communauté	0
CA du Grand Cahors	10
Lot	34

Source : Arrêté portant sur le classement sonore des infrastructures de transports terrestres de l'Aveyron
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Repères méthodologiques

Le PPBE a pour objectif d'identifier les bâtiments à usage d'habitation, d'enseignement ou de santé, compris partiellement ou totalement dans des fuseaux de bruit. Les fuseaux de bruit sont les zones où les valeurs limites acoustiques sont dépassées. Les zones ainsi déterminées sont nommées « points noirs du bruit » (PNB)

Tableau 21 : Nombre de Points Noirs de Bruit (PNB) et nombre de personnes exposées par jour diagnostiqués durant le PPBE 2017- 2023

	Nombre de PNB	Nombre de personnes exposées à des niveaux sonores supérieurs au seuil pendant 24h	Nombre de personnes exposées à des niveaux sonores supérieurs au seuil pendant la nuit
Trafic routier (ne concerne que l'A20)	0	Néant	Néant
Trafic ferroviaire	Néant	Néant	Néant

Source : Rapport du PPBE 2017-2023 en Aveyron
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Repères méthodologiques

Le PNB doit répondre aux exigences acoustiques : indicateurs de gêne due au bruit des réseaux routiers et ferroviaires nationaux dépassant, ou risquant de dépasser à terme, la valeur limite en Lden de 68 dB(A) pour le routier et 73 dB(A) pour le ferroviaire, ou la valeur limite en Ln de 62 dB(A) pour le routier et 65 dB(A) pour le ferroviaire. Enfin il doit se trouver le long d'une route ou d'une voie ferrée.

Air

► Un seul épisode de pollution dans le Lot

En 2020, la région Occitanie comptait 13 journées en épisode de pollution dont 11 journées de pollution aux particules PM10 et 2 journées de pollution à l'ozone (O₃)

Le département du Lot comptabilise un seul épisode de pollution dû à un excès d'ozone. De plus, ATMO Occitanie estime en 2020 que 221 000 occitans ont été exposés à un dépassement de l'objectif de qualité de l'ozone.

Aucun lotois n'a été soumis à un dépassement pour ce qui est des PM10. Cependant, près de 60 000 personnes ont été exposées à un dépassement de l'objectif de qualité des PM2.5. On remarque que seul l'objectif de qualité de l'ozone n'est pas respecté en termes de valeur cible (plus de 50 000 personnes ont été exposées à des dépassements).

Tableau 22 : Nombre de journées en épisode de pollution en 2020

	Nombre de journées en épisode de pollution	Dont PM10	Dont Ozone
Lot	1	0	1
Occitanie	13	11	2

Source : ATMO Occitanie- 2020

Exploitation : CREA-ORS Occitanie

L'indice de qualité de l'air dans le département est variable selon les territoires. La majorité des EPCI ont eu 72,7 % des journées avec un indice de qualité de l'air catégorisé comme "Bon". La journée qui a été recensée avec un indice de l'air caractérisé de "Mauvais" a impacté 11 EPCI. La CC du Pays de Lalbenque-Limogne présente la meilleure qualité de l'air en 2020 avec 14 journées dont l'indice est qualifié de "Très Bon" et aucune journée ayant un indice qualifié de "Mauvais".

Une bonne qualité de l'air avec un seul épisode de pollution. La CC du Pays de Lalbenque-Limogne présente la meilleure qualité de l'air en 2020.

Tableau 23 : Nombre annuel de jours classés dans chacune des 5 catégories de l'indice Atmo en 2020

	Mauvais	Médiocre	Moyen	Bon	Très bon
CC du Causse de Labastide Murat	0	0	48	313	5
CC du Quercy Blanc	0	0	48	313	5
CC du Pays de Lalbenque-Limogne	0	7	57	288	14
CC Cazals-Salviac	0	0	48	313	5
CC Quercy - Bouriane	0	0	48	313	5
CC Grand-Figeac	0	0	48	313	5
CC Causses et Vallée de la Dordogne	0	0	48	313	5
CC de la Vallée du Lot et du Vignoble	0	0	48	313	5
CC Ouest Aveyron Communauté	0	0	48	313	5
CA du Grand Cahors	0	0	46	313	7

Source : ATMO Occitanie- 2020

Exploitation : CREA-ORS Occitanie

Repères méthodologiques

En 2020 l'indice ATMO correspond au plus élevé des quatre sous-indices suivants : moyenne des maxima horaires pour le SO₂, NO₂, O₃ et moyenne des moyennes horaires pour les PM10. L'indice le plus mauvais est attribué à l'indice ATMO global de la journée

Dans le département, on observe que le secteur résidentiel est la principale source d'émission de PM10 (plus du tiers des émissions). Seule la CC Causses et Vallée de la Dordogne fait partie des EPCI partenaires de ATMO Occitanie. Ce dernier confirme la tendance de ce secteur à émettre la plus grande part de ces particules fines.

La source majeure de PM2,5 est également résidentielle dans le département avec plus de la moitié des émissions de ces particules. La CC Causses et Vallée de la Dordogne présente une valeur légèrement supérieure à celle du département.

Les oxydes d'azote (NOx) sont émis principalement par les transports dans le Lot, avec plus de 60 % des émissions de ce polluant atmosphérique. Le même constat est effectué pour la CC Causses et Vallée de la Dordogne.

En ce qui concerne les gaz à effet de serre (GES), ils ont également les transports comme source principale dans le Lot avec plus du tiers des émissions (38,5 %). Le secteur de l'agriculture arrive juste après car plus de 35 % des GES du Lot sont émis par cette source. La CC Causses et Vallée de la Dordogne présente une répartition sectorielle équivalente.

Le Lot présente le secteur résidentiel comme principale source d'émission de particules fines dans. Les NOx sont majoritairement émis dans le secteur du transport et les GES dans le secteur agricole.

Tableau 24 : Répartition sectorielle des émissions des polluants atmosphériques et des gaz à effet de serre en 2020

	Polluants	Agriculture	Tertiaire	Industrie	Résidentiel	Transport
CC Causses et Vallée de la Dordogne	PM10	18,7	0,3	26,0	40,9	14,2
	PM2,5	8,5	0,3	22,6	55,2	13,4
	NOx	21,1	2,2	8,0	5,2	63,6
	GES	35,3	3,0	7,7	14,3	39,8
Lot	PM10	19,5	0,2	31,7	37,5	11,1
	PM2,5	8,5	0,3	29,2	51,3	10,7
	NOx	24,2	2,8	4,6	6,4	62,0
	GES	35,4	3,9	4,7	17,5	38,5

Source : ATMO Occitanie- 2020
Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

Repères méthodologiques

Certains EPCI ne figurent pas dans l'analyse des données car ne sont pas partenaires de ATMO Occitanie.

Partie 4

ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX D'ÉTAT DE SANTÉ

Mortalité toutes causes.....	54
Mortalité prématurée et évitable.....	56
Admissions en ALD et hospitalisations en MCO	58
Mortalité par cancer	60
Mortalité par autres pathologies.....	64

Mortalité toutes causes

► Une sous mortalité, aussi bien pour les hommes que pour les femmes

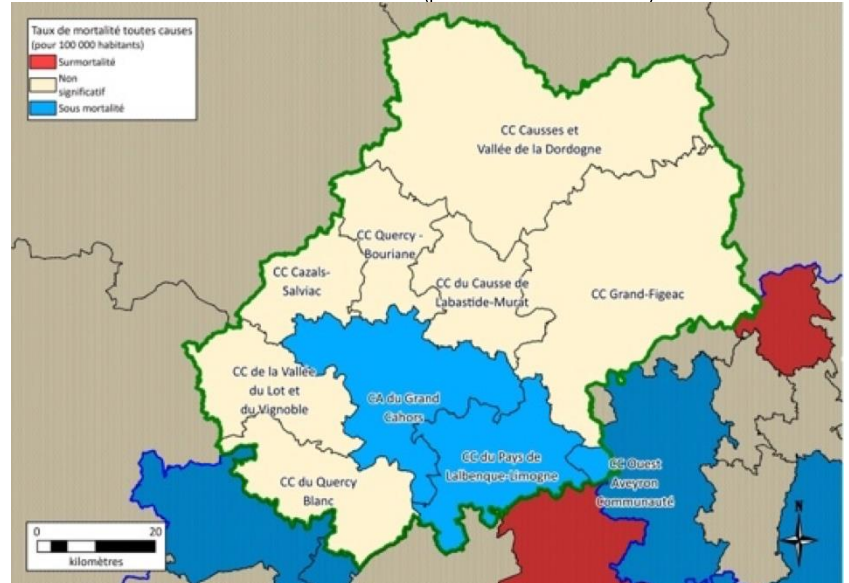
Le Lot présente un taux de mortalité toutes causes qui est significativement inférieur à celui de la France hexagonale, de la même manière que l'ensemble de l'Occitanie qui présente une sous-mortalité significative.

En observant la répartition des taux comparatifs de mortalité (TCM) sur le territoire du Lot, on note une sous-mortalité significative dans 2 EPCI : la CA du Grand Cahors et la CC Ouest Aveyron Communauté. Le reste des territoires ne présentent pas de valeur significativement différente de la valeur nationale.

Cette sous mortalité toutes causes est retrouvée aussi bien parmi les hommes que parmi les femmes, comme pour l'ensemble de la région. Dans le Lot, on observe 1,61 décès masculin pour un décès féminin, une fois prises en compte les différences d'âge entre les hommes et les femmes. Ce ratio est similaire à celui observé dans les territoires de comparaison (1,62 en Occitanie et en France hexagonale).

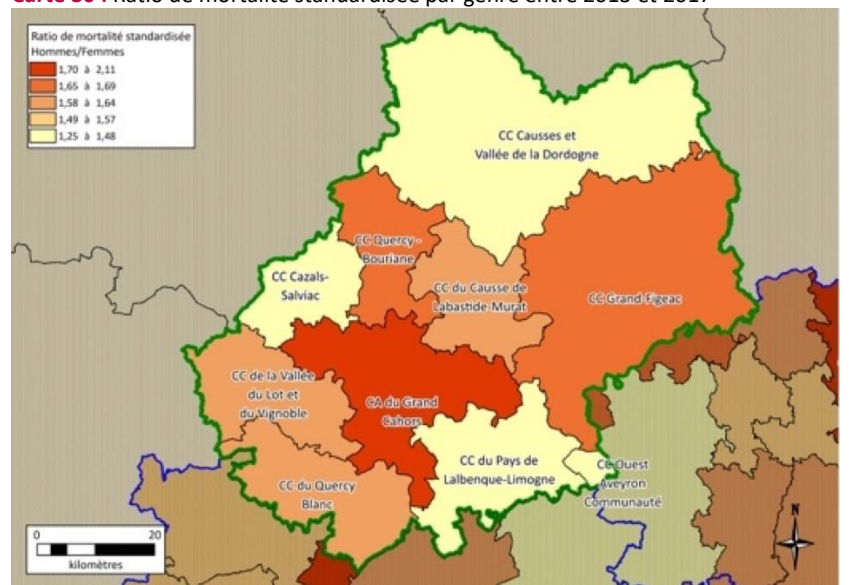
La répartition des ratios de mortalité hommes/femmes est inégale dans le département : trois EPCI présentent des valeurs supérieures à celles de la région et de la France métropolitaine. La maximale est observée dans CA du Grand Cahors avec un ratio de 1,76 et la minimale dans la CC Ouest Aveyron Communauté avec une valeur de 1,44.

Carte 29 : Taux de mortalité toutes causes (pour 100 000 habitants) entre 2013 et 2017



Source : Inserm CépiDC 2013-2017 - Insee RP 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Carte 30 : Ratio de mortalité standardisée par genre entre 2013 et 2017



Source : Inserm CépiDC 2013-2017 - Insee RP 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie.

Le taux de mortalité toutes causes dans le Lot est significativement inférieur à la valeur retrouvée sur le territoire national. Deux EPCI présentent des sous-mortalités significatives alors que les autres territoires ne diffèrent pas de la valeur nationale. Le ratio de mortalité hommes/femmes est très proche dans le département de ceux observés dans la région et la France métropolitaine.

Tableau 25 : Taux comparatifs de mortalité toutes causes, par sexe et ratio hommes/femmes entre 2013 et 2017

	Mortalité toutes causes			
	Ensemble	Hommes	Femmes	Ratio hommes/femmes
CC du Causse de Labastide Murat	878	1 110	691	1,61
CC du Quercy Blanc	866	1 116	683	1,63
CC du Pays de Lalbenque-Limogne	814	984	681	1,45
CC Cazals-Salviac	964	1 167	795	1,47
CC Quercy - Bouriane	900	1 174	694	1,69
CC Grand-Figeac*	922	1 199	716	1,67
CC Causses et Vallée de la Dordogne	923	1 131	770	1,47
CC de la Vallée du Lot et du Vignoble	903	1 173	716	1,64
CC Ouest Aveyron Communauté*	863	1 044	722	1,44
CA du Grand Cahors	883	1 186	673	1,76
Lot	898	1 147	713	1,61
Occitanie	897	1 154	712	1,62
France Métropolitaine	923	1 193	734	1,62

Source : Inserm CépiDC 2013-2017 - Insee RP 2018

Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Lot de ces EPCI. Les données concernant l'ensemble du département du Lot ne prennent en compte que la partie lotoise de ces EPCI.

Repères méthodologiques

Le taux comparatif de mortalité (TCM) correspond au taux que l'on observerait sur une zone géographique donnée (département, région...) si elle avait la même structure par âge que la population de référence, ici la France entière au recensement de 2018. Cela permet de comparer les niveaux de mortalité entre territoires, indépendamment des différences de structure d'âge de leur population.

Légende pour les TCM :

- **rouge** : significativement supérieur à la valeur nationale
- **bleu** : significativement inférieur à la valeur nationale

Mortalité prématurée et évitable

► Une sous-mortalité évitable dans le sud du département

Dans le Lot, le taux de mortalité prématurée, c'est-à-dire les décès survenant avant 75 ans, est significativement inférieur à la valeur en France métropolitaine, comme en Occitanie.

Au niveau du département, trois EPCI sur une ligne nord-sud présentent des sous mortalités significatives : les CC Causse et vallée de la Dordogne, du Causse de Labastide-Murat et du Pays de Lalbenque-Limogne. Dans les autres territoires, les valeurs observées ne diffèrent pas significativement de la valeur en France métropolitaine.

La mortalité évitable par la prévention (voir définition dans "repères méthodologiques") a été étudiée sur la période 2013-2017. Le Lot présente un taux significativement inférieur à celui de la France métropolitaine tout comme l'Occitanie dans son ensemble.

Si la CC du Pays de Lalbenque-Limogne est également en sous mortalité significative comme pour la mortalité prématurée, elle est rejointe également par celle du Quercy Blanc. Dans les autres territoires, les valeurs ne diffèrent pas de celle observée au niveau métropolitain.

Carte 31 : Taux de mortalité prématurée (pour 100 000 habitants) entre 2013 et 2017



Source : Inserm CépiDC 2013-2017 - Insee RP 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Carte 32 : Taux de mortalité évitable par la prévention (pour 100 000 habitants) entre 2013 et 2017



Source : Inserm CépiDC 2013-2017 - Insee RP 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

On observe dans le Lot des sous-mortalités prématurée et évitable par rapport à celles de la France métropolitaine. Trois territoires sont en sous mortalité significative pour la mortalité prématurée et deux pour celle évitable par la prévention.

Tableau 26 : Taux comparatifs de mortalité prématurée et évitable par la prévention entre 2013 et 2017

	Mortalité prématurée avant 75 ans	Mortalité évitable
CC du Causse de Labastide Murat	246	146
CC du Quercy Blanc	289	142
CC du Pays de Lalbenque-Limogne	245	144
CC Cazals-Salviac	303	162
CC Quercy - Bouriane	308	181
CC Grand-Figeac*	307	188
CC Causses et Vallée de la Dordogne	295	184
CC de la Vallée du Lot et du Vignoble	294	166
CC Ouest Aveyron Communauté*	258	153
CA du Grand Cahors	319	188
Lot	300	179
Occitanie	302	180
France Métropolitaine	319	194

Source : Inserm CépiDC 2013-2017, - Insee RP 2018

Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Lot de ces EPCI. Les données concernant l'ensemble du département du Lot ne prennent en compte que la partie lotoise de ces EPCI.

Repères méthodologiques

Le taux comparatif de mortalité (TCM) correspond au taux que l'on observerait sur une zone géographique donnée (département, région...) si elle avait la même structure par âge que la population de référence, ici la France entière au recensement de 2018. Cela permet de comparer les niveaux de mortalité entre territoires, indépendamment des différences de structure d'âge de leur population.

Légende :

- **rouge** : significativement supérieur à la valeur nationale
- **bleu** : significativement inférieur à la valeur nationale

Au-delà de l'approche tous âges confondus, la mortalité dite prématurée permet d'analyser les décès survenant tôt dans la vie : pour cela, les décès survenant avant 75 ans sont pris en compte.

La mortalité évitable concerne les décès prématurés qui surviennent à la suite d'une pathologie ou un évènement de santé qui aurait pu être prévenu (mortalité évitable par la prévention) ou par une prise en charge médicale (mortalité évitable par le traitement). Dans ce portait de territoire, la mortalité évitable par la prévention est présentée. (pour plus de précisions, voir : https://www.scoresante.org/uploadedFiles/SCORE-Sante/Fiches_methodo/FMSCORE_Morta_Evitable.pdf)

Admissions en ALD et hospitalisations en MCO

► Des taux d'hospitalisation en MCO le plus souvent inférieurs à la valeur nationale

En 2020, on comptait près de 4 800 admissions en affection longue durée (ALD) dans le Lot.

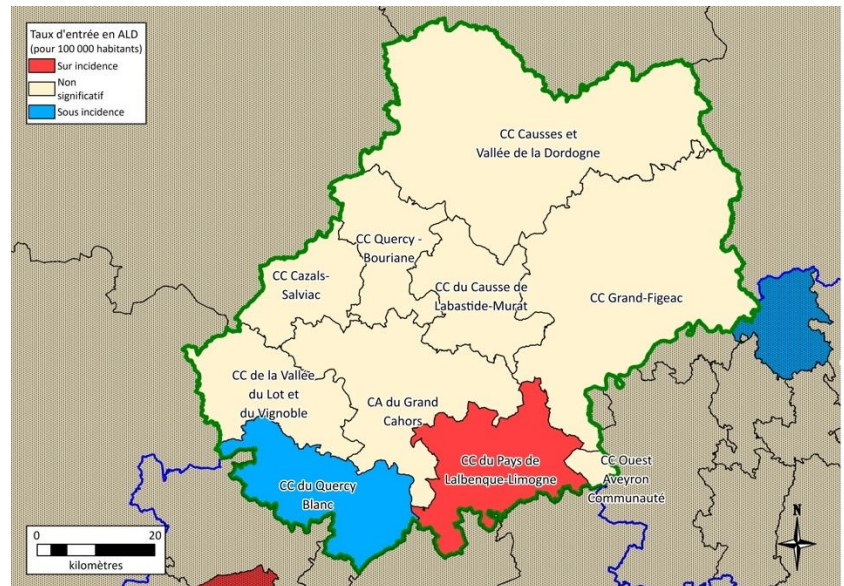
Au niveau des EPCI du département, le nombre d'admissions en ALD fluctue entre 102 dans la CC du Causse de Labastide Murat et 1 277 admissions dans la CC Causses et Vallée de la Dordogne.

Le taux standardisé des admissions en ALD ne diffère pas dans le Lot de celui observé en France métropolitaine alors que celui sur l'ensemble de l'Occitanie est significativement plus élevé qu'en France. Au niveau des territoires, la CC du Pays de Lalbenque-Limogne est en sur incidence significative alors que l'inverse (une sous incidence) est observé dans celle du Quercy Blanc.

Le Lot présente un taux standardisé d'hospitalisation en service de médecine, chirurgie et obstétrique (MCO) significativement plus bas que ce qui est observé en France métropolitaine alors que le contraire est observé en région.

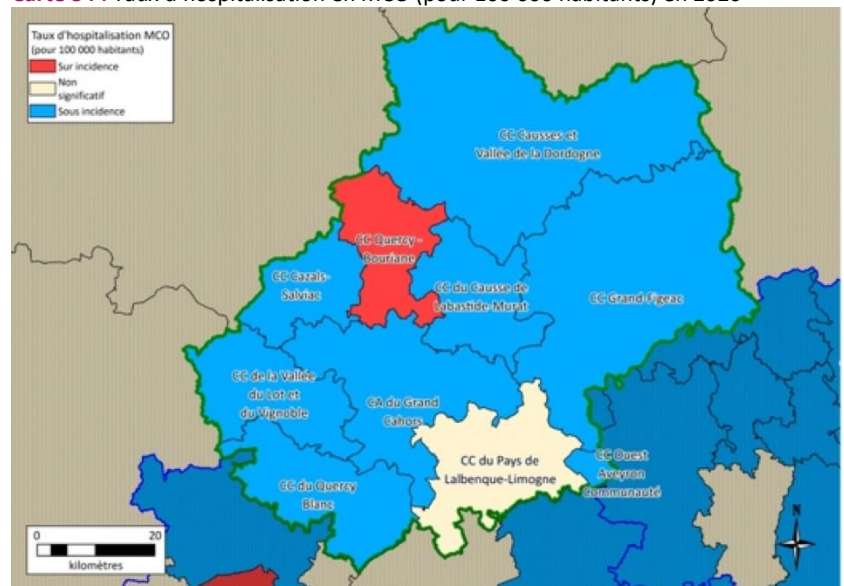
La carte des EPCI fait apparaître une majorité d'EPCI (8 sur 10) avec des taux standardisés d'hospitalisation significativement inférieurs à la valeur nationale. Un seul présente un taux significativement plus élevé, la CC Quercy - Bouriane et, dans le dernier, la CC du Pays de Lalbenque-Limogne, la valeur observée ne diffère pas significativement de la valeur métropolitaine.

Carte 33 : Taux d'entrée en ALD (pour 100 000 habitants) en 2020



Source : CCMSA, Cnam, CNRSI - 2020 - Insee RP 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Carte 34 : Taux d'hospitalisation en MCO (pour 100 000 habitants) en 2020



Source : CCMSA, Cnam, CNRSI - 2020 - Insee RP 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Une sous-incidence significative des admissions en ALD est observée dans le département. Au niveau local, un territoire présente une sous-incidence et un autre une sur-incidence significative.

Le taux d'hospitalisation en MCO est significativement inférieur dans le Lot à ce que l'on observe à l'échelle de la France métropolitaine. Ce constat se retrouve dans le plupart des territoires lotois, un seul présentant un taux supérieur à la valeur métropolitaine.

Tableau 27 : Nombre d'admissions en ALD en 2020, taux standardisé d'incidence (TSI) des ALD en 2020 et taux standardisé d'hospitalisation en service de médecine, chirurgie et obstétrique en 2020

	Nb d'admissions en ALD	TSI d'admission en ALD	TSI d'hospitalisation en MCO
CC du Causse de Labastide Murat	102	1 949	192
CC du Quercy Blanc	181	1 734	225
CC du Pays de Lalbenque-Limogne	288	2 857	243
CC Cazals-Salviac	144	2 025	221
CC Quercy - Bouriane	308	2 225	263
CC Grand-Figeac*	1 173	2 196	231
CC Causses et Vallée de la Dordogne	1 277	2 251	237
CC de la Vallée du Lot et du Vignoble	442	2 289	242
CC Ouest Aveyron Communauté*	706	2 126	223
CA du Grand Cahors	1 022	2 170	238
Lot	4 774	2 216	236
Occitanie	142 528	2 341	252
France Métropolitaine	1 416 325	2 252	250

Source : CCMSA, Cnam, CNRSI - 2020 - ATIH 2020 - Insee RP 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Lot de ces EPCI. Les données concernant l'ensemble du département du Lot ne prennent en compte que la partie lotoise de ces EPCI.

Repères méthodologiques

– Nombre annuel moyen de nouvelles admissions en ALD en 2020. Le TSI est le taux d'incidence des ALD que l'on observerait si la population de la zone étudiée avait la même structure par âge que la population de référence, soit la population de la France entière au RP de 2018 (CNAMTS, MSA, RSI, Insee).

– Le TS d'hospitalisation est le taux d'hospitalisation en service de médecine, chirurgie et obstétrique que l'on observerait si la population de la zone étudiée avait la même structure par âge que la population de référence, soit la population de la France entière au RP 2018 (CNAMTS, MSA, RSI, Insee).

Légende :

- rouge : significativement supérieur à la valeur nationale
- bleu : significativement inférieur à la valeur nationale

Mortalité par cancer

► Plus de 500 décès par cancer chaque année

En 2013-2017, on compte près de 520 décès de Lotois par cancer en moyenne chaque année, toutes localisations confondues soit 23 % des décès du département. À structure par âge comparable, cette mortalité est significativement plus faible qu'en France métropolitaine, comme c'est aussi le cas en Occitanie.

Dans les EPCI du département, on a enregistré entre 12 décès annuels dans la CC du Causse de Labastide Murat et 142 dans la CC Causses et Vallée de la Dordogne.

La répartition des taux comparatifs de mortalité (TCM) montre deux territoires où la valeur observée ne diffère pas significativement de la valeur nationale (CA du Grand Cahors et CC du Causse de Labastide-Murat) alors que, dans les 9 autres, une sous mortalité significative est observée.

En ce qui concerne le cancer du poumon, ce dernier a causé en moyenne 105 décès entre 2013 et 2017 dans le département, soit 4,7 % des décès par cette cause à l'échelle de la région.

Comme au niveau régional, le taux standardisé de mortalité par cancer du poumon ne diffère pas significativement de la valeur en France métropolitaine.

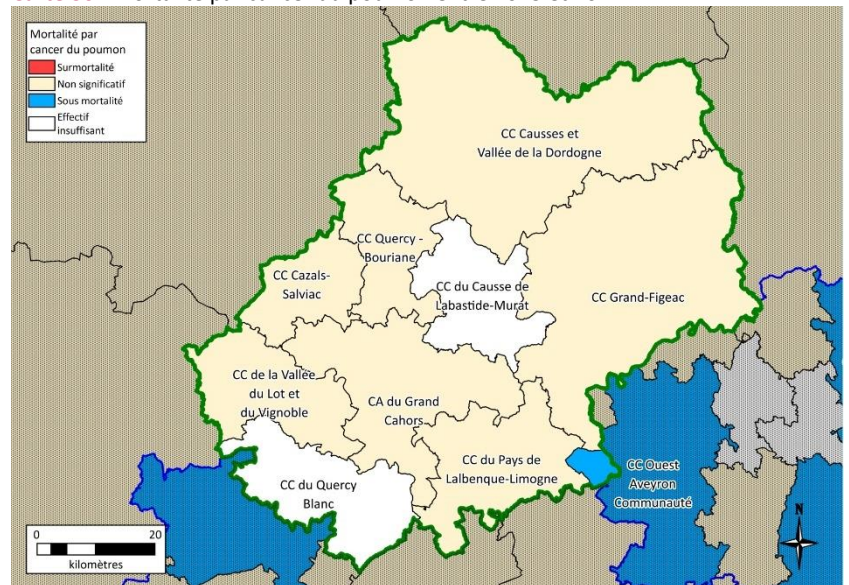
Le même constat se retrouve au niveau des EPCI : dans les huit où les effectifs sont suffisants pour le calcul, les taux ne diffèrent pas de la valeur métropolitaine

Carte 35 : Mortalité par cancer entre 2013 et 2017



Source : Inserm – CépiDc 2013- 2017, Insee – RP 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Carte 36 : Mortalité par cancer du poumon entre 2013 et 2017



Source : Inserm – CépiDc 2013- 2017, Insee – RP 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Une sous mortalité significative par cancer dans le Lot est retrouvée dans la plupart des territoires du département.
Un niveau de mortalité par cancer du poumon qui ne diffère pas de ce qui est observé au niveau national.

Tableau 28 : Nombre annuel moyen de décès et taux comparatif de mortalité pour les cancers toutes causes et pour le cancer du poumon entre 2013 et 2017

	Cancers toutes causes		Cancer du poumon	
	Nombre annuel moyen	TCM	Nombre annuel moyen	TCM
CC du Causse de Labastide Murat	12	202,8	SS	SS
CC du Quercy Blanc	22	204,2	SS	SS
CC du Pays de Lalbenque-Limogne	19	183,3	4	41,1
CC Cazals-Salviac	15	192,5	4	52,9
CC Quercy - Bouriane	35	217,7	9	60,4
CC Grand-Figeac*	123	208,5	23	42,5
CC Causses et Vallée de la Dordogne	142	222,0	29	47,8
CC de la Vallée du Lot et du Vignoble	49	219,4	10	46,9
CC Ouest Aveyron Communauté*	79	206,3	12	34,3
CA du Grand Cahors	121	242,0	24	49,5
Lot	515	216,9	105	46,2
Occitanie	14 929	239,9	3 056	49,8
France Métropolitaine	158 076	253,6	31 240	50,0

Source: Inserm – CépiDc 2013- 2017, Insee – RP 2018

SS : secret statistique

Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Lot de ces EPCI. Les données concernant l'ensemble du département du Lot ne prennent en compte que la partie lotoise de ces EPCI

Repères méthodologiques

Le taux comparatif de mortalité (TCM) correspond au taux que l'on observerait sur une zone géographique donnée (département, région...) si elle avait la même structure par âge que la population de référence, ici la France entière au recensement de 2018. Cela permet de comparer les niveaux de mortalité entre territoires, indépendamment des différences de structure d'âge de leur population.

Légende :

- **rouge** : significativement supérieur à la valeur nationale
- **bleu** : significativement inférieur à la valeur nationale
- SS= secret statistique ou effectifs insuffisants pour le calcul des taux comparatifs de mortalité

► Une sous mortalité liée au cancer du côlon

Le cancer du côlon entraîne chaque année 57 décès dans le département. Les EPCI enregistrent en moyenne entre moins de 3 décès annuels et 16 dans la CA du Grand Cahors ou la CC Causses et Vallée de la Dordogne. Le Lot présente un taux de mortalité significativement inférieur à celui de la France métropolitaine tout comme l'Occitanie.

À l'échelle des EPCI, on constate que deux territoires (CC du Grand Figeac et CC Quercy - Bouriane) présentent une sous mortalité significative alors que dans les autres territoires, les taux observés ne diffèrent pas de la valeur nationale ou bien les effectifs sont insuffisants pour effectuer les comparaisons.

Le cancer du sein provoque 42 décès en moyenne par an dans le Lot, soit 3,8 % des décès liés à cette cause dans la région. Les valeurs sont comprises entre moins de 3 décès par an dans 4 territoires et 12 décès dans la CC du Grand Figeac.

Le taux comparatif de mortalité dans le département ne diffère pas significativement de la valeur de l'Hexagone. Une sous-mortalité significative liée au cancer du sein est néanmoins retrouvée en Occitanie.

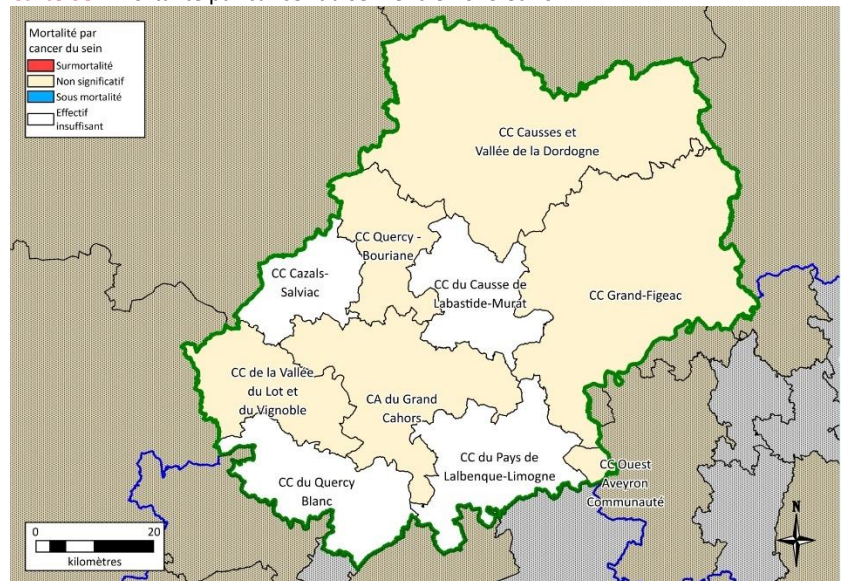
Aucun EPCI du département ne présente de sous ou sur mortalité significative liée au cancer du sein.

Carte 37 : Mortalité par cancer du côlon entre 2013 et 2017



Source : Inserm – CépiDc 2013- 2017, Insee – RP 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Carte 38 : Mortalité par cancer du sein entre 2013 et 2017



Source : Inserm – CépiDc 2013- 2017, Insee – RP 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Une sous mortalité par cancer du côlon dans le Lot par rapport à celle de la France métropolitaine et une absence de différence significative pour le cancer du sein.

Deux territoires du Lot sont en sous mortalité par cancer du côlon et aucun n'est en surmortalité. Pour le cancer du sein, aucun territoire ne présente de différence significative avec la France métropolitaine quand les effectifs permettent les comparaisons.

Tableau 29 : Nombre annuel moyen de décès et taux comparatif de mortalité pour les cancers du côlon et du sein entre 2013 et 2017

	Cancer du côlon		Cancer du sein	
	Nombre annuel moyen	TCM	Nombre annuel moyen	TCM
CC du Causse de Labastide Murat	SS	SS	SS	SS
CC du Quercy Blanc	SS	SS	SS	SS
CC du Pays de Lalbenque-Limogne	SS	SS	SS	SS
CC Cazals-Salviac	SS	SS	SS	SS
CC Quercy - Bouriane	3	17,3	3	19,9
CC Grand-Figeac*	13	21,3	12	20,0
CC Causses et Vallée de la Dordogne	16	23,6	10	16,5
CC de la Vallée du Lot et du Vignoble	6	26,2	4	16,4
CC Ouest Aveyron Communauté*	8	22,3	6	16,1
CA du Grand Cahors	16	31,1	8	16,5
Lot	57	23,2	42	17,8
Occitanie	1 711	27,2	1 118	18,1
France Métropolitaine	17 324	27,9	12 366	19,8

Source: Inserm – CépiDc 2013- 2017, Insee – RP 2018

SS : secret statistique

Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Lot de ces EPCI. Les données concernant l'ensemble du département du Lot ne prennent en compte que la partie lotoise de ces EPCI.

Repères méthodologiques

Le taux comparatif de mortalité (TCM) correspond au taux que l'on observerait sur une zone géographique donnée (département, région...) si elle avait la même structure par âge que la population de référence, ici la France entière au recensement de 2018. Cela permet de comparer les niveaux de mortalité entre territoires, indépendamment des différences de structure d'âge de leur population.

Légende :

- **rouge** : significativement supérieur à la valeur nationale
- **bleu** : significativement inférieur à la valeur nationale
- SS= secret statistique ou effectifs insuffisants pour le calcul des taux comparatifs de mortalité

Mortalité par autres pathologies

► Une surmortalité significative par maladies de l'appareil circulatoire

Les maladies de l'appareil circulatoire (maladies cardiovasculaires ou MCV) causent en moyenne chaque année près de 620 décès dans le Lot, ce qui représente 27,9 % des décès du département. Le nombre annuel est compris au sein des EPCI entre 13 (CC du Causse de Labastide Murat) et 183 décès par an (CC Causses et Vallée de la Dordogne).

Le département est en surmortalité significative en comparaison avec la France métropolitaine, contrairement à la région où l'on observe une sous-mortalité significative liée aux MCV.

Au sein des EPCI, deux territoires, situés au nord du département, présentent des taux comparatifs de mortalité (TCM) significativement supérieurs à celui de la France hexagonale : les CC Causses et Vallée de la Dordogne et du Grand Figeac. Les autres EPCI ne présentent pas des TCM différents de celui de l'Hexagone.

Les maladies de l'appareil respiratoire sont à l'origine de plus de 148 décès en moyenne annuelle dans le Lot, soit 6,7 % des décès lotois. Les valeurs dans les EPCI sont comprises entre 4 décès/an (CC du Causse de Labastide Murat et CC du Pays de Lalbenque-Limogne) et 39 décès/an dans la CC du Grand Figeac.

Le département présente une surmortalité significative par rapport à la France métropolitaine en ce qui concerne les mortalités liées aux MCV. Aucune différence n'est notée pour les maladies de l'appareil respiratoire. Deux territoires sont en surmortalité pour les maladies de l'appareil circulatoire et deux en sous mortalité pour celles de l'appareil respiratoire.

Carte 39 : Mortalité par maladies cardio-vasculaires entre 2013 et 2017



Source : Inserm – CépiDc 2013- 2017, Insee – RP 2018
Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

Carte 40 : Mortalité par maladies respiratoires entre 2013 et 2017



Source : Inserm – CépiDc 2013- 2017, Insee – RP 2018
Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

Le département, comme la région, présente une mortalité liée aux maladies de l'appareil respiratoire significativement plus basse que celle de la France métropolitaine. Deux EPCI du sud du département sont en sous mortalité significative (CC du Pays de Lalbenque-Limogne et CC du Quercy Blanc) alors qu'aucune différence significative n'est notée dans les 8 autres territoires.

Tableau 30 : Nombres annuels moyens de décès et taux comparatifs de mortalité par maladies de l'appareil circulatoire et respiratoire entre 2013 et 2017

	Maladies de l'appareil circulatoire		Maladies de l'appareil respiratoire	
	Nombre annuel moyen	TCM	Nombre annuel moyen	TCM
CC du Causse de Labastide Murat	13	219,9	4	70,6
CC du Quercy Blanc	25	220,8	5	44,6
CC du Pays de Lalbenque-Limogne	29	269,4	4	41,5
CC Cazals-Salviac	24	274,7	5	61,9
CC Quercy - Bouriane	39	216,3	10	58,8
CC Grand-Figeac*	173	270,1	39	60,5
CC Causses et Vallée de la Dordogne	183	261,0	46	64,5
CC de la Vallée du Lot et du Vignoble	55	226,1	14	55,8
CC Ouest Aveyron Communauté*	83	208,6	23	58,7
CA du Grand Cahors	111	212,1	30	57,1
Lot	618	242,1	148	58,1
Occitanie	14 241	224,2	3 978	62,5
France Métropolitaine	139 776	227,9	39 677	64,7

Source: Inserm – CépiDc 2013- 2017, Insee – RP 2018

Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Lot de ces EPCI. Les données concernant l'ensemble du département du Lot ne prennent en compte que la partie lotoise de ces EPCI

Repères méthodologiques

Le taux comparatif de mortalité (TCM) correspond au taux que l'on observerait sur une zone géographique donnée (département, région...) si elle avait la même structure par âge que la population de référence, ici la France entière au recensement de 2018. Cela permet de comparer les niveaux de mortalité entre territoires, indépendamment des différences de structure d'âge de leur population.

Légende :

- **rouge** : significativement supérieur à la valeur nationale
- **bleu** : significativement inférieur à la valeur national

► **Une sous-mortalité pour les pathologies liées à l'alcool et au tabac dans le département**

Les pathologies pour lesquelles l'alcool est un facteur de risque sont responsables chaque année en moyenne de 41 décès dans le Lot, soit 1,8 % des décès lotois. À l'échelle des EPCI, quatre enregistrent moins de 3 décès annuels entre 2013 et 2017. La maximale est observée dans la CC du Grand Figeac avec 12 décès par an. Le taux comparatif de mortalité (TCM) du Lot est inférieur à celui de la France hexagonale, comme c'est le cas pour la région.

Quatre EPCI présentent des sous-mortalités significatives. Les autres territoires n'ont pas de TCM significativement différents de celui de l'Hexagone ou ne présentent pas d'effectifs suffisants pour effectuer des comparaisons.

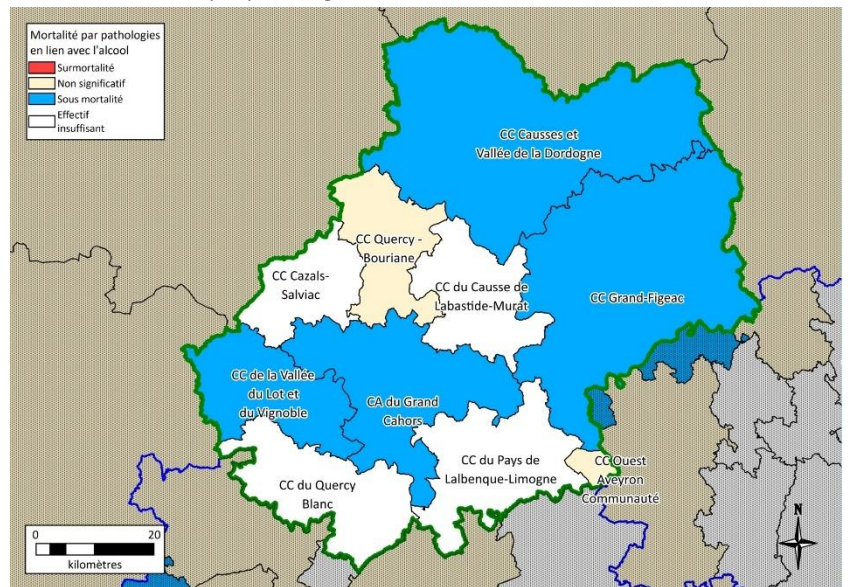
Concernant les pathologies pour lesquelles le tabac est un facteur de risque, elles engendrent davantage de décès que pour celles en lien avec l'alcool. Elles sont à l'origine dans le Lot de 308 décès en moyenne chaque année, soit 13,9 % des décès du département.

Le nombre de décès au sein des EPCI varie de 7 à 91 décès/an (respectivement les CC du Causse de Labastide Murat et CC Causses et Vallée de la Dordogne).

Comme la région, le Lot présente une sous mortalité significative par rapport à la valeur en France métropolitaine.

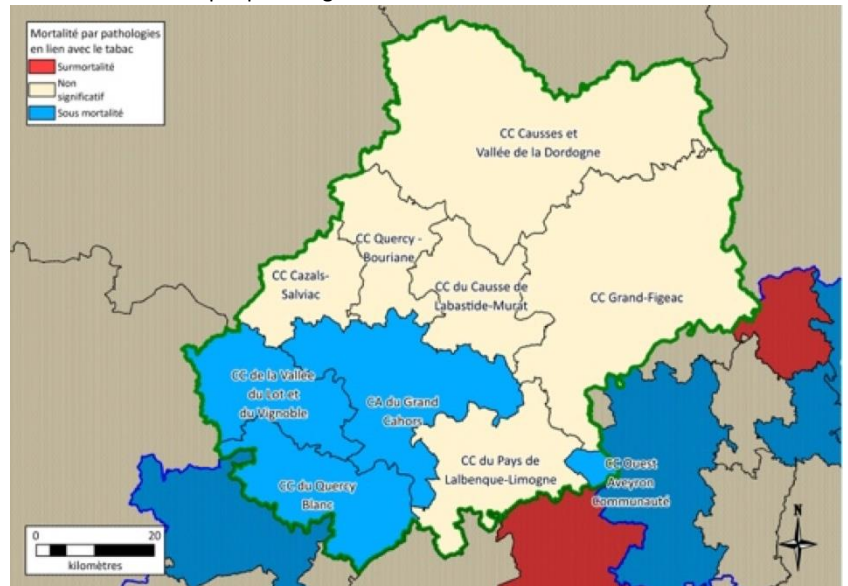
L'étude des TCM des EPCI révèle des sous mortalités significatives dans 3 territoires du département : la CC de la Vallée du Lot et du Vignoble, celle du Quercy Blanc et la CA du Grand Cahors. Les autres EPCI ne présentent pas de taux de mortalité significativement différents de la valeur nationale.

Carte 41 : Mortalité par pathologies liées à l'alcool entre 2013 et 2017



Source : Inserm – CépiDc 2013- 2017, Insee – RP 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Carte 42 : Mortalité par pathologies liées au tabac entre 2013 et 2017



Source : Inserm – CépiDc 2013- 2017, Insee – RP 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Le Lot présente une sous-mortalité significative par rapport à la France métropolitaine pour les pathologies où l'alcool est un facteur de risque, mais une surmortalité significative pour celles en lien avec le tabac. Aucun EPCI ne présente de surmortalité significative aussi bien pour les pathologies en lien avec le tabac que pour celles en lien avec l'alcool.

Tableau 31 : Nombres annuels moyens de décès et taux comparatifs de mortalité pour les pathologies liées à l'alcool et au tabac entre 2013 et 2017

	Pathologies liées à l'alcool		Pathologies liées au tabac	
	Nombre annuel moyen	TCM	Nombre annuel moyen	TCM
CC du Causse de Labastide Murat	SS	SS	7	117,7
CC du Quercy Blanc	SS	SS	9	77,9
CC du Pays de Lalbenque-Limogne	SS	SS	12	118,5
CC Cazals-Salviac	SS	SS	13	162,6
CC Quercy - Bouriane	4	26,5	21	124,0
CC Grand-Figeac*	12	20,9	87	143,2
CC Causses et Vallée de la Dordogne	10	17,8	91	138,6
CC de la Vallée du Lot et du Vignoble	3	15,0	25	109,2
CC Ouest Aveyron Communauté*	8	23,1	39	102,5
CA du Grand Cahors	10	20,9	59	117,7
Lot	41	18,3	308	126,8
Occitanie	1 345	22,1	8 257	131,9
France Métropolitaine	17 811	28,3	83 892	135,3

Source: Inserm – CépiDc 2013- 2017, Insee – RP 2018

SS : secret statistique

Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Lot de ces EPCI. Les données concernant l'ensemble du département du Lot ne prennent en compte que la partie lotoise de ces EPCI

Repères méthodologiques

e taux comparatif de mortalité (TCM) correspond au taux que l'on observerait sur une zone géographique donnée (département, région...) si elle avait la même structure par âge que la population de référence, ici la France entière au recensement de 2018. Cela permet de comparer les niveaux de mortalité entre territoires, indépendamment des différences de structure d'âge de leur population.

Légende :

- **rouge** : significativement supérieur à la valeur nationale
- **bleu** : significativement inférieur à la valeur nationale
- **SS**= secret statistique ou effectifs insuffisants pour le calcul des taux comparatifs de mortalité

► **Une surmortalité liée aux accidents de la circulation dans le département**

Les accidents de la circulation entraînent en moyenne 14 décès/an dans le Lot, soit 0,6 % des décès des habitants du département.

Dans le département, on meurt significativement plus d'accidents de la circulation qu'en France métropolitaine. Cette surmortalité significative est également observée en Occitanie.

Dans la plupart des territoires, les effectifs sont trop faibles pour être analysés. Dans les trois EPCI pour lesquels cette analyse est possible, aucun ne présente de différence significative de mortalité par accident de la circulation avec le niveau de la France métropolitaine.

Dans le département, les suicides sont à l'origine de deux fois plus de décès que les accidents de la circulation : 28 décès en moyenne chaque année, soit 1,3 % des décès lotois.

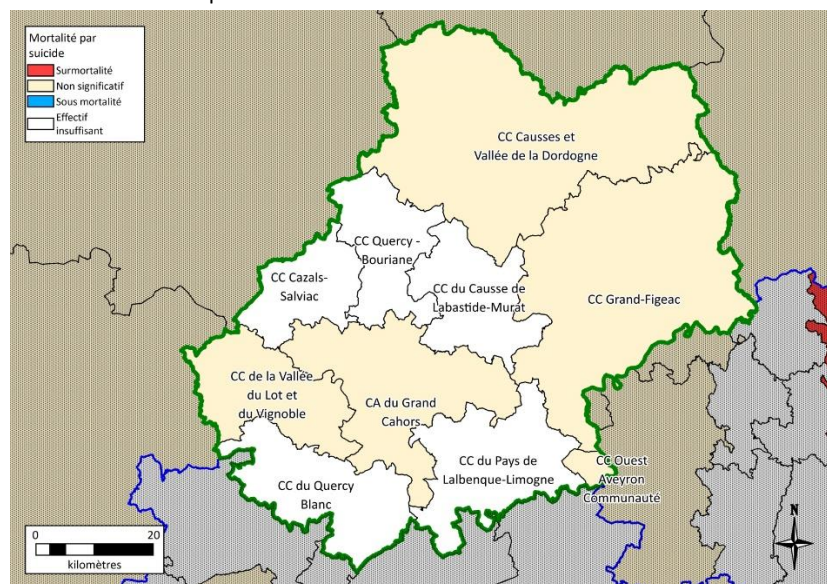
La mortalité par suicide dans le Lot ne diffère pas significativement de celle de la France métropolitaine alors que la région se trouve en sous mortalité.

Dans la plupart des territoires, les effectifs sont trop faibles pour être analysés. Dans les quatre EPCI pour lesquels cette analyse est possible, aucun ne présente de différence significative de mortalité par suicide avec la France métropolitaine.

En moyenne chaque année, les accidents de la vie courante ont occasionné 91 décès dans le département, soit 4,1 % des décès du département. La région comme le Lot ne présentent pas de taux de mortalité significativement différents de celui de l'Hexagone.

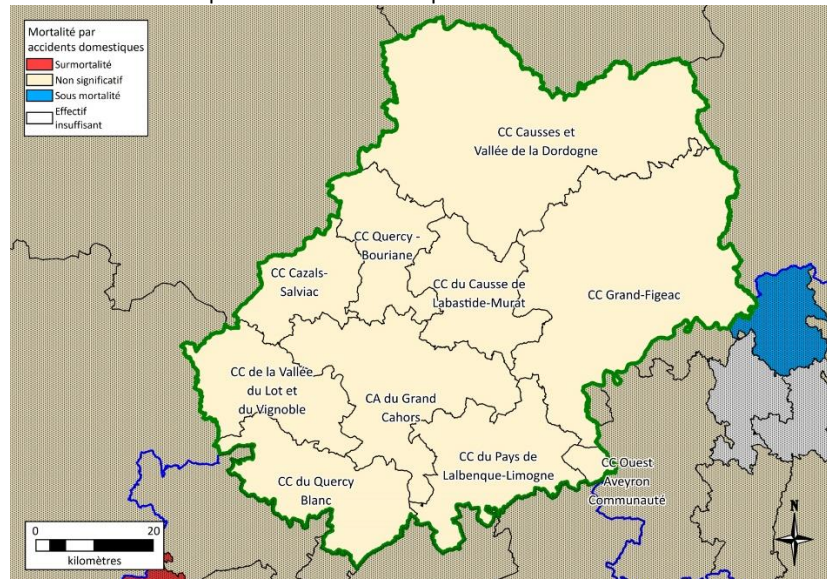
À l'échelle des EPCI, on observe aucune différence significative avec la France métropolitaine.

Carte 43 : Mortalité par suicide entre 2013 et 2017



Source : Inserm – CépiDc 2013- 2017, Insee – RP 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Carte 44 : Mortalité par accidents domestiques entre 2013 et 2017



Source : Inserm – CépiDc 2013- 2017, Insee – RP 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Une surmortalité liée aux accidents de la circulation pour le département. Le taux de mortalité par suicide ou celui lié aux accidents de la vie courante ne sont pas significativement différents comparativement à ceux de la France métropolitaine. Au niveau des territoires, lorsque les effectifs sont suffisants pour permettre les comparaisons, aucune différence significative avec le niveau national n'est mise en évidence pour chacune de ces trois causes de décès.

Tableau 32 : Nombres annuels moyens de décès et taux comparatifs de mortalité pour les accidents de la circulation, les suicides et les accidents de la vie courante entre 2013 et 2017

	Accidents de la circulation		Suicide		Accidents de la vie courante	
	Nombre annuel moyen	TCM	Nombre annuel moyen	TCM	Nombre annuel moyen	TCM
CC du Causse de Labastide Murat	ss	ss	ss	ss	3	43,8
CC du Quercy Blanc	ss	ss	ss	ss	4	43,6
CC du Pays de Lalbenque-Limogne	ss	ss	ss	ss	4	42,3
CC Cazals-Salviac	ss	ss	ss	ss	3	39,8
CC Quercy - Bouriane	ss	ss	ss	ss	6	30,4
CC Grand-Figeac*	4	9,5	9	17,5	22	37,1
CC Causses et Vallée de la Dordogne	3	7,7	6	13,2	25	36,2
CC de la Vallée du Lot et du Vignoble	ss	ss	3	14,7	7	35,4
CC Ouest Aveyron Communauté*	ss	ss	4	13,1	12	32,3
CA du Grand Cahors	3	7,9	6	12,9	21	41,4
Lot	14	8,3	28	13,9	91	37,9
Occitanie	333	5,7	760	12,8	2 333	37,2
France Métropolitaine	2 843	4,4	8 822	13,8	22 766	36,9

Source: Inserm – CépiDc 2013- 2017, Insee – RP 2018

SS : secret statistique

Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Lot de ces EPCI. Les données concernant l'ensemble du département du Lot ne prennent en compte que la partie lotoise de ces EPCI

Repères méthodologiques

Le taux comparatif de mortalité (TCM) correspond au taux que l'on observerait sur une zone géographique donnée (département, région...) si elle avait la même structure par âge que la population de référence, ici la France entière au recensement de 2018. Cela permet de comparer les niveaux de mortalité entre territoires, indépendamment des différences de structure d'âge de leur population.

Légende :

- **rouge** : significativement supérieur à la valeur nationale
- **bleu** : significativement inférieur à la valeur nationale
- SS= secret statistique ou effectifs insuffisants pour le calcul des taux comparatifs de mortalité

Partie 5

ÉTAT DE SANTÉ PAR GROUPE DE POPULATION

Mère et enfant (0- 1 an)	72
Enfants et adolescents (1- 17 ans).....	74
Jeunes adultes (18- 24 ans)	76
Adultes (25-64 ans).....	78
Personnes âgées (65 ans et plus).....	80

Mère et enfant (0-1 an)

► Des IVG réalisées en majorité à l'hôpital

En France métropolitaine, on dénombre en moyenne chaque année plus de 195 000 interruptions volontaires de grossesse (IVG) chez les femmes en âge de procréer (15 à 49 ans). Parmi ces IVG (instrumentales ou médicamenteuses), plus des trois quarts sont réalisées à l'hôpital. Près d'un tiers des IVG effectuées en France métropolitaine concernent des jeunes femmes de 15 à 24 ans (31,6 %).

L'Occitanie regroupe au total 10 % des IVG de France métropolitaine. Elle présente une part d'IVG réalisées en ville plus élevée par rapport à l'Hexagone (29,8 % contre 23,7 %).

En moyenne dans le Lot, 463 IVG sont réalisées par an, 16,0 IVG pour 1 000 femmes de 15 à 49 ans alors que la valeur régionale est de 15,9 pour 1 000 et la valeur nationale de 14,0.

Dans le département, on enregistre une part d'IVG réalisées à l'hôpital plus importante que dans les territoires de comparaison : un dixième des IVG sont réalisées en ville dans le département (9,7 %) contre 29,8 % dans la région et 23,7 % dans l'Hexagone.

En moyenne chaque année, le nombre d'IVG est inférieur à 20 dans deux EPCI et peut atteindre 124 IVG dans la CC du Causse de Labastide Murat. Cinq territoires (les CC Quercy Blanc, Grand Figeac, Causses et Vallée de la Dordogne, Ouest Aveyron Communauté et la CA du Grand Cahors) présentent des taux de recours à l'IVG inférieurs à la valeur en Occitanie mais toutes supérieures à la valeur en France métropolitaine.

Les parts des IVG réalisées en ville (médicamenteuses uniquement) parmi les territoires qui composent le département sont très contrastées : de 2,0 % dans la CC Causses et Vallée de la Dordogne à 19,0 % dans la CC de la Vallée du Lot et du Vignoble.

Chez les 15-24 ans dans le Lot, 138 IVG sont réalisées en moyenne chaque année, soit près d'un tiers des IVG des 15-49 ans (29,8 %). Cela représente 20,5 IVG pour 1 000 femmes de 15 à 24 ans, taux supérieur à la valeur régionale de 18,6 pour 1 000 et à la valeur nationale (16,5 pour 1 000). Dans trois territoires (les CC du Quercy Blanc, du

Pays de Lalbenque-Limogne et Cazals-Salviac) le taux de recours à l'IVG des 15-24 ans est inférieur à la valeur observée en France métropolitaine.

Pour les habitantes du Lot ayant entre 15 et 24 ans, la part des IVG réalisées à l'hôpital est un peu inférieure à celle des femmes âgées de 15 à 49 ans (88,4 % contre 90,3 %).

Les EPCI présentent des parts d'IVG chez les 15-24 ans effectuées à l'hôpital allant de 71,4 % dans la CC du Pays de Lalbenque-Limogne à 100 % dans la CC Causses et Vallée de la Dordogne.

Huit territoires sur 10 présentent des proportions d'IVG à l'hôpital supérieures à la valeur nationale et 9 EPCI à celle de la région

Dans le Lot, trois IVG sur dix concernent des jeunes femmes de 15 à 24 ans.

Dans le Lot, le recours des femmes à l'IVG est plus fréquent qu'à l'échelle nationale et régionale, aussi bien parmi les femmes de 15 à 49 ans que parmi celles ayant entre 15 et 24 ans.

Au sein du département, les taux de recours à l'IVG peuvent être très contrastés, quel que soit l'âge des femmes.

On note, tous âges confondus, une part des IVG réalisées en ville moins importante qu'en région ou en France.

Tableau 33 : Nombre annuel moyen d'interruptions volontaires de grossesse entre 2018 et 2020

	Femmes de 15 à 49 ans				Femmes de 15 à 24 ans			
	Nombre	Taux pour 1 000 femmes	Part des IVG de ville	Part des IVG à l'hôpital	Nombre	Taux pour 1 000 femmes	Part des IVG de ville	Part des IVG à l'hôpital
CC du Causse de Labastide Murat	15	27,1	2,2	97,8	4	38,8	7,7	92,3
CC du Quercy Blanc	17	14,0	2,0	98,0	4	13,7	0,0	100,0
CC du Pays de Lalbenque-Limogne	24	16,9	9,9	90,1	4	13,1	9,1	90,9
CC Cazals-Salviac	13	16,8	5,1	94,9	2	14,8	28,6	71,4
CC Quercy - Bouriane	27	18,8	4,9	95,1	9	27,5	11,5	88,5
CC Grand-Figeac*	116	15,6	19,0	81,0	33	17,7	19,4	80,6
CC Causses et Vallée de la Dordogne	103	14,0	10,7	89,3	27	16,8	14,8	85,2
CC de la Vallée du Lot et du Vignoble	39	18,1	3,4	96,6	9	18,1	3,8	96,2
CC Ouest Aveyron Communauté*	67	14,6	12,9	87,1	19	17,4	17,5	82,5
CA du Grand Cahors	124	15,8	4,0	96,0	41	20,9	7,3	92,7
Lot	463	16,0	9,7	90,3	138	20,5	11,6	88,4
Occitanie	19 413	15,9	29,8	70,2	6 158	18,6	24,5	75,5
France métropolitaine	195 084	14,0	23,7	76,3	61 625	16,5	17,9	82,1

Source : SNDS (PMSI-DCIR) 2018- 2020 - Insee RP 2019

Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Lot de ces EPCI. Les données concernant l'ensemble du département du Lot ne prennent en compte que la partie lotoise de ces EPCI

Repères méthodologiques

Les données présentées ci-dessus sont des données domiciliées, c'est-à-dire rapportées au lieu de domicile des personnes concernées. Elles ont été extraites du PMSI en considérant en diagnostic principal les avortements médicaux ou les actes liés à des difficultés liées à une grossesse non désirée. Elles concernent les IVG réalisées par les établissements de santé, qu'elles soient chirurgicales ou médicamenteuses. Les données sur les IVG de ville sont issues du DCIR et sont uniquement médicamenteuses.

Enfants et adolescents (1-17 ans)

► Une part d'enfants et de jeunes pris en charge pour des pathologies psychiatriques dans le Lot plus élevée qu'au niveau national

En 2019, 460 enfants et jeunes âgés de 1 à 17 ans ont été pris en charge pour une maladie psychiatrique dans le Lot, ce qui représente 2,6 % de ceux pris en charge à l'échelle de l'Occitanie.

Le nombre de personnes de 1 à 17 ans prises en charge est compris à l'échelle de l'EPCI entre 9 personnes (CC du Causse de Labastide Murat) et 175 personnes dans la CA du Grand Cahors.

Au sein du Lot, la part des personnes prises en charge pour ces pathologies au moins une fois en 2019 s'élève à 1,8 % des personnes de même âge. Cette proportion est proche de la valeur relevée en Occitanie (1,7 %) et plus élevée que celle en France métropolitaine (1,5 %).

À l'échelle des territoires qui composent le département, on observe que quatre EPCI présentent des taux supérieurs à celui de l'Occitanie et six à celui de la France métropolitaine. Les 4 territoires ayant des valeurs supérieures à celle de l'Occitanie sont les CC du Causse de

Labastide Murat, Cazals-Salviac, Quercy-Bouriane et la CA du Grand Cahors. La minimale est observée dans la CC de la Vallée du Lot et du Vignoble où 1,1 % des enfants et des jeunes de cette tranche d'âge sont pris en charge pour une maladie psychiatrique en 2019.

En 2020, on compte dans le Lot 201 enfants et jeunes de 1 à 17 ans hospitalisés en court séjour pour des lésions traumatiques. Cet effectif représente 2,4 % des hospitalisés pour cette cause et de même âge de la région Occitanie.

Dans les différents EPCI, les valeurs sont comprises entre de moins de 5 personnes hospitalisées dans la CC du Causse de Labastide Murat et 70 personnes dans la CA du Grand Cahors.

La part des hospitalisés pour lésion traumatique dans le département s'élève à 0,7 % des enfants et des jeunes de 1 à 17 ans, soit autant que ce qui est relevé dans la région et la France métropolitaine.

Les EPCI présentent des proportions comprises entre 0,6 % dans quatre EPCI et 0,9 % dans la CA du Grand

Cahors, seul EPCI présentant une valeur supérieure à celles des territoires de comparaison.

Le Lot présente une part d'enfants et de jeunes de 1 à 17 ans pris en charge pour une pathologie psychiatrique plus élevée que celle de la France métropolitaine. Quatre EPCI présentent des valeurs plus élevées que celle de l'Occitanie et six plus élevées que celle de la France métropolitaine. Moins de 1 % des 1 à 17 ans lotois ont été hospitalisés en court séjour pour une lésion traumatique en 2022, comme en région ou en France. La CA du Grand Cahors est le seul EPCI à présenter un taux d'hospitalisation des 1-17 ans pour lésion traumatique supérieur aux valeurs régionale et nationale.

Tableau 34 : Nombres et taux (en %) des 1 à 17 ans pris en charge pour maladies psychiatriques en 2019 et hospitalisés en court séjour pour lésion traumatique en 2020

	Personnes de 1 à 17 ans			
	Prise en charge pour maladies psychiatriques		Hospitalisations pour lésion traumatique	
	Nombre	Taux	Nombre	Taux
CC du Causse de Labastide Murat	9	2,2	ss	ss
CC du Quercy Blanc	16	1,6	9	0,7
CC du Pays de Lalbenque-Limogne	22	1,7	9	0,6
CC Cazals-Salviac	12	1,9	5	0,6
CC Quercy - Bouriane	30	2,3	10	0,7
CC Grand-Figeac*	98	1,6	50	0,7
CC Causses et Vallée de la Dordogne	98	1,5	50	0,7
CC de la Vallée du Lot et du Vignoble	21	1,1	13	0,6
CC Ouest Aveyron Communauté*	70	1,7	29	0,6
CA du Grand Cahors	175	2,5	70	0,9
Lot	460	1,8	201	0,7
Occitanie	18 033	1,7	8 207	0,7
France Métropolitaine	181 470	1,5	95 608	0,7

Source : SNIRAM-SNDS, cartographie des pathologies, tous régimes confondus- 2019,2020

Exploitation : CREA-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Lot de ces EPCI. Les données concernant l'ensemble du département du Lot ne prennent en compte que la partie lotoise de ces EPCI.

Repères méthodologiques

- *Pathologies psychiatriques* : ce groupe comprend les troubles psychotiques (dont la schizophrénie), les troubles névrotiques et de l'humeur (dont les troubles bipolaires et la dépression), la déficience mentale, les troubles addictifs, les troubles psychiatriques débutant dans l'enfance et l'ensemble des autres troubles psychiatriques (de la personnalité ou du comportement).

- *Les lésions traumatiques* comprennent toutes les causes du chapitre XIX de la CIM10 ;(S00-T98) Sont exclues les autres conséquences de causes externes (type brûlures, engelures...) et les intoxications.

Jeunes adultes (18-24 ans)

► Des taux d'hospitalisation pour lésion traumatique plus élevés que le niveau national dans tous les territoires.

En 2019, 270 lotois âgés de 18 à 24 ans ont été pris en charge pour des maladies psychiatriques, soit 2,5 % des prises en charge de la région. Les valeurs dans les EPCI sont comprises entre moins de 5 personnes dans la CC Cazals-Salviac et 95 jeunes adultes dans la CA du Grand Figeac.

La part des jeunes adultes pris en charge pour des pathologies psychiatriques dans le département s'élève à 2,6 % de la population des 18-24 ans. Cette valeur est supérieure aux proportions retrouvées dans l'Hexagone et la région (2,3 %).

À l'échelle des EPCI, on remarque que la moitié des territoires présentent des taux de prise en charge pour maladies psychiatriques supérieurs à ceux de la France métropolitaine et de l'Occitanie. Les maximales sont retrouvées dans la CC du Causse de Labastide Murat avec 3,6 % des 18-24 ans pris en charge pour maladie psychiatrique suivie par celle de la Vallée du Lot et du Vignoble (3,4 %). La minimale est observée dans la CC Cazals-Salviac avec 1,7 % de jeunes pris en charge pour des pathologies psychiatriques.

Le Lot présente une part de jeunes pris en charge pour pathologies psychiatriques plus élevée que celles observées en région et en France hexagonale.

Les EPCI avec les parts les plus importantes sont retrouvées dans les CC du Causse de Labastide Murat et de la Vallée du Lot et du Vignoble.

Le département présente une part de sa population des 18-24 ans hospitalisés pour lésion traumatique supérieure à ce qui est observé dans les territoires de comparaison.

En 2020, on compte dans le Lot 181 jeunes de 18 à 24 ans hospitalisés en court séjour pour des lésions traumatiques.

Ce nombre représente 2,9 % des personnes de la même tranche d'âge hospitalisées en court séjour pour lésion traumatique en Occitanie. Les effectifs sont très contrastés entre les territoires du Lot. Les valeurs sont comprises

entre moins de cinq habitants de la CC du Causse de Labastide Murat hospitalisés et 50 dans la CC Causses et Vallée de la Dordogne.

La part des 18 à 24 ans hospitalisés pour lésion traumatique dans le Lot s'élève à 2,1 %, soit plus que ce qui est observé dans la région (1,4 %) et la France hexagonale (1,2 %).

À l'échelle infra-départementale, les territoires présentent des valeurs comprises entre 1,6 % dans la CC de la Vallée du Lot et du Vignoble et 3,2 % dans la CC du Pays de Lalbenque-Limogne. Tous les EPCI présentant des effectifs suffisants ont des taux

d'hospitalisation pour lésion traumatique parmi les 18-24 ans supérieurs à ceux de la région ou de la France métropolitaine.

Tableau 35 : Nombre et taux (en %) des 18 à 24 ans pris en charge pour maladies psychiatriques (MP) en 2019 ; nombre et taux (en %) des 18 à 24 ans hospitalisés en court séjour pour lésion traumatique en 2020

	Personnes de 18 à 24 ans			
	Prises en charge pour maladies psychiatriques		Hospitalisations pour lésion traumatique	
	Nombre	Taux	Nombre	Taux
CC du Causse de Labastide Murat	5	3,6	ss	ss
CC du Quercy Blanc	9	2,6	8	2,8
CC du Pays de Lalbenque-Limogne	8	2,0	9	3,2
CC Cazals-Salviac	ss	ss	10	4,9
CC Quercy - Bouriane	12	2,4	9	2,3
CC Grand-Figeac*	69	2,8	45	1,8
CC Causses et Vallée de la Dordogne	48	2,0	50	2,4
CC de la Vallée du Lot et du Vignoble	24	3,4	10	1,6
CC Ouest Aveyron Communauté*	32	2,1	27	1,8
CA du Grand Cahors	95	2,6	43	1,7
Lot	270	2,6	181	2,1
Occitanie	10 772	2,3	6 323	1,4
France Métropolitaine	115 195	2,3	61 715	1,2

Source : SNIRAM-SNDS, cartographie des pathologies, tous régimes confondus- 2019,2020
Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Lot de ces EPCI. Les données concernant l'ensemble du département du Lot ne prennent en compte que la partie lotoise de ces EPCI.

Repères méthodologiques

- Pathologies psychiatriques : ce groupe comprend les troubles psychotiques (dont la schizophrénie), les troubles névrotiques et de l'humeur (dont les troubles bipolaires et la dépression), la déficience mentale, les troubles addictifs, les troubles psychiatriques débutant dans l'enfance et l'ensemble des autres troubles psychiatriques (de la personnalité ou du comportement).

- Les lésions traumatiques comprennent toutes les causes du chapitre XIX de la CIM10 ;(S00-T98). Sont exclues les autres conséquences de causes externes (type brûlures, engelures...) et les intoxications.

ss : Secret statistique

Adultes (25-64 ans)

► Des prises en charge pour maladies psychiatriques, maladies cardiovasculaires et cancer plus fréquentes qu'en France métropolitaine

En 2019, le département comptait près de 3 650 personnes de 24 à 64 ans ayant été prises en charge pour des maladies psychiatriques, soit 2,6 % de l'effectif de la région.

Les valeurs des EPCI varient entre 71 dans la CC du Causse de Labastide-Murat et 1 340 personnes dans la CA du Grand Cahors.

La part des adultes pris en charge pour ces pathologies s'élève à 4,6 % dans le Lot, valeur intermédiaire entre ce qui est observé en Occitanie et en France hexagonale (respectivement 4,8 % et 4,3 % d'adultes pris en charge). Les EPCI présentent des proportions allant du simple à plus du double : la part est

de 3,0 % dans la CC du Quercy Blanc alors qu'elle s'élève à 6,0 % dans la CA du Grand Cahors. La moitié des EPCI présentent des taux plus faibles que celui en France métropolitaine et 7 affichent des valeurs inférieures à celle de la région.

Le Lot compte en 2019 près de 2 850 personnes de 25 à 64 ans ayant été prises en charge pour un cancer, ce qui représente 3,0 % des cancers de la région. Les territoires du département affichent des valeurs très contrastées : l'effectif le plus faible est retrouvé dans la CC du Causse de Labastide-Murat avec 71 adultes pris en charge pour un cancer, alors que ce nombre atteint 1 340 dans la CA du Grand Cahors. Cette dernière regroupe plus du tiers des lotois pris en charge pour cancer en 2019 (37,0 %).

Le taux de personnes prises en charge pour un cancer dans le département s'élève à 4,0 % des adultes de 25 à 64 ans. Cette proportion est supérieure à ce qui est observé dans la région (3,3 %) ou en France métropolitaine (3,1 %).

Le département présente des taux d'adultes pris en charge pour des pathologies psychiatriques, maladies cardiovasculaires ou cancers supérieurs à ceux de la région et de l'Hexagone. Le taux de prises en charge d'adultes pour diabète est inférieur à celles de la France métropolitaine.

Quatre EPCI présentent des valeurs inférieures à celle de l'Hexagone. La valeur minimale est observée dans la CC du Quercy Blanc avec 2,5 % d'adultes pris en charge pour un cancer en 2019 ; la maximale est observée dans la CA du Grand Cahors (3,9 %).

Les prises en charge pour les maladies cardiovasculaires (MCV) concernent près de 3 400 lotois de 25-64 ans. Cette valeur représente 3,0 % de l'effectif de la région. Les territoires qui composent le Lot présentent des valeurs comprises entre 57 adultes pris en charge pour une MCV

dans la CC du Causse de Labastide-Murat et dans la CA du Grand Cahors.

Le Lot présente une part des adultes pris en charge pour une MCV de 4,0 %. Cette part est supérieure à celles de la région (3,9 %) et la France hexagonale (3,7 %). Quatre EPCI présentent des valeurs inférieures à celle de l'Hexagone. La maximale est observée dans la CC Quercy - Bouriane (5,2 %) et

la part la plus faible dans la CC du Causse de Labastide-Murat (3,0 %).

Enfin, les adultes qui ont été pris en charge pour un diabète dans le département sont au nombre de 2 954 en 2019, soit 2,8 % de ceux pris en charge en Occitanie.

Les territoires au sein du département présentent des effectifs très hétérogènes. Le nombre le plus faible est observé dans la CC du Causse de Labastide-Murat avec 62 adultes. Le maximum est relevé dans la CA du Grand Cahors avec près de 820 personnes de 25 à 64 ans prises en charge pour un diabète.

La part des adultes pris en charge pour un diabète est de 3,5 % dans le Lot, soit moins que les valeurs de l'Occitanie et l'Hexagone (3,7 % et 4,1 %). Les EPCI ont des valeurs comprises entre 2,8 % dans la CC du Pays de Lalbenque-Limogne et 4,3 % dans la CC Quercy - Bouriane. Huit EPCI présentent des valeurs inférieures à celle de la région.

Tableau 36 : Nombres et taux (en %) des 25 à 64 ans pris en charge pour maladie psychiatrique, cancer, maladies cardiovasculaires et diabète en 2019

	Personnes de 25 à 64 ans prises en charge							
	Nb MP	Taux MP	Nb cancer	Taux cancer	Nb MCV	Taux MCV	Nb diabète	Taux diabète
CC du Causse de Labastide Murat	71	4,6	63	3,3	57	3,0	62	3,3
CC du Quercy Blanc	94	3,0	92	2,5	121	3,2	110	3,0
CC du Pays de Lalbenque-Limogne	147	4,0	123	3,0	126	3,1	116	2,8
CC Cazals-Salviac	82	3,8	89	3,6	102	4,1	90	3,6
CC Quercy - Bouriane	207	4,8	179	3,8	249	5,2	204	4,3
CC Grand-Figeac*	809	4,3	635	3,0	846	4,0	661	3,2
CC Causses et Vallée de la Dordogne	773	4,0	714	3,3	846	3,9	759	3,5
CC de la Vallée du Lot et du Vignoble	240	4,1	232	3,4	273	4,0	238	3,5
CC Ouest Aveyron Communauté*	626	5,5	354	2,8	422	3,3	448	3,5
CA du Grand Cahors	1340	6,0	807	3,9	919	4,5	819	4,0
Lot	3626	4,6	2844	3,4	3397	4,0	2954	3,5
Occitanie	138675	4,8	96196	3,3	112275	3,9	107474	3,7
France Métropolitaine	1363958	4,3	1022936	3,1	1215772	3,7	1340023	4,1

Source : SNIRAM-SNDS, cartographie des pathologies, tous régimes confondus- 2019

Exploitation : CREA-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Lot de ces EPCI. Les données concernant l'ensemble du département du Lot ne prennent en compte que la partie lotoise de ces EPCI

Repères méthodologiques

- Pathologies psychiatriques : ce groupe comprend les troubles psychotiques (dont la schizophrénie), les troubles névrotiques et de l'humeur (dont les troubles bipolaires et la dépression), la déficience mentale, les troubles addictifs, les troubles psychiatriques débutant dans l'enfance et l'ensemble des autres troubles psychiatriques (de la personnalité ou du comportement).
- Les autres pathologies concernent toutes les personnes ayant eu au moins une prestation en lien avec la pathologie concernée dans l'année 2019 en quel que soit leur régime d'Assurance maladie.

Personnes âgées (65 ans et plus)

► Un niveau de vaccination contre la grippe des seniors plus bas qu'en région

En 2019, le département comptait plus de 3 000 personnes de 65 ans et plus ayant été prises en charge pour des maladies psychiatriques, soit 3,6 % de celles prises en charge dans la région.

Les effectifs dans les EPCI sont compris entre 56 personnes dans la CC du Causse de Labastide Murat et 796 personnes dans la CA du Grand Cahors, soit pour cette dernière, l'équivalent du quart de l'effectif du département.

La part des seniors pris en charge pour des pathologies psychiatriques s'élève à 6,0 % des 65 ans et plus dans le Lot, soit plus que ce qui est observé en Occitanie et en France hexagonale (5,8 %).

Les EPCI présentent des parts qui varient entre 4,5 % des seniors pris en charge pour des pathologies psychiatriques dans la CC du Quercy Blanc et 6,9 % dans les CC Quercy - Bouriane ou Ouest Aveyron Communauté.

Parmi les 10 EPCI du département, quatre territoires présentent des taux plus élevés que ceux de la région et de l'Hexagone.

En 2020, on compte au sein du Lot 1 340 habitants de 65 ans et plus hospitalisés en court séjour pour des lésions traumatiques. Cet effectif représente 3,8 % des personnes de la même tranche d'âge hospitalisées en court séjour pour lésion traumatique en Occitanie.

Les valeurs au sein des EPCI sont comprises entre 26 personnes hospitalisées dans la CC du Causse de Labastide Murat et 377 personnes dans la CC Causses et Vallée de la Dordogne, soit pour ce dernier territoire l'équivalent de plus du quart des hospitalisés du département.

La part des personnes de 65 ans et plus hospitalisées pour lésion traumatique habitant dans le Lot s'élève à 2,6 %.

Cette proportion est similaire à ce qui est observé en France métropolitaine (2,6 %) et en Occitanie (2,7 %). Les EPCI présentent des valeurs comprises entre 2,0 % dans la CC du Causse de Labastide Murat et 2,8 % dans les CC Cazals-Salviac et Causses et Vallée de la Dordogne. Deux territoires présentent des valeurs supérieures à celle de région ou de l'Hexagone.

La vaccination contre la grippe a été effectuée en 2020 pour près de 6 Lotois sur 10 âgés de 65 ans et plus, proportion inférieure à ce qui est observé à l'échelle de la région (61,8 %).

Les EPCI ont des taux compris entre 49,1 % de vaccinés dans la CC du Causse de Labastide Murat et 59,7 % dans la CA du Grand Cahors. Aucun EPCI ne présente de taux de vaccinés contre la grippe plus élevé que le taux de l'Occitanie.

La part des personnes âgées prises en charge pour des pathologies psychiatriques est supérieure dans le Lot par rapport à ce qui est observé en Occitanie et en France hexagonale. La part des prises en charge pour lésion traumatique est similaire à celles des territoires de comparaison. La CC du Causse de Labastide Murat présente la part la plus faible du département. Le département présente une part de vaccination contre la grippe légèrement inférieure à celle de la région et ceci dans tous les territoires le composant.

Tableau 37 : Nombres et taux (en %) des 65 ans et plus pris en charge pour maladies psychiatriques en 2019, des hospitalisés en court séjour pour lésion traumatique en 2020 et taux des vaccinés contre la grippe en 2020

Personnes de 65 ans et plus prises en charge					
	Nb MP	Taux MP	Nombre lésion traumatique	Taux lésion traumatique	Taux de vaccinés contre la grippe
CC du Causse de Labastide Murat	56	4,9	26	2,0	49,1
CC du Quercy Blanc	101	4,5	55	2,3	56,4
CC du Pays de Lalbenque-Limogne	112	4,6	60	2,4	57,7
CC Cazals-Salviac	88	5,3	52	2,8	54,8
CC Quercy - Bouriane	227	6,9	84	2,5	54,7
CC Grand-Figea*	791	6,4	305	2,4	55,2
CC Causses et Vallée de la Dordogne	771	5,8	377	2,8	59,4
CC de la Vallée du Lot et du Vignoble	247	5,5	101	2,1	57,8
CC Ouest Aveyron Communauté*	542	6,9	184	2,2	59,1
CA du Grand Cahors	796	6,8	280	2,6	59,7
Lot	3097	6,0	1342	2,6	57,3
Occitanie	80513	5,8	35067	2,7	61,8
France Métropolitaine	782466	5,8	331821	2,6	Non spé

Source : SNIRAM-SNDS, cartographie des pathologies, tous régimes confondus- 2019- 2020 - ATIH-PMSI 2020

Exploitation : CREA-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Lot de ces EPCI. Les données concernant l'ensemble du département du Lot ne prennent en compte que la partie lotoise de ces EPCI.

Repères méthodologiques

- Pathologies psychiatriques : ce groupe comprend les troubles psychotiques (dont la schizophrénie), les troubles névrotiques et de l'humeur (dont les troubles bipolaires et la dépression), la déficience mentale, les troubles addictifs, les troubles psychiatriques débutant dans l'enfance et l'ensemble des autres troubles psychiatriques (de la personnalité ou du comportement).
- Les lésions traumatiques comprennent toutes les causes du chapitre XIX de la CIM10 ;(S00-T98). Sont exclues les autres conséquences de causes externes (type brûlures, engelures...) et les intoxications.
- Vaccination : population de 65 ans et plus affiliée au RG (hors SLM), MSA, RSI, bénéficiaire d'une vaccination antigrippale en 2020.

► **Des parts de prises en charge pour cancer et diabète plus faibles dans le département que dans les territoires de comparaison.**

Les Lotois de 65 ans et plus pris en charge pour un cancer sont au nombre de 7 448 en 2019, soit 3,6 % de l'effectif de l'Occitanie. Les valeurs au sein des EPCI sont très distinctes : la CC du Causse de Labastide Murat présente la valeur la plus faible avec 132 personnes âgées prises en charge et la CC Causses et Vallée de la Dordogne la plus élevée avec 1 861 prises en charge. Ce dernier territoire rassemble près du quart des personnes concernées du département.

Les taux de prise en charge pour cancer dans le Lot s'élèvent à 14,6 % des personnes âgées de 65 ans et plus. Ce taux est inférieur à ce qui est retrouvé en région et en France métropolitaine (15,7 % et 16,6 % respectivement). Les EPCI présentent des valeurs comprises entre 12,5 % dans la CC du Causse de Labastide Murat et 16,2 % dans la CA du Grand Cahors. Tous les EPCI présentent des taux inférieurs à celui de l'Hexagone.

Les prises en charge pour les maladies cardiovasculaires (MCV) sont plus importantes que pour les cancers chez les 65 ans et plus. Dans le Lot, on dénombre près de 14 400 prises en charge, soit près de 2 fois plus que pour les cancers. La région présente plus de 370 000 personnes âgées prises en charge pour MCV, dont près de 3,9 % résident dans le département.

Les territoires du Lot affichent des valeurs comprises entre 329 personnes dans la CC du Causse de Labastide Murat et près de 3 840 personnes dans la CC Causses et Vallée de la Dordogne. La majorité des EPCI ont des valeurs supérieures à 1 000 personnes, et deux territoires présentent des effectifs supérieurs à 3 000 prises en charge : les CC du Grand Figeac et la CC Causses et Vallée de la Dordogne.

Le département présente un taux de prise en charge pour MCV (28,1 %) voisin de ceux de l'Occitanie (28,1 %) et l'Hexagone (28,5 %). Les territoires qui composent le département présentent des valeurs comprises entre 23,9 % dans la CC Ouest Aveyron Communauté et 31,1 % dans la CC Quercy - Bouriane. On compte deux territoires

ayant des proportions plus élevées que celle de la région ou de la France métropolitaine.

En 2019, plus de 8 000 personnes âgées sont prises en charge pour un diabète dans le Lot, soit 3,6 % de l'effectif de la région. Les valeurs oscillent entre 199 personnes dans la CC du Causse de Labastide Murat et plus de 10 fois plus dans la CC Causses et Vallée de la Dordogne (2 112). En plus de ce dernier territoire, trois autres EPCI regroupent plus de 1 000 personnes seniors prises en charge pour diabète.

Dans le département, 15,8 % des personnes de 65 ans et plus sont prises en charge pour un diabète. Cette proportion est moins élevée que ce que l'on observe en

France métropolitaine et en région (respectivement 18,3 % et 17,2 %). Un seul EPCI (CC Quercy - Bouriane) présente une valeur supérieure à celles des territoires de comparaison. La CC Ouest Aveyron Communauté présente le taux le plus faible (14,1 %).

Les maladies d'Alzheimer et autres démences (MAAD) ont concerné 2 835 personnes de 65 ans et plus dans le Lot en 2019, ce qui

représente 3,7 % des seniors occitans avec MAAD.

Les EPCI présentent des valeurs comprises entre 73 personnes âgées avec MAAD dans la CC du Causse de Labastide Murat et 757 dans la CA du Grand Cahors.

La part des personnes âgées prises en charge pour une MAAD dans le département (5,5 %) est identique à ce qui est observé dans l'Hexagone (5,5 %) et inférieure à la valeur de la région (5,8 %). Parmi les EPCI, les valeurs sont comprises entre 4,0 % dans la CC du Pays de Lalbenque-Limogne et 7,1 % dans la CA du Grand Cahors. Quatre EPCI présentent des taux supérieurs à celui de la France hexagonale.

Les parts de prises en charge pour cancer et diabète sont plus faibles que celles des territoires de comparaison. La part des prises en charge pour maladies cardiovasculaires similaire à ce qui est observé en France métropolitaine et en région. Concernant les MAAD le département présente une part identique à celle de la métropole et inférieure à celle de l'Occitanie.

Tableau 38 : Nombres et taux (en %) des 65 ans et plus pris en charge pour cancer, maladies cardio-vasculaires, diabète et maladie d'Alzheimer et autres démences (MAAD) en 2019

	Personnes de 65 ans et plus prises en charge							
	Nb cancer	Taux cancer	Nb MCV	Taux MCV	Nb diabète	Taux diabète	Nb MAAD	Taux MAAD
CC du Causse de Labastide Murat	162	12,5	329	25,3	199	15,3	73	5,6
CC du Quercy Blanc	322	13,3	614	25,4	349	14,4	126	5,2
CC du Pays de Lalbenque-Limogne	338	13,8	641	26,2	368	15,0	97	4,0
CC Cazals-Salviac	256	14,0	493	26,9	293	16,0	98	5,4
CC Quercy - Bouriane	516	15,1	1065	31,1	648	18,9	191	5,6
CC Grand-Figeac*	1802	14,4	3802	30,4	1833	14,6	609	4,9
CC Causses et Vallée de la Dordogne	1861	13,8	3838	28,4	2112	15,6	713	5,3
CC de la Vallée du Lot et du Vignoble	714	14,7	1263	26,0	764	15,7	271	5,6
CC Ouest Aveyron Communauté*	1033	12,6	1967	23,9	1158	14,1	369	4,5
CA du Grand Cahors	1738	16,2	2915	27,2	1801	16,8	757	7,1
Lot	7448	14,6	14382	28,1	8066	15,8	2835	5,5
Occitanie	207468	15,7	370832	28,1	226962	17,2	75981	5,8
France Métropolitaine	2151092	16,6	3692723	28,5	2371205	18,3	717383	5,5

Source : SNIRAM-SNDS, cartographie des pathologies, tous régimes confondus - 2019

Exploitation : CREAL-ORS Occitan

* y compris la partie hors Lot de ces EPCI. Les données concernant l'ensemble du département du Lot ne prennent en compte que la partie lotoise de ces EPCI

Repères méthodologiques

- Pathologies psychiatriques : ce groupe comprend les troubles psychotiques (dont la schizophrénie), les troubles névrotiques et de l'humeur (dont les troubles bipolaires et la dépression), la déficience mentale, les troubles addictifs, les troubles psychiatriques débutant dans l'enfance et l'ensemble des autres troubles psychiatriques (de la personnalité ou du comportement).
- Les autres pathologies concernent toutes les personnes ayant eu au moins une prestation en lien avec la pathologie concernée dans l'année 2019 en quel que soit leur régime d'Assurance maladie.

Partie 6

OFFRE DE SOINS

Accessibilité potentielle localisée	86
Densités des professionnels de santé	88
Organisation des soins de premier recours.....	90
Établissements de soins.....	92
Accès aux maternités.....	94

Accessibilité potentielle localisée

► L'accessibilité potentielle localisée dans le Lot est plus faible que la valeur régionale

En 2018, un habitant du Lot a accès en moyenne à 3,7 consultations ou visites de médecins généralistes contre 3,9 en France et 4,3 en région Occitanie.

Lorsqu'il s'agit d'un médecin généraliste de moins de 65 ans, l'accessibilité moyenne par habitant est de 3,4 consultations contre 3,5 en France métropolitaine et 3,9 en région Occitanie.

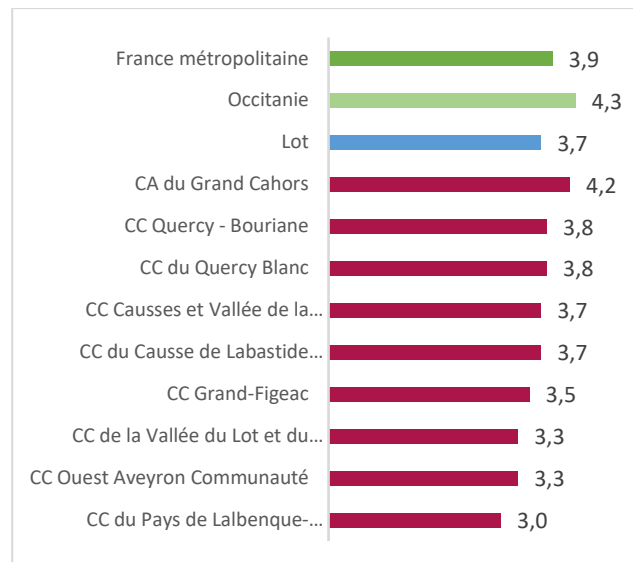
Aucun territoire intercommunal ne dispose d'un indicateur d'accessibilité potentielle localisée supérieur à la valeur régionale et neuf des 10 EPCI sont en deçà de la valeur départementale.

Il est particulièrement difficile de consulter un médecin généraliste sur les CC Cazals-Salviac ou du Pays de Lalbenque-Limogne : chacun des près de 13 800 habitants de ces territoires, soit 7,9 % de la population départementale, a un accès à 3 consultations par an ou moins.

La CC Pays de Lalbenque-Limogne est d'autant plus fragilisée que l'accès à un médecin généraliste de moins de 65 ans correspond à 2,5 consultations par habitant.

Une seule intercommunalité a un accès à un médecin généraliste plus favorable avec plus de 4 consultations annuelles par habitant : la CA du Grand Cahors. Elle représente 41 600 habitants, soit 24 % de la population départementale.

Figure 3 : APL aux médecins généralistes - 2018



Sources : SNIIR-AM 2018, EGB 2018, CNAM-TS ; populations 2016, distancier METRIC, INSEE ; traitements DREES
Exploitation : CREA-ORS Occitanie

Le Lot présente des accessibilités potentielles localisées inférieures aux valeurs régionale et nationale et ce quelle que soit la classe d'âge des médecins généralistes. Les EPCI présentent des valeurs inférieures à celle de la région pour l'ensemble des généralistes, et inférieures ou égales à la région pour les généralistes de moins de 65 ans.

Tableau 39 : Indicateur d'accessibilité potentielle localisée (APL) 2018 aux médecins généralistes tous âges et ceux de moins de 65 ans

	APL aux médecins généralistes	APL aux médecins généralistes de moins de 65 ans
CC du Causse de Labastide Murat	3,7	2,7
CC du Quercy Blanc	3,8	3,1
CC du Pays de Lalbenque-Limogne	3,0	2,5
CC Cazals-Salviac	2,8	2,8
CC Quercy - Bouriane	3,8	3,7
CC Grand-Figeac*	3,5	3,5
CC Causses et Vallée de la Dordogne	3,7	3,3
CC de la Vallée du Lot et du Vignoble	3,3	2,9
CC Ouest Aveyron Communauté*	3,3	2,6
CA du Grand Cahors	4,2	3,9
Lot	3,7	3,4
Occitanie	4,3	3,9
France Métropolitaine	3,9	3,5

Sources : SNIIR-AM 2018, EGB 2018, CNAM-TS ; populations 2016, distancier METRIC, INSEE ; traitements DREES

Exploitation : CREA-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Lot de ces EPCI. Les données concernant l'ensemble du département du Lot ne prennent en compte que la partie lotoise de ces EPCI

Repères méthodologiques

L'Accessibilité Potentielle Localisée est un indicateur local, disponible au niveau de chaque commune, qui tient compte de l'offre et de la demande issue des communes environnantes. Calculée à l'échelle communale, l'APL met en évidence des disparités d'offre de soins qu'un indicateur usuel de densité, calculé sur des mailles beaucoup plus larges (bassins de vie, départements...), aura tendance à masquer. L'APL tient également compte du niveau d'activité des professionnels en exercice ainsi que de la structure par âge de la population de chaque commune qui influence les besoins de soins. L'indicateur est calculé en nombre de consultations ou visites accessibles par habitant standardisé sur l'âge, rendant comparable l'accessibilité de communes ayant des populations d'âges très différents.

Densités des professionnels de santé

► Des densités en médecins, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes et chirurgiens-dentistes libéraux plus faibles que sur l'ensemble de l'Occitanie

Le Lot affiche en 2021 une densité de 89,0 médecins généralistes libéraux (ou mixtes) pour 100 000 habitants, soit moins que ce qui est observé en région, mais davantage que la valeur de l'Hexagone.

À l'échelle infra-départementale, les EPCI présentent des valeurs très distinctes les uns des autres : elles varient entre 55,9 médecins pour 100 000 habitants dans la CC Cazals-Salviac et 117,2 médecins dans la CA du Grand Cahors. Sept territoires sur 10 présentent des densités inférieures à celle de la France métropolitaine et un seul une densité supérieure à celle de la région.

Les infirmiers libéraux sont au nombre de 285,5 pour 100 000 habitants dans le Lot, soit plus que ce que l'on observe dans l'Hexagone (196,4) mais moins qu'en Occitanie (317,5). Les EPCI du département affichent des densités comprises entre 250,8 dans la CC Causses et Vallée de la Dordogne et 394,1 infirmiers pour 100 000 habitants dans la CC de la Vallée du Lot et du Vignoble. L'ensemble des territoires présentent des densités supérieures à celle de la France métropolitaine.

En 2021, il y avait 105,3 masseurs-kinésithérapeutes (MK) libéraux pour 100 000 habitants dans le Lot. Cette densité est moins importante que ce que l'on observe en Occitanie (145,3) mais voisine de celle de la France métropolitaine (104,1).

Les densités au sein des territoires qui composent le Lot varient de 37,3 dans la CC Cazals-Salviac à 156,3 professionnels pour 100 000 habitants dans la CA du Grand Cahors. Cette dernière est le seul territoire avec la CC Quercy - Bouriane présentant des valeurs dépassant celle de la région ou de l'Hexagone.

En 2021, il y avait dans le Lot 55,7 chirurgiens-dentistes pour 100 000 habitants. Cette densité est plus faible que celle de la région, mais un peu supérieure à celle de la France métropolitaine (respectivement 67,0 et 54,7).

Parmi les territoires qui composent le département la CC Cazals-Salviac se distingue avec seulement 18,6 chirurgiens-dentistes pour 100 000 habitants. Seules les CA du Grand Cahors et CC Causses et Vallée de la Dordogne présentent des densités en chirurgiens-dentistes supérieures à la valeur métropolitaine.

Les densités de professionnels libéraux pour chacune des disciplines étudiées sont inférieures dans le Lot aux densités régionales. Pour les médecins et les infirmiers, elles sont supérieures à la valeur métropolitaine et peu différentes pour les kinés et les dentistes. De fortes disparités marquent le département avec des territoires très fragilisés comme la CC Cazals Salviac ou du Pays de Lalbenque-Limogne.

Tableau 40 : Densités des professionnels de santé libéraux (pour 100 000 habitants) en 2021

	Médecins généralistes	Infirmiers libéraux	Masseurs kinésithérapeutes libéraux	Chirurgiens-dentistes libéraux
CC du Causse de Labastide Murat	76,7	255,8	76,7	25,6
CC du Quercy Blanc	90,5	284,4	77,6	25,9
CC du Pays de Lalbenque-Limogne	58,8	329,4	58,8	35,3
CC Cazals-Salviac	55,9	354,1	37,3	18,6
CC Quercy - Bouriane	69,6	357,9	149,1	29,8
CC Grand-Figeac*	80,2	290,9	82,5	48,1
CC Causses et Vallée de la Dordogne	91,0	250,8	97,6	55,5
CC de la Vallée du Lot et du Vignoble	69,1	394,1	69,1	41,5
CC Ouest Aveyron Communauté*	62,4	323,2	93,0	47,8
CA du Grand Cahors	117,2	277,5	156,3	90,9
Lot	89,0	285,5	105,3	55,7
Occitanie	96,9	317,5	145,3	67,0
France Métropolitaine	85,2	196,4	104,1	54,7

Sources : Drees / Asip-Santé - RPPS - 2021

Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Lot de ces EPCI. Les données concernant l'ensemble du département du Lot ne prennent en compte que la partie lotoise de ces EPCI

Repères méthodologiques

Densités de médecins généralistes, d'infirmiers, de masseurs-kinésithérapeutes et de chirurgiens-dentistes à exercice libéral ou mixte (hors remplaçants) pour 100 000 habitants.

Organisation des soins de premier recours

► La CA du Grand Cahors et celle du Grand Figeac regroupent les deux tiers des laboratoires du département.

En 2021, il y avait dans le Lot 65 pharmacies d'officine, ce qui représente 3,3 % des pharmacies de la région. Les EPCI présentent des valeurs comprises entre 1 pharmacie dans la CC du Causse de Labastide Murat et 20 pharmacies dans la CC Causses et Vallée de la Dordogne. Cette dernière regroupe près du tiers des pharmacies du département (30,8 %). Les territoires avec le plus de pharmacies en suivant sont les CA du Grand Cahors et la CC Grand Figeac avec 15 pharmacies chacun.

Il existe 12 laboratoires de biologie médicale dans le département, ce qui représente 2,7 % des laboratoires de la région. La distribution au sein des EPCI du département est variable : quatre EPCI n'ont pas de laboratoires installés sur leur territoire alors que dans la CA du Grand Cahors, on en dénombre quatre ainsi que dans la CC Grand Figeac.

Le Lot dispose de pharmacies d'officine au sein de chaque EPCI. Près d'un tiers est localisé sur la CC Causses et Vallée de la Dordogne. L'offre en laboratoires est spatialisée dans les aires urbaines.

Tableau 41 : Nombre de pharmacies en 2021, nombre de CPTS, de MSP et de laboratoires de biologie médicale en 2022

	Nombre	
	Pharmacies	Laboratoires de biologie médicale
CC du Causse de Labastide Murat	1	1
CC du Quercy Blanc	2	0
CC du Pays de Lalbenque-Limogne	2	0
CC Cazals-Salviac	2	0
CC Quercy - Bouriane	5	2
CC Grand-Figeac*	15	4
CC Causses et Vallée de la Dordogne	20	2
CC de la Vallée du Lot et du Vignoble	4	0
CC Ouest Aveyron Communauté*	7	2
CA du Grand Cahors	15	4
Lot	65	12
Occitanie	1 988	443
France Métropolitaine	Non spé	4 528

Sources : Source : FINESS/EDONISS - 2021- 2022

Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Lot de ces EPCI. Les données concernant l'ensemble du département du Lot ne prennent en compte que la partie lotoise de ces EPCI

Repères méthodologiques

- Les nombres de pharmacies correspondent aux nombres de pharmacies ouvertes en 2021.
- Les nombres de laboratoires de biologie médicale ont été extraits grâce au FINESS à la date de mars 2022.

Fin juin 2022, le Lot compte 1 Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) en fonctionnement, c'est-à-dire ayant signé l'accord conventionnel interprofessionnel (ACI).

Il s'agit de la CPTS Nord Lot qui recouvre les 77 communes de la CC Causses et Vallée de la Dordogne pour 45 207 habitants, soit 26,0 % de la population du département.

Il existe 1 CPTS en activité dans le couvrant un EPCI et le quart de la population lotoise.

Les MSP sont présentes dans 7 des 10 territoires du Lot. Les structures socles sont les plus présentes dans la CA du Grand Cahors et la CC Grand Figeac.

Les maisons de santé pluridisciplinaires (MSP) sont au nombre de 17 dans le département (socles et antennes confondus), soit 3,9 % des MSP d'Occitanie. Il existe 3 EPCI sans MSP : les CC Quercy-Blanc, Cazals-Salviac et Quercy-Bouriane. Les MSP socles sont au nombre de 15 dans le Lot, ce qui représente 6,0 % des MSP socle de la région. Elles sont

Tableau 42 : Nombre de CPTS, de MSP socles et antennes en 2022

	CPTS	MSP socles	MSP antennes
CC du Causse de Labastide Murat	0	1	0
CC du Quercy Blanc	0	0	0
CC du Pays de Lalbenque-Limogne	0	1	0
CC Cazals-Salviac	0	0	0
CC Quercy - Bouriane	0	0	0
CC Grand-Figeac	1	3 (dont 1 dans le 12)	1
CC Causses et Vallée de la Dordogne	0	7	0
CC de la Vallée du Lot et du Vignoble	0	1	0
CC Ouest Aveyron Communauté	0	3 (appartiennent au 12)	0
CA du Grand Cahors	0	3	1
Lot	2	15	2
Occitanie		252	186
France Métropolitaine		<i>Non spé</i>	<i>Non spé</i>

Sources : Source : DGOS 2022 - FINESS/EDONISS - 2021- 2022
Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

Repères méthodologiques

Le nombre de Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) est extrait de l'état des lieux effectué par la Direction générale de l'offre de soins (DGOS) en juin 2022). Le nombre de Maisons de santé pluridisciplinaires a été extrait du FINESS en mars 2022.

Établissements de soins

► Les taux d'équipement en MCO et en psychiatrie moins élevé qu'en région

En 2020, on dénombre 399 lits en hospitalisation complète de Médecine-Chirurgie-Obstétrique (MCO) dans le Lot, soit 229 lits pour 100 000 habitants, taux d'équipement inférieur à celui de la région (289 lits pour 100 000 habitants).

Des établissements de santé disposant de ce type de lits sont présents dans la moitié des territoires avec des valeurs comprises entre 40 lits dans la CC Quercy - Bouriane et 219 dans la CA du Grand Cahors. Ce dernier EPCI concentre plus de la moitié des lits du département.

On dénombre 50 places en hospitalisation partielle en MCO en 2020 dans le Lot, 29 pour 100 000 habitants, taux inférieur à la valeur régionale (49 pour 100 000). Sur les 10 EPCI du département, 6 territoires n'ont aucune place. L'offre dans les 4 autres EPCI est comprise entre 7 places dans CC Quercy-Bouriane et 33 dans la CA du Grand Cahors. Ce dernier territoire offre les deux tiers des places du département (66,0 %).

En Aveyron, les services de soins de suite et de réadaptation (SSR) ont une capacité de 394 lits pour les hospitalisations complètes et 18 places en hospitalisation partielle. Cela correspond à des taux de 227 lits et 10 places pour 100 000 habitants quand les valeurs régionales sont respectivement de 188 lits et 25 places pour 100 000 habitants.

Au niveau des territoires, six territoires sur dix proposent des lits ou places en SSR. La CC du Causse de Labastide Murat et la CA du Grand Cahors offrent le plus de lits et places disponibles, respectivement 135 et 144, soit à chaque fois près d'un tiers de la capacité départementale.

Le taux d'équipement en lits et places en MCO dans le Lot est inférieur à la valeur en Occitanie. La CA du Grand Cahors concentre plus de la moitié de cette offre.

Le même constat peut être fait pour les soins de suite et de réadaptation ou la psychiatrie. Les lits en SSR sont concentrés dans 4 des 10 EPCI lotois alors que ceux en psychiatrie sont présents sur la seule CC Grand Figeac. L'offre en HAD est regroupée sur les territoires les plus urbanisés du département, Cahors et Figeac.

Les services de psychiatrie du Lot proposent 156 lits pour les prises en charge à temps complet, soit 90 places pour 100 000 habitants (Occitanie : 114). Les places en psychiatrie sont au nombre de 93 pour les prises en charge à temps partiel, ce qui représente 54 places pour 100 000 habitants (Occitanie : 44). Cette offre est concentrée sur un seul territoire, la CC Grand Figeac.

Les capacités de prise en charge des patients en hospitalisation à domicile (HAD) sont déployées à partir de la CA du Grand Cahors avec 30 personnes pouvant être prises en charge simultanément et la CC Grand Figeac avec 50 personnes pouvant être prises en charge simultanément, soit, au total, 46 personnes pouvant être prises en charge simultanément en HAD dans le Lot pour 100 000 habitants, taux supérieur à la valeur régionale (26 pour 100 000 habitants).

Tableau 43 : Nombre de lits et places en hospitalisation en MCO, SSR et PSY en 2020 ; nombre total de patients pouvant être pris en charge simultanément en HAD en 2020 ; taux d'équipement départemental et régional en 2020 (pour 100 000 habitants)

	MCO		SSR		Psychiatrie		Nb de patients pouvant être pris en charge simultanément en HAD
	Lits	Places	Lits	Places	Lits	Places	
CC du Causse de Labastide Murat	0	0	130	5	0	0	0
CC du Quercy Blanc	0	0	0	0	0	0	0
CC du Pays de Lalbenque-Limogne	0	0	0	0	0	0	0
CC Cazals-Salviac	0	0	0	0	0	0	0
CC Quercy - Bouriane	40	7	41	3	0	0	0
CC Grand-Figeac *	87	10	30	0	156	93	50
CC Causses et Vallée de la Dordogne	53	0	59	0	0	0	0
CC de la Vallée du Lot et du Vignoble	0	0	0	0	0	0	0
CC Ouest Aveyron Communauté *	99	31	40	0	0	0	0
CA du Grand Cahors	219	33	134	10	0	0	30
Lot	399	50	394	18	156	93	80
Occitanie	16 998	2 891	11 064	1 467	6 732	2 561	1 531
Taux d'équipement (lits ou places pour 100 000 habitants)							
Lot	229,4	28,7	226,5	10,3	89,7	53,5	46,0
Occitanie	288,8	49,1	188,0	24,9	114,4	43,5	26,0

Sources : SAE 2020 - Bordeaux ID et MCO, SSR, PSY
Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Lot de ces EPCI. Les données concernant l'ensemble du département du Lot ne prennent en compte que la partie lotoise de ces EPCI

Repères méthodologiques

Les capacités sont classées selon l'autorisation rattachée à l'unité d'hospitalisation à laquelle elles appartiennent :

– Hospitalisation complète : elle se définit selon la nature de l'unité d'accueil. Il s'agit d'unités hébergeant des patients pour une durée généralement supérieure à une journée. Elle comprend également, dans les données présentées, les unités fermées le week-end (hospitalisation dite « de semaine »).

– Hospitalisation partielle : elle concerne l'accueil de jour ou de nuit et les unités ayant des activités d'anesthésie, de chirurgie ambulatoire ou de médecine ambulatoire. Elle fait partie, avec l'hospitalisation à domicile (HAD), des alternatives à l'hospitalisation à temps complet.

Accès aux maternités

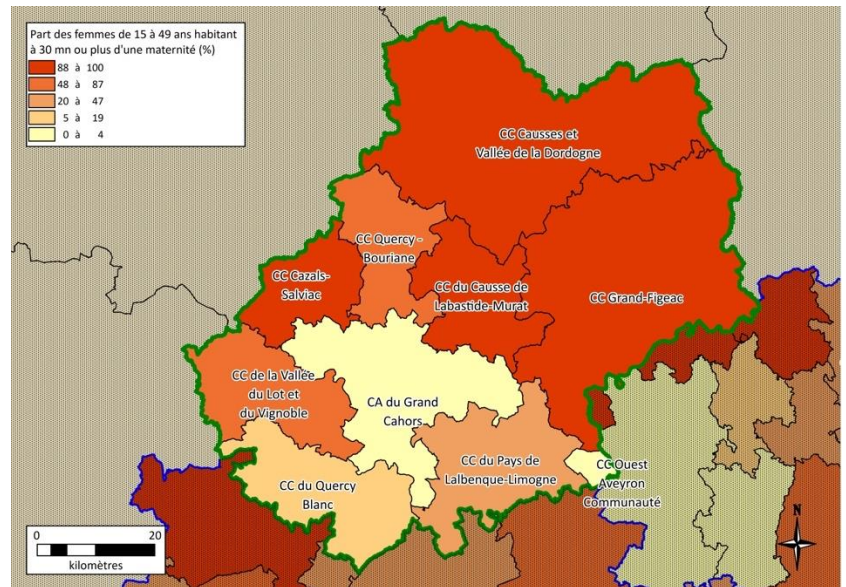
► Près des deux tiers des femmes situées à plus de 30 minutes d'une maternité

Les femmes en âge de procréer dans le Lot sont une majorité à se trouver à 30 minutes ou plus d'une maternité : près des deux tiers (62,3 %) sont dans cette situation. Elles sont nettement plus nombreuses (3,6 fois plus) dans ce cas de figure que ce que l'on observe dans la région (17,2 %).

La part des femmes proches d'une maternité atteint 100 % dans un seul EPCI : la CC Ouest Aveyron Communauté, principalement aveyronnaise. Elle est proche de ce niveau dans la CA du Grand Cahors et la CC du Quercy Blanc. Dans tous les autres territoires, la part des femmes à moins de 30 minutes d'une maternité est inférieure à celle de la région. Les EPCI avec les plus faibles proportions de femmes proches d'une maternité sont les CC Causses et Vallée de la Dordogne (aucune), du Causse de Labastide Murat (5,2 %), Grand Figeac (5,6 %) et Cazals-Salviac (9,6 %).

Les femmes situées à une distance de plus de 30 minutes et à moins de 44 minutes sont plus de 6 500, soit près du quart des lotoises de 15 à 49 ans (22,6 %). La part observée dans le Lot est supérieure à celle de l'Occitanie (13,5 %).

Carte 45 : Part des femmes de 15 à 49 ans habitant à 30 min et plus d'une maternité en 2018



Source : Insee – Odomatix- 2018
Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

Au sein des EPCI, les proportions de femmes de 15 à 49 ans habitant à 30 à 44 minutes d'une maternité sont contrastées : les parts les plus élevées sont observées dans les du Causse de Labastide Murat, Cazals-Salviac ou Quercy-Bouriane ou 85 % ou plus des habitantes sont dans cette situation.

Dans le Lot, les deux cinquièmes (39,7 %) des femmes âgées de 15 à 49 ans sont à au moins 45 minutes d'une maternité, proportion près de dix fois plus élevée que ce qui est observé dans la région (3,7 %). Ces femmes résident pour leur très grande majorité dans deux territoires : la CC Grand Figeac et la CC Causses et Vallée de la Dordogne.

Deux femmes sur 5 en âge de procréer dans le département vivent à plus de 45 minutes d'une maternité, principalement dans la CC Grand Figeac et la CC Causses et Vallée de la Dordogne.

À l'inverse, la très grande majorité des habitantes de la CA du Grand Cahors et de la CC du Quercy-Blanc vivent à moins de 30 minutes d'une maternité.

Tableau 44 : Nombres et parts de femmes (en %) de 15 à 49 ans situées à moins de 30, de 30 à 44 minutes et à 45 minutes et plus d'une maternité en 2022

	Nombre de femmes de 15 à 49 ans				Part parmi les femmes de 15 à 49 ans		
	Moins de 30 min	30 à 44 min	45 min ou plus	Total	Moins de 30 min	30 à 44 min	45 min ou plus
CC du Causse de Labastide Murat	29	520	17	566	5,2	91,8	3,0
CC du Quercy Blanc	1 114	98	0	1 212	91,9	8,1	0,0
CC du Pays de Lalbenque-Limogne	1 063	355	0	1 417	75,0	25,0	0,0
CC Cazals-Salviac	74	698	0	773	9,6	90,4	0,0
CC Quercy - Bouriane	220	1 225	0	1 445	15,2	84,8	0,0
CC Grand-Figeac *	419	1 603	5 403	7 425	5,6	21,6	72,8
CC Causses et Vallée de la Dordogne	0	1 329	5 961	7 289	0,0	18,2	81,8
CC de la Vallée du Lot et du Vignoble	621	1 433	66	2 120	29,3	67,6	3,1
CC Ouest Aveyron Communauté *	4 527	0	0	4 527	100,0	0,0	0,0
CA du Grand Cahors	7 514	265	35	7 814	96,2	3,4	0,4
Lot	10 907	6 536	11 481	28 924	37,7	22,6	39,7
Occitanie	1 027 934	167 511	46 342	1 241 786	82,8	13,5	3,7

Source : Insee –Odomatrix- 2018
Exploitation : CREA-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Lot de ces EPCI. Les données concernant l'ensemble du département du Lot ne prennent en compte que la partie lotoise de ces EPCI

Partie 7

OFFRE MEDICO-SOCIALE

Enfants et adolescents.....	98
Adultes	99
Personnes âgées	100

Enfants et adolescents

► Un taux d'équipement en établissements et services pour enfants et adolescents en situation de handicap supérieur au taux régional.

Le département compte 219 places dans 6 instituts médicoéducatifs (IME), soit 3,9 % des places de l'Occitanie. Cela correspond à un taux d'équipement de 6,6 places pour 1 000 habitants de 0 à 19 ans pour un taux régional de 4,3 places pour 1 000.

Les places en instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP) sont au nombre de 46 réparties dans deux établissements, ce qui représente 1,9 % des places disponibles en région. Le taux d'équipement en places d'ITEP est de 1,4 pour 1 000 habitants de moins de 20 ans dans le Lot ; ce taux est supérieur en Occitanie avec 1,8 place pour 1 000.

Les places disponibles dans le département pour les enfants et adolescents handicapés sont, proportionnellement à la population, plus nombreuses dans le Lot que dans l'ensemble de la région Occitanie. Cependant, aucun établissement pour déficient sensoriel n'y est implanté.

Deux établissements de type institut d'éducation motrice / établissement pour enfants ou adolescents polyhandicapés (IEM / EEAP) sont implantés dans le Lot et proposent 23 places. Cet effectif représente 2,2 % des places qui existent en région. Cela correspond à un taux d'équipement de 0,7 place pour 1 000 habitants de 0 à 19 ans, très proche du taux régional

Aucun institut d'éducation sensorielle (IES) ou établissement expérimental pour enfants ou adolescents en situation de handicap n'est implanté dans le Lot.

En 2022, on compte dans le Lot 172 places réparties dans dix services de soins et d'éducation spécialisée à domicile (SESSAD), soit 3,5 % des places de la région. Le taux d'équipement en places de SESSAD est supérieur dans le Lot à la valeur régionale, respectivement 5,2 et 3,7 places pour 1 000 habitants de 0 à 19 ans.

Tableau 45 : Nombres d'établissements, de places et de places pour 1 000 habitants de 0 à 19 ans en établissements médico-sociaux pour les enfants et adolescents en situation de handicap en 2022

	Lot		Occitanie
	Nombre de structures	Nombre de places	Places pour 1 000 habitants de 0 à 19 ans
Établissements			
IME	6	219	6,6
ITEP	2	46	1,4
IEM-EEAP	2	23	0,7
IES	0	0	0,0
Établissements expérimentaux	0	0	0,02
Services			
SESSAD	10	172	5,2

Source : FINESS/EDONISS - extraction au 18 octobre 2022 - Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

Repères méthodologiques

IME : Institut Médicoéducatif

ITEP : Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique

IEM-EEAP : Institut d'éducation motrice - Établissement pour enfants et adolescents polyhandicapés

IES : Institut d'éducation sensorielle

SESSAD : Service de soins et d'éducation spécialisée à domicile

Adultes

► Des taux d'équipement variables selon la catégorie d'établissement

En 2022, six établissements d'accueil médicalisés (MAS ou FAM) (EAM) sont implantés dans le Lot. Ils proposent un total de 147 places, soit 2,2 % des places de ce type en Occitanie. Le taux d'équipement en places d'EAM est de 1,9 pour 1 000 habitants de 20 à 59 ans dans le Lot ; ce taux est inférieur en Occitanie avec 2,3 places pour 1 000.

On dénombre 13 établissements d'accueil non médicalisés (foyers d'hébergement ou de vie) (EANM) implantés dans le Lot pour 431 places, soit 4,5 % des places de ce type en Occitanie. Cela correspond à un taux d'équipement de 5,7 places d'EAM pour 1 000 habitants de 20 à 59 ans dans le Lot ; ce taux est plus élevé qu'en Occitanie (3,3 places pour 1 000).

Deux établissements d'accueil temporaire sont recensés dans le Lot, proposant, avec 12 places, un quart de la capacité régionale.

Les places disponibles dans le département sont proportionnellement moins nombreuses qu'en Occitanie en établissements médicalisés ou en service d'accompagnement à la vie sociale. L'offre de places en établissement non médicalisés ou en ESAT est plus importante qu'en région, rapportée à la population.

Aucun établissement expérimental pour adultes en situation de handicap n'est implanté dans le Lot.

En 2022, on compte dans le Lot 6 structures et 345 places en établissements ou services d'aide par le travail (ESAT), soit 3,2 % des places de la région. Cela correspond à un

taux d'équipement de 4,6 places pour 1 000 habitants de 20 à 59 ans pour un taux régional de 3,7 places pour 1 000.

On dénombre 102 places dans 4 services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) dans le département, soit 2,0 % des places en Occitanie. Le taux d'équipement en places de SAVS est de 1,4 pour 1 000 habitants de 20 à 59 ans dans le Lot ; ce taux est

inférieur à celui de l'Occitanie avec 1,8 place pour 1 000.

Le Lot compte 2 services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH) proposant 24 places, ce qui représente 3,0 % des places en région. Cela correspond à un taux d'équipement de 0,3 place pour 1 000 habitants de 20 à 59 ans, identique au taux régional.

Tableau 46 : Nombre d'établissements, de places et de places pour 1 000 habitants de 20 à 59 ans en établissements médico-sociaux pour les adultes en situation de handicap en 2022

	Lot		Occitanie	
	Nombre de structures	Nombre de places	Places pour 1 000 habitants de 20 à 59 ans	Places pour 1 000 habitants de 20 à 59 ans
Établissements				
EAM	6	147	1,9	2,3
EANM	13	431	5,7	3,3
Accueil temporaire	2	12	0,2	0,02
Établissements expérimentaux	0	0	0,0	0,1
ESAT	6	345	4,6	3,7
Services				
SAVS	4	102	1,4	1,8
SAMSAH	2	24	0,3	0,3

Source : FINESS/EDONISS - extraction au 18 octobre 2022 - Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Repères méthodologiques

EAM : Établissement d'accueil médicalisé (Maison d'accueil spécialisée et foyer d'accueil médicalisé)

EANM : Établissement d'accueil non médicalisé (Foyer d'hébergement et foyer de vie)

ESAT : Établissement et service d'aide par le travail

SAVS : Service d'accompagnement à la vie sociale.

SAMSAH : Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés-

Personnes âgées

► Le plus fort taux d'équipement d'Occitanie en résidences autonomie

En 2022, 36 établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendante (EHPAD) sont implantés dans le Lot, offrant un total de 2 412 places, soit 3,5 % des places de la région. Le taux d'équipement du Lot est de 96,3 places d'EHPAD pour 1 000 habitants de 75 ans et plus, supérieur au taux régional (95,8 places pour 1 000 habitants de 75 ans et plus).

Un établissement d'hébergement pour personnes âgées (EHPA) est implanté dans le Lot, proposant 8 places, soit 1,6 % des places de la région. Cela correspond à un taux

d'équipement de 0,3 place pour 1 000 habitants de 75 ans et plus (0,8 en Occitanie).

On recense 18 résidences autonomie offrant 657 places au total, soit 12,3 % des places de la région. Le taux d'équipement du Lot en résidence autonomie est le plus élevé de la région avec 26,2 places pour 1 000 habitants de 75 ans et plus (le taux régional est de 8,5 places pour 1 000).

Le taux d'équipement en EHPAD ou en EHPA du Lot est proche de la valeur régionale.

Le département dispose d'une offre étoffée en résidence autonomie, la plus importante de la région.

Tableau 47 : Nombres d'établissements, de places et de places pour 1 000 habitants de 75 ans et plus en établissements médico-sociaux pour personnes âgées en 2022

	Nombre de structures	Lot	Occitanie	
		Nombre de places	Places pour 1 000 habitants de 75 ans et plus	Places pour 1 000 habitants de 75 ans et plus
Établissements				
EHPAD	36	2 412	96,3	95,8
EHPA	1	8	0,3	0,8
Résidences autonomie	18	657	26,2	8,5

Source : FINESS/EDONISS - extraction au 18 octobre 2022
Exploitation : CREA-ORS Occitanie

Repères méthodologiques

EHPAD : Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes

EHPA : Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées avec ou sans perception de crédit de la part de l'assurance maladie (AM).

8. ANNEXES

Définitions et méthodologie

PARTIE 1 - DÉMOGRAPHIE

Grille communale de densité de l'Insee : Les communes étant de superficies très variables, certaines d'entre elles peuvent apparaître comme peu densément peuplées ou au contraire densément peuplées, alors même que leurs populations sont de taille comparable.

Pour prendre en compte la population communale et sa répartition dans l'espace, la grille communale de densité s'appuie sur la distribution de la population à l'intérieur de la commune en découpant le territoire en carreaux de 1 kilomètre de côté. Elle repère ainsi des zones agglomérées. C'est l'importance de ces zones agglomérées au sein des communes qui va permettre de les caractériser (et non la densité communale habituelle).

La grille communale permet ainsi de distinguer quatre catégories de communes :

- les communes densément peuplées,
- les communes de densité intermédiaire,
- les communes peu denses,
- les communes très peu denses.

Les données de population sont issues des fichiers démographiques sur les logements et les individus (Fideli 2018).

Indice conjoncturel de fécondité (ICF) : l'ICF, ou somme des naissances réduites, mesure le nombre d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie, si les taux de fécondité observés l'année considérée à chaque âge demeuraient inchangés.

Remarque : Il ne faut pas perdre de vue que les taux utilisés dans le calcul sont ceux observés au cours d'une année donnée dans l'ensemble de la population féminine (composée de plusieurs générations) et ne représentent donc pas les taux d'une génération réelle de femmes. Il est probable qu'aucune génération réelle n'aura à chaque âge les taux observés. L'indicateur conjoncturel de fécondité sert donc uniquement à caractériser d'une façon synthétique la fécondité une année donnée.

Espérance de vie à la naissance : représente la durée de vie moyenne - autrement dit l'âge moyen au décès - d'une génération fictive soumise aux conditions de mortalité de l'année. Elle caractérise la mortalité indépendamment de la structure par âge.

Remarque : Il ne faut pas perdre de vue que les taux utilisés dans le calcul sont ceux observés au cours d'une année donnée dans l'ensemble de la population (composée de plusieurs générations) et ne représentent donc pas les taux d'une génération réelle d'hommes et de femmes. Il est certain qu'aucune génération réelle n'aura à chaque âge les taux observés une année donnée. L'espérance de vie sert donc uniquement à caractériser d'une façon synthétique la mortalité une année donnée.

Indice de vieillissement : nombre de personnes de 65 ans et plus pour 100 personnes de moins de 20 ans. Un indice autour de 100 indique que les 65 ans et plus et les moins de 20 ans sont présents dans des proportions équivalentes sur le territoire ; plus l'indice est faible, plus la population est jeune et, inversement, plus l'indice est élevé, plus la population est vieillissante.

PARTIE 2 - CARACTÉRISTIQUES SOCIALES

Personnes peu ou pas diplômées (Insee, RP2018) : le niveau de diplôme fait référence au diplôme le plus élevé déclaré par l'individu. Les catégories de diplômes utilisées sont les suivantes, les trois premières caractérisant les personnes peu ou pas diplômées :

- aucun diplôme :

- pas de scolarité ou scolarité achevée avant l'école primaire ;
- scolarité suivie jusqu'à la fin de l'école primaire ou achevée avant la fin du collège ;
- scolarité jusqu'à la fin du collège ou au-delà ;

- Certificat d'études primaires (CEP) :

- BEPC, brevet élémentaire, brevet des collèges, DNB :

- CAP, BEP ou diplôme équivalent ;

- Baccalauréat, brevet professionnel ;

- BTS, DUT, deug, Deust, diplôme de niveau bac+ 2 ou équivalent ;

- licence, maîtrise, diplôme équivalent de niveau bac+3 ou bac+4 ;

- Master, DEA, DESS, diplôme de niveau bac+5, doctorat de santé ;

- Doctorat de recherche (hors santé).

Taux d'activité : nombre de personnes actives de 15-64 ans pour 100 personnes de 15-64 ans. La population active comprend les actifs ayant un emploi et les chômeurs.

Taux de chômage au sens du recensement : nombre de personnes de 15-64 ans qui se sont déclarées chômeurs (inscrits ou non à Pôle emploi) et en recherche d'emploi, rapporté à la population active au sens du recensement (population active occupée et chômeurs se déclarant en recherche d'emploi). Ce taux de chômage diffère des taux de chômage localisés et du taux de chômage au sens du BIT (Bureau international du travail) également publiés par l'Insee (mais non disponibles à un niveau territorial fin).

Part des foyers fiscaux non imposés : nombre des foyers fiscaux n'ayant pas payé d'impôt sur le revenu rapporté à l'ensemble des foyers fiscaux soumis à l'impôt sur le revenu.

Taux de ménages allocataires du RSA : nombre de ménages allocataires du RSA rapporté à l'ensemble des ménages. Le RSA s'adresse aux personnes âgées de 25 ans et plus ou aux personnes âgées de moins de 25 ans ayant au moins un enfant à charge né ou à naître. Une majoration d'isolement est versée, sous certaines conditions, aux bénéficiaires du RSA assumant seuls la charge d'un enfant né ou à naître.

C2S : la complémentaire santé solidaire (C2S ou CSS) est une protection complémentaire santé gratuite. Elle est attribuée sous conditions de résidence et de ressources. Pour la demander, un dossier est à constituer (formulaires et justificatifs). Une fois attribuée, la C2S est accordée pour un an. Le renouvellement doit être demandé chaque année. Le taux de bénéficiaires est calculé sur la population totale. La C2S a remplacé la CMUc et l'ACS en novembre 2019.

Taux de pauvreté : proportion d'individus dont le niveau de vie (revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation) est inférieur au seuil de 60 % du niveau de vie médian national (dénommé seuil de pauvreté et exprimé en euros : 1 063 euros par mois en 2018).

L'Allocation Adultes Handicapés (AAH) : L'AAH est attribuée aux personnes atteintes d'un taux minimum d'incapacité et disposant de ressources modestes afin de leur assurer une certaine autonomie financière. La CDAPH ouvre les droits et la CAF vérifie les conditions administratives avant son versement.

PARTIE 4 - GÉNÉRALITÉS ET ÉTAT DE SANTÉ

Taux standardisés de mortalité, d'**incidence** et de **prévalence** des affections de longue durée (ALD) et des séjours hospitaliers.

Les taux présentés sont standardisés sur l'âge à partir de la population France entière au recensement de 2018 (RP 2018).

Le taux standardisé correspond au taux que l'on observerait sur une zone géographique donnée (département, région, ...) si elle avait la même structure par âge que la population de référence, ici la France entière au recensement de 2018.

Les classes d'âge prises en compte pour la standardisation sont les suivantes :

- pour la mortalité : moins de 1 an, 1-4 ans, 5-9 ans, ..., 75-79 ans, 80-84 ans, 90 ans et plus, soit un total de 20 classes d'âge ;
- pour les ALD : moins de 5 ans, 5-9 ans, 10- 14 ans..., 75-79 ans, 80-84 ans, 90 ans et plus, soit un total de 19 classes d'âge.
- pour les séjours hospitaliers : : moins de 5 ans, 5-9 ans, 10- 14 ans..., 75-79 ans, 80-84 ans, 90 ans et plus, soit un total de 20 classes d'âge

$$\sum_{i=1}^x P_i \frac{Z_i}{N_i} \times 100\,000$$

Taux standardisé =

Où :

X : le nombre de classes d'âge considérées

I : étendue de la classe d'âge considérée

P_i : part de la classe d'âge i dans la population de référence
(population de la classe d'âge i / population tous âges)

Z_i : nombre annuel moyen de décès, d'ALD ou de séjours de la classe d'âge i

N_i : population moyenne de la classe d'âge i

La population utilisée pour le calcul des taux par âge (nécessaires au calcul des taux standardisés) est une population moyenne de la période considérée (année N). Cette moyenne est obtenue à partir des données du recensement de la population (RP : population au 1^{er} janvier depuis 2013) : pour des données annuelles, la population moyenne est celle au 1^{er} juillet de l'année considérée ($N = (RP_n + RP_{n+1}) / 2$) et pour les données quinquennales, la population moyenne est celle au 1^{er} juillet de l'année centrale (par exemple, l'année 2015 est l'année centrale pour la période 2013- 2017).

Remarque : les taux standardisés sont exprimés pour 100 000 habitants

Incidence des ALD : nombre annuel moyen de nouvelles admissions en ALD sur une période donnée ;

PARTIE 4 - GÉNÉRALITÉS ET ÉTAT DE SANTÉ

Le **code de la CIM10** (Classification Internationale des Maladies - 10^{ème} révision) est utilisé pour l'analyse de la mortalité, pour la morbidité hospitalière ou pour certaines affections de longue durée détaillées. Pour l'analyse globale des affections de longue durée (appartenant à la liste des 30 ALD prises en charge à 100 % par la sécurité sociale) c'est le **numéro d'ALD** qui est utilisé.

Cancers

Ensemble des tumeurs malignes : CIM10=C00-C99 et ALD n°30 – Tumeur maligne, affection maligne du tissu lymphatique ou hématopoïétique

Cancer des bronches et du poumon : CIM10=C34

Cancer du côlon : CIM10=C18

Cancer du sein : CIM10=C50

Maladies cardiovasculaires

Ensemble des maladies : CIM10=I00-I99 et ALD n°1, 3, 5, 13 (l'ALD n°12 concernant l'hypertension artérielle sévère a été supprimée de la liste des ALD30 en juin 2011)

Maladies de l'appareil respiratoire

Ensemble des maladies : CIM10=J00-J99

Asthme : CIM10=J45

Diabète : CIM10=E10-E14 et ALD n°8 - Diabète de type 1 et diabète de type 2

La mortalité par diabète est analysée en diagnostic principal, en diagnostic associé ou en comorbidité.

Accidents de la circulation

Traumatismes suite à un accident de la circulation : CIM10=V01-V04, V06, V09-V80, V87, V89, V99

Santé mentale

Suicide : CIM10=X60-X84

Affections psychiatriques : CIM10= F10-F99, Q90-Q99

Neurologie

Maladie d'Alzheimer et autres démences : CIM10=F00 et ALD n° 15 - maladie d'Alzheimer et autres démences

La mortalité par maladie d'Alzheimer est analysée en diagnostic principal et en diagnostic associé.

PARTIE 5 - ETAT DE SANTE PAR GROUPES DE POPULATION

Interruption volontaire de grossesse (IVG)

Les IVG peuvent être effectuées selon deux méthodes : chirurgicale ou médicamenteuse. Les IVG chirurgicales ont exclusivement lieu en établissement de santé alors que les IVG médicamenteuses peuvent être effectuées en établissement de santé, en soins de ville ou bien en centre de soin et en centre de planification ou d'éducation familiale (CPEF), depuis le décret du 6 mai 2009.

PARTIES 6 et 7-OFFRE DE SOINS / OFFRE MEDICO-SOCIALE

Pour les enfants

IME (institut médicoéducatif) : ils accueillent des enfants et adolescents déficients intellectuels, quel que soit le degré de leur déficience.

ITEP (institut thérapeutique, éducatif et pédagogique) : établissements accueillant des enfants ou des adolescents présentant des troubles du comportement importants, sans déficience intellectuelle. L'enseignement est dispensé soit dans l'établissement par des enseignants spécialisés, soit en intégration dans des classes d'établissements scolaires proches.

IEM : ces établissements accueillent des enfants présentant une déficience motrice importante entraînant une restriction extrême de leur autonomie. Certains établissements sont spécialisés dans l'accueil des enfants polyhandicapés. Il existe également des établissements d'éducation sensorielle pour déficients visuels et pour déficients auditifs.

Pour les adultes

FAM (foyer d'accueil médicalisé) : ces foyers accueillent des adultes handicapés qui ont besoin d'un suivi médical régulier. Ces établissements proposent un accompagnement pour effectuer les actes essentiels de la vie courante, une surveillance médicale et une aide éducative pour favoriser le maintien ou l'acquisition d'une plus grande autonomie. Les FAM sont financés à la fois par l'assurance maladie et par les départements.

MAS (maison d'accueil spécialisée) : ces établissements médico-sociaux reçoivent des adultes lourdement handicapés qui ne peuvent effectuer seuls les actes essentiels de la vie, et dont l'état nécessite le recours à une tierce personne pour les actes de la vie courante, une surveillance médicale et des soins constants. Les soins ne sont pas intensifs. Il s'agit essentiellement d'une surveillance médicale régulière avec recours à un médecin en cas d'urgence et de la poursuite des traitements et des rééducations d'entretien et de soins de nursing.

Foyer de vie, foyer d'hébergement pour travailleurs handicapés : certains accueillent des personnes qui ne sont pas en mesure de travailler, mais qui disposent d'une certaine autonomie physique ou intellectuelle. Ces foyers de « vie » peuvent offrir un accueil à la journée ou à temps complet. D'autres établissements assurent l'hébergement des travailleurs handicapés exerçant une activité pendant la journée en milieu protégé ou ordinaire.

ESAT (établissement et service d'aide par le travail) : il s'agit de structures de travail adapté, dans lesquelles des personnes handicapées exercent une activité professionnelle dans des conditions de travail aménagées et bénéficient d'un soutien social et éducatif.

Pour les personnes âgées

EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) : maison de retraite médicalisée. Dans un EHPAD vous trouverez un ensemble de services tels que la restauration, les soins médicaux et des assistances diverses selon le degré de dépendance de la personne. Les EHPAD accueillent des personnes autonomes à très dépendantes.

USLD (unité de soins de longue durée) : structure d'hébergement et de soins dédiée aux personnes âgées en perte d'autonomie. Dans une USLD, les résidents nécessitent une surveillance médicale quotidienne. L'USLD est plus équipée en matériel et personnel médical qu'un EHPAD.

Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées (EHPA) : résidence destinée aux personnes autonomes de plus de 60 ans. Ce n'est pas un établissement médical, cependant, dans certaines résidences du personnel médical est présent sur place, comme des aides-soignants ou des infirmiers. Autrement, les soins courants des résidents sont réalisés par des intervenants extérieurs.

TABLE DES MATIÈRES

PÉRIMÈTRE DE L'ÉTUDE.....	4
Nombre d'habitants et densité.....	6
Taux d'accroissement de la population.....	8
Indicateur conjoncturel de fécondité.....	10
Espérance de vie à la naissance.....	12
Jeunesse.....	14
Personnes âgées.....	16
Pyramide des âges.....	19
Scolarisation.....	22
Niveau d'études.....	24
Population active.....	26
Chômage.....	30
Précarité.....	32
Adultes handicapés.....	36
Ménages.....	37
Logements.....	40
Potentiel touristique.....	48
Bruit.....	49
Air.....	50
Mortalité toutes causes.....	54
Mortalité prématurée et évitable.....	56
Admissions en ALD et hospitalisations en MCO.....	58
Mortalité par cancer.....	60
Mortalité par autres pathologies.....	64
Mère et enfant (0-1 an).....	72
Enfants et adolescents (1-17 ans).....	74
Jeunes adultes (18-24 ans).....	76
Adultes (25-64 ans).....	78
Personnes âgées (65 ans et plus).....	80
Accessibilité potentielle localisée.....	86
Densités des professionnels de santé.....	88
Organisation des soins de premier recours.....	90

Établissements de soins.....	92
Accès aux maternités.....	94
Enfants et adolescents.....	98
Adultes.....	99
Personnes âgées.....	100